PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

9 juin 2022

Approuvé le 15 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

I.	Lecture du rapport moral	p. 3
II.	Lecture du rapport financier	p. 4
III.	Rapport du Commissaire aux Comptes	p. 16
IV.	Rapport des Contrôleurs de Gestion 2021 du Caes Inserm	p. 18
V.	Intervention de l'Administration	p. 20
VI.	Intervention des Organisations Syndicales	p. 25
VII.	Résultats des votes des résolutions et résultats de l'élection des Contrôleurs de Gestion 2022	p. 33
VIII.	Désignation des Contrôleurs de Gestion 2022	p. 34
IX.	Questions Diverses	p. 35
X.	Secteurs d'activité du Caes	p. 41

ANNEXE p. 63

ASEMBLÉE GÉNÉRALE

9 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le 9 juin 2021 à 9h30, s'est réunie en visioconférence, l'Assemblée Générale du Caes de l'Inserm.

La représentation des Clas au nombre de 21 sur 25 permet d'avoir le quorum pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire (deux tiers des Clas doivent être représentés).

Les votes ont été comptabilisés au nombre de 1 662.

55 membres sont présents.

Raquel Cespón Romero est la secrétaire de séance.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

François Coulier : Le quorum étant atteint nous allons pouvoir commencer notre Assemblée Générale. Monsieur Bourgoin m'a fait prévenir qu'il serait en retard. Je voudrais remercier d'abord l'ensemble des élus du Cnas, à Monsieur Bourgoin quand il arrivera, Djamila Fékir qui est ici, Coordinatrice Nationale du Service Social de l'Inserm. Je voudrais remercier également Monsieur Gael Dhalluin, Commissaire aux Comptes de la société RSM, il commence à être un fidèle de nos Assemblées Générales ! Yoan Le Guennec, Contrôleur de Gestion pour l'exercice 2021 qui représente ses collègues Virginie Angleraux, Mélanie Charlery et Jacques Brocard qui ont rempli leur mission de contrôle le 9, 10 et 11 mai, Yoan nous lira le rapport des Contrôleurs de Gestion. Je remercie et salue l'ensemble des représentants des Clas présents à cette Assemblée Générale, notamment pour leur implication dans les Comités Locaux. Un grand merci également aux gestionnaires du Caes qui ont su dans un contexte de travail toujours perturbé par la crise sanitaire, maintenir l'activité du Caes et répondre aux interrogations et aux besoins des agents Inserm. Je salue également les représentants des organisations syndicales qui s'exprimeront tout à l'heure, dans l'ordre : SNTRS CGT avec Carlos Labat, SNPTES-UNSA avec Stéphane Cailmail, Kader Boulanouar pour le SNCS FSU et Jean-Luc Carrier pour le SGEN CFDT Recherche EPST. Après deux éditions de notre Assemblée Générale organisées par visioconférence je suis extrêmement heureux de pouvoir lancer cette cinquantième Assemblée Générale, j'espère que vous êtes également satisfaits de pouvoir nous retrouver à cette occasion.

Les deux éditions en visioconférence nous ont amenés à mettre en place les votes des résolutions et la désignation des Contrôleurs de Gestion par internet. Chacun peut maintenant voter directement ; nous sommes persuadés que ce mode de scrutin est bien plus démocratique que le système de pouvoirs utilisé précédemment et que l'ensemble des quelques 10 000 agents et retraités peuvent maintenant voter en leur nom propre. On le voit par la participation, toujours croissante des agents qui participent dans ce vote électronique.

Nous commencerons l'Assemblée Générale par le premier point à l'ordre du jour qui est le rapport moral que je vais vous lire dans un petit moment. Nous continuerons ensuite par la lecture du rapport financier de Sandrine Curtet Benitski puis la présentation du rapport de Monsieur Dhalluin, Commissaire aux Comptes. Le rapport des Contrôleurs de Gestion 2021 sera ensuite présenté, comme je vous l'ai dit par Yoan Le Guennec. Viendra ensuite l'intervention de Monsieur Bourgoin, j'espère qu'il sera arrivé à ce moment-là, au nom de l'Administration de l'Inserm, suivi des interventions des organisations syndicales. Nous vous donnerons enfin les résultats des votes des résolutions ainsi que le résultat de l'élection des Contrôleurs de Gestion pour l'exercice 2022.

J'accueille Monsieur Sylvain Bourgoin, bienvenu, je vous ai remercié un petit peu en avance, je vais commencer la lecture du rapport moral.

I. LECTURE DU RAPPORT MORAL SUR L'EXERCICE 2021 : François Coulier, Président.

Après deux années d'une pandémie, toujours en cours, qui auront fortement marqué nos vies personnelle et professionnelle, l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes ravive nos inquiétudes.
Espérons que les négociations entre les parties en conflit aboutissent rapidement pour que le peuple d'Ukraine puisse retrouver la paix. Le fonctionnement de nos instances (Commissions de secteur, InterClas, Bureau exécutif, Cnas, Assemblée Générale) se sont déroulées en 2021 pour l'essentiel par visioconférence. Nous espérons maintenant un retour à un fonctionnement plus classique, même si ces années de pandémie nous ont appris à travailler différemment, notamment avec la mise en place du télétravail. Malgré ces conditions inhabituelles, l'équipe d'élus et de gestionnaires du Caes a continué à travailler pour le bénéfice des agents actifs et retraités de l'Inserm. Parmi les faits marquants de 2021, nous avons mis en œuvre en début d'année la dématérialisation des Fiches Agent. Cette dématérialisation représente un progrès et une simplification notable pour l'inscription au Caes ainsi que pour la mise à jour de ses revenus ou de sa composition familiale. Dans la suite de cette dématérialisation, nous avons mis en place l'édition au format PDF d'un récapitulatif de la fiche familiale, très utile pour le travail des Comités Locaux.

La communication vers les agents actifs et retraités est un point essentiel pour faire connaître nos activités au plus grand nombre.

Un effort important a été accompli pour moderniser nos outils de communication, et vous avez pu apprécier les nouvelles maquettes du Flash mensuel ou du Rapport des secteurs et Bilan d'activité. Le format des campagnes de mailing a également été amélioré. Nous avons travaillé tout au long de l'année 2021 à notre nouveau site web, avec l'aide précieuse du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm. Le concours Logo organisé par le secteur Loisirs-Culture a été une réussite, tant par le nombre de participants que par la qualité des œuvres proposées. Ce concours nous a permis de renouveler notre logo, qui a maintenant pris sa place sur tous nos supports.
La pandémie de Covid-19 nous a imposé de mettre en place dès 2020 des outils de vote à distance des résolutions de notre Assemblée Générale et de désignation de nos contrôleurs de gestion, outils qui ont été grandement améliorés en 2021. Ces procédures de vote à distance permettent une participation plus active de l'ensemble de nos ouvrants droit, et seront conservées dans les années à venir.

Le retrait des élus SNTRS-CGT du Bureau exécutif du Caes intervenu en novembre dernier a modifié sensiblement nos instances de direction. Marie-Claude Guillemin devient notre nouvelle Secrétaire Générale, poste qu'elle a déjà occupé lors du précédent mandat, sous la présidence de Patricia Ferrari.

Nous avons validé un protocole d'accord sur le télétravail pour les salariées du Caes Inserm, très proche des conditions mises en place par l'Inserm. Du fait de la généralisation du télétravail, les contacts par courrier électronique sont maintenant privilégiés. La pandémie de Covid-19 a affecté profondément l'accès à la culture, et a fragilisé les cycles d'apprentissage des enfants scolarisés. Nous avons mis en place une opération « Spéciale Covid » en mobilisant une part importante de nos ressources pour la distribution, en 2021, de Chèques Culture aux ouvrants droit qui le souhaitaient, ainsi que des Chèques « Rentrée Scolaire » pour leurs enfants ayants droit.

Nous avons également mis sur pied le subventionnement du soutien scolaire, avec le secteur Jeunesse. Des subventions à taux promotionnels ont été proposées dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

Nos secteurs d'activités ont été variablement affectés en 2021 par la pandémie. Si les secteurs Vacances, Voyages, Retraités et Sports retrouvent un niveau d'activité proche des niveaux d'avant Covid, les secteurs Jeunesse, Loisirs-Culture et Clas ont plus souffert des restrictions imposées notamment en début d'année.

Nos vacances ont été perturbées l'hiver dernier par la fermeture des remontées mécaniques, mais une très bonne reprise de l'activité au printemps et à l'été a permis au secteur Vacances de retrouver un niveau de dépenses sur l'année très convenable. Il faut noter que des taux de subventions promotionnels ont été proposés sur les destinations de notre patrimoine, plus une sélection d'autres destinations. Notre patrimoine s'est agrandi en 2021, avec de nouveaux investissements à Balaruc-les-Bains, Cavalaire, ou Prapoutel, ainsi que sur l'Île d'Oléron avec un mobile home accessible aux personnes à mobilité réduite. En toute fin d'année, nous avons lancé l'acquisition de parts à Val Thorens.

Le secteur Jeunesse a été affecté par la fermeture des centres d'accueil, en raison des conditions sanitaires. Des efforts importants ont été faits par le secteur pour soutenir les familles, notamment par des taux de subventions promotionnels pendant l'été, et aussi par la création de la subvention « Soutien Scolaire ». L'aide complémentaire à l'activité « Ski », qui concerne les enfants partant à la neige avec les secteurs Jeunesse et Vacances et dont le montant n'avait pas été revalorisé depuis 2007, a été relevée d'environ 20 %.

Les voyages en Ouzbékistan et en Russie ont dû être reportés en 2022, mais celui en Russie est remplacé par un voyage en Égypte suite à l'invasion de l'Ukraine. Néanmoins, le secteur Voyages a pu enregistrer de très belles réussites au Costa Rica et à la Réunion.

Le secteur Loisirs-Culture a vécu une année 2021 très difficile, avec l'annulation ou le report de beaucoup d'activités proposées. Seules les réussites des séjours en France et celle du concours Logo ont permis de sauver une année quelque peu déprimante. L'année 2022, en revanche, s'annonce très prometteuse, avec de très belles activités qui battent des records de demandes d'inscription.

2021 était une année d'élections pour nos Comités Locaux d'Action Sociale, et les 25 Clas ont vu leurs équipes confirmées ou renouvelées. Nous souhaitons un très beau mandat et adressons nos plus chaleureux remerciements à tous les agents actifs et retraités qui s'impliquent dans la gestion et l'animation des Clas.

Le bilan du secteur Retraités dépasse les bilans d'avant Covid, puisqu'il a pu proposer dès la sortie du confinement ses activités habituelles (randonnées, expositions, week-end), dont les traditionnelles Retrouvailles, qui se sont tenues à Barbaste (Lot-et-Garonne).

Si plusieurs activités du secteur Sports ont dû être annulées ou reportées, le secteur, en sachant s'adapter, a pu engranger de beaux succès avec des randonnées à Belle-Île-en-mer ou dans le massif du Bugey.
Le secteur Solidarité a continué à apporter son aide aux agents malmenés par l'impact économique et social de la crise sanitaire que nous subissons depuis maintenant 2 ans.

Notre réserve Libre, qui avait très fortement augmenté lors de l'exercice comptable 2020, baissera très nettement, si notre Assemblée Générale le décide, pour l'exercice 2021. Cette baisse devrait se poursuivre en 2022 pour revenir rapidement à un niveau bas mais suffisant pour assurer une trésorerie saine.
Après 2 Assemblées Générales réunies par visioconférence, nous sommes heureux que l'AG 2022 puisse se tenir en présentielle, annonçant ainsi une reprise complète de nos activités pour cette dernière année de notre mandat.

Je vous remercie

II. RAPPORT FINANCIER : Sandrine Curtet Benitski, Trésorière.

Sandrine Curtet Benitski : Je suis Sandrine Curtet Benitski la tresorière du Caes, je vais donc vous présenter le rapport financier. C'est ma première Assemblée Générale en présentiel, donc je ne vous raconte pas comme je suis nerveuse ! François il a un peu la voix qui tremble mais la mienne ne va pas être beaucoup mieux. Je vais vous demander d'être un peu indulgents parce qu'en plus le rapport financier c'est la partie des assemblées générales un peu pénible parce qu'il y a des chiffres… Je sais que c'est pénible, si vous vous endormez je ne vous en voudrais pas !

Tout d'abord je tiens à remercier Minh Marrache, ici présente, et Sabrina Younes qui sont les comptables du Caes. Sans elles évidemment, je n'aurais pas pu faire ce rapport.
Suite à l'audit sur l'état financier de l'association au 31/12/2021 par la société RSM, je vais vous présenter le rapport financier du Caes Inserm de l'année 2021. Je tiens bien évidement à remercier chaleureusement Minh et Sabrina les deux comptables du Caes sans qui je n'aurais pas pu faire ce travail.
C'est ma première AG en présentielle et c'est bien plus impressionnant que derrière l'écran de son ordinateur.

Je vais tout d'abord vous présenter les faits marquants de 2021 qui ont eu une répercussion sur le bilan comptable. 2021 a été une année impactée par la pandémie de Covid 19 mais dans une moindre mesure par rapport à 2020.

- ✓ Nous avons eu une diminution de 175 K € de la subvention allouée par l'Inserm soit moins 9%. Je vous rappelle que par la nouvelle convention signée en 2017, la subvention de l'Inserm doit correspondre au moins à 0,62 % de la masse salariale des titulaires et CDD de l'Inserm. Or l'administration de l'Inserm a décidé de ne verser au Caes pour l'année 2021 que 0,56 % de cette masse salariale et ce malgré l'opposition du SNTRS, du SNCS et du Sgen CFDT Recherche EPST exprimée d'une part dans une lettre adressée le 22 janvier 2021 à Madame Giry et d'autre part lors de chaque rencontre de la direction du Caes avec l'administration de l'Inserm. Mais hélas sans succès à ce jour. Cependant nous espérons que cette argent sera restitué au Caes donc aux agents quand nos besoins augmenteront.
- ✓ Nous avons eu une reprise de l'activité marquée par la mise en place d'actions exceptionnelles :
    - La prise en charge des chambres singles pour les séjours Caes
    - Le subventionnement aux taux promotionnels 35-85 % des activités collectives du Caes et des Comités Locaux
    - La suppression du plafond de subvention
    - L'attribution de chèques rentrée scolaire et de chèque culture
    - La subvention des frais engagés par les agents pour le soutien scolaire de leurs enfants
- ✓ Il y a une évolution du patrimoine immobilier du Caes avec :
    - La cession des parts sociales des SCI Résidence Maeva Le Jandri aux 2 Alpes et Résidence Maeva Victoria Surf à Biarritz pour un montant total de 45 K €
    - L'acquisition de parts sociales dans deux SCI ; Résidence Maeva Les Agaves à Cavalaire et le Village Vacances Les Ramayes aux 7 Laux. Mais également l'achat d'un mobil home PMR au Camping Les Beaupins sur Ile d'Oléron pour un montant total de 55 K €.

Passons maintenant au bilan financier qui se fera en deux parties. Tout d'abord la présentation des comptes annuels de façon comptable puis la seconde partie concernera l'analytique.

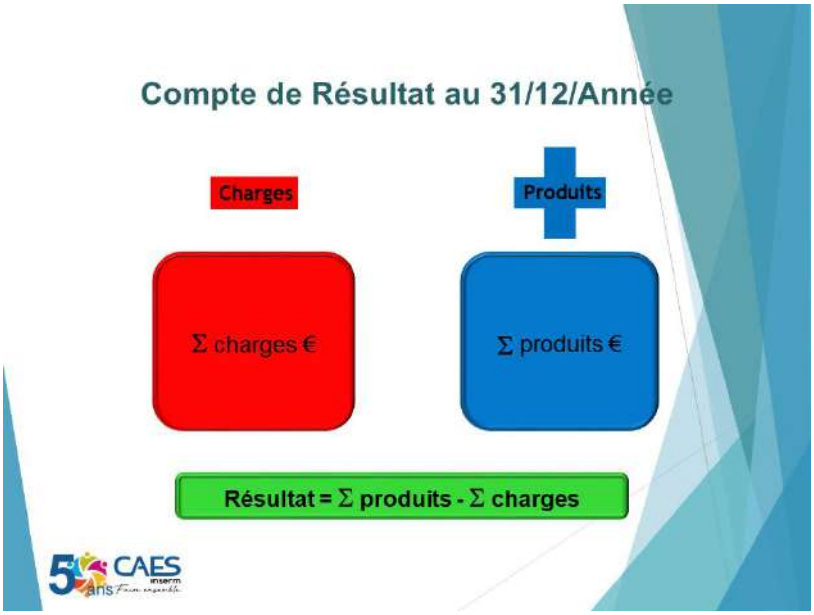

Commençons par le compte de résultat. Il s'agit d'un document comptable présentant l'ensemble des produits (en bleu dans les tableaux suivants) et des charges (en rouge dans les tableaux suivants) de l'association durant un exercice comptable. Cet exercice est pour le Caes une année civile, ce qui veut dire que l'arrêt des comptes se fait au 31/12 de chaque année. Le **résultat** correspond à la somme des produits moins la somme des charges. Un résultat positif est un **excédent** et un résultat négatif est un **déficit**. Je vous demande d'avoir également en mémoire que le compte de résultat ne mesure pas un flux de trésorerie mais un flux d'appauvrissement ou d'enrichissement du patrimoine du Caes.

Vous voyez ici la répartition des produits du Caes pour l'année 2021, je détaillerai rapidement chaque partie de camembert dans la diapositive suivante. 73 % des produits du Caes sont les subventions allouées par l'Inserm. 24 % correspondent au chiffre d'affaires qui est en fait la participation financière des agents. Le reste correspond à des produits exceptionnels et / ou des produits financiers.

Les produits 2021

PRODUITS	2021	2020	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	660 399 €	368 929 €	+ 291 K€	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	2 034 369 €	2 209 820 €	- 175 K€	2 175 315 €
Autres produits	1 638 €	4 324 €	- 2,6 K€	28 616 €
Total des produits d'exploitation	2 696 406 €	2 583 073 €	+ 113 K€	3 247 426 €
Produits exceptionnels	49 562 €	24 487 €	+ 25 K€	20 575 €
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes	12 619 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	32 118 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hôbrydes et N&S - Coudalère	4 825 €	24 487 €		
Produits financiers	25 352 €	17 667 €	+ 8 K€	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	74 914 €	42 156 €	+ 33K€	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 771 321 €	2 625 229 €	+ 146 K€	3 274 397 €

Détaillons un peu en comparant à l'année 2020 largement sinistrée par la Covid 19 et l'année 2019 année classique !

- Le **chiffre d'affaires** qui correspond à la participation financière des ouvrants droit est pour l'exercice 2021 de 660 399 € ; le chiffre d'affaire des comités locaux est de 139 K € et celui du Caes de 531 K €. Comme vous pouvez le constater il y a une augmentation de 50 % mais encore loin du 1 million d'euros de 2019. Cette hausse s'explique par la reprise progressive des activités dans tous les secteurs.
- Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 2 034 369 € est correspondent aux subventions versées par l'Inserm en baisse de 175 K € comme déjà expliqué précédemment.
- La somme des **autres produits d'exploitation** correspond en principe au remboursement des chèques déjeuners non consommés par l'Inserm dont nous n'avons pas bénéficié en 2021 et à des régularisations et des reprises sur créance.

- Cette année le Caes a bénéficié d'un **produit exceptionnel** de 49 562 € qui est le montant des ventes que le Caes a encaissé suite à la liquidation des parts sociales de deux SCI ; celle du Club Hôtel des 2 Alpes et celle de Maeva à Biarritz dont je vous ai déjà parlées dans les faits marquants. De plus, nous avons eu un complément de 4 825 € de la liquidation des Résidences les Hébrydes et Neige & Soleil à Coudalère effectuée en 2020.
- Les **produits financiers** pour 2021 sont dus principalement aux reprises du cumul des amortissements provisionnés depuis l'achat en 2007 et 2008 des SCI des 2 Alpes et de Biarritz jusqu'à leur vente en 2021.

Soit le **total des produits du Caes pour l'année 2021 de 2 771 321 €** en hausse de 146 K € par rapport à l'année précédente.

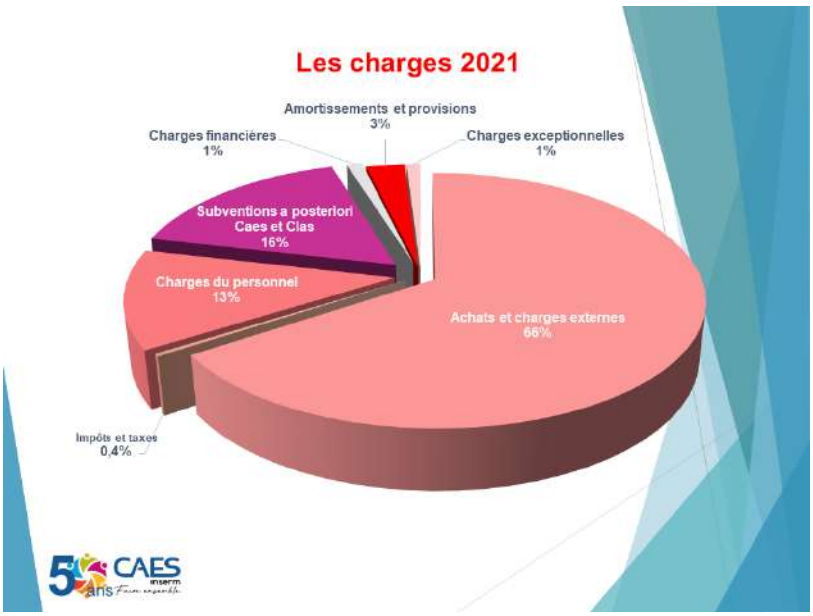

Passons aux charges du Caes !
Sur cette diapositive, vous pouvez voir la répartition des charges du Caes pour l'année 2021. Comme pour les produits je détaillerai dans la diapositive suivante chaque tranche.
Ce qu'il faut retenir c'est que 66 % des charges du Caes correspondent aux achats et charges externes du Caes et des Comités Locaux, 16 % sont les subventions *a posteriori* versées aux agents par le Caes et les Comités Locaux et 13 % sont les charges du personnel. Le reste étant les impôts et taxes, les amortissements et provisions et des charges exceptionnelles.

Détaillons un peu !
Nous avons :

- les **achats et charges externes du Caes et des Clas** pour 1 929 677 € soit une variation de + 927 K€ par rapport à 2020. Si vous souhaitez des explications concernant cette ligne de dépense, n'hésitez pas à me demander.
- les **impôts et taxes** en augmentions liées principalement à l'augmentation des taxes sur les salaires et à des droits d'enregistrement pour notre investissement à Cavalaire.
- les **charges du personnel** qui sont les salaires et traitements ainsi que les charges sociales de 7 salariées de droit privé du Caes. Ce poste est en légère augmentation de 8 K€. Nous avons :
    - la hausse des salaires et traitements suite à la revalorisation des salaires conformément à la convention collective.
    - la hausse des charges sociales.
- Les **amortissements** sur les immobilisations sont en diminution suite à la fin d'amortissements de certains investissements**. Les provisions** sur les créances clients pour des factures non réglées par les agents depuis 1 an malgré plusieurs relances. Et également la dernière provision pour l'indemnité de départ à la retraire d'une des gestionnaires du Caes.

- les **charges financières** qui correspondent aux amortissements des titres de participation dans les SCI. En légère baisse en 2021 qui est due d'une part à la fin de l'amortissement suite à la cession des parts de Biarritz et des 2 Alpes et d'autre part à l'acquisition des parts aux 7 Laux et à Cavalaire.
- des **charges exceptionnelles** de 28 500 € qui correspondent pour 2021 aux prix d'achat des titres de participations des SCI aux 2 Alpes et à Biarritz.
- et pour finir les **subventions *a posteriori* du Caes pour la somme de 454 K € et des Clas pour 30 K €** qui malgré la reprise d'activité sont en faible augmentation.

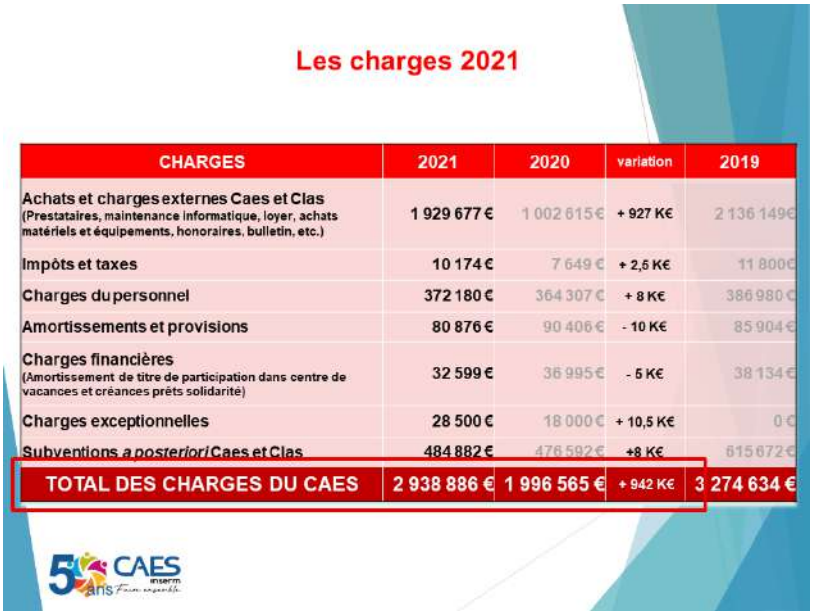

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149 €
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800 €
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	2 938 886 €	1 996 565 €	+ 942 K€	3 274 634 €

Soit le **total des charges du Caes pour l'année 2021 de 2 938 886 €** en hausse de presque 1 M € par rapport à l'année précédente.

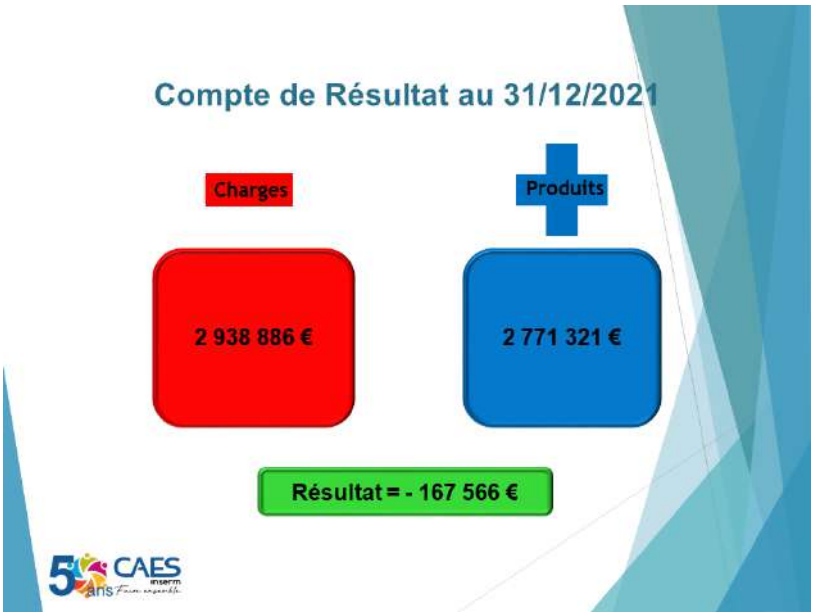

Nous avons donc 2 938 886 € de charges et 2 771 321 € de produits ce qui fait un résultat pour l'année 2021 déficitaire de 167 566 €.

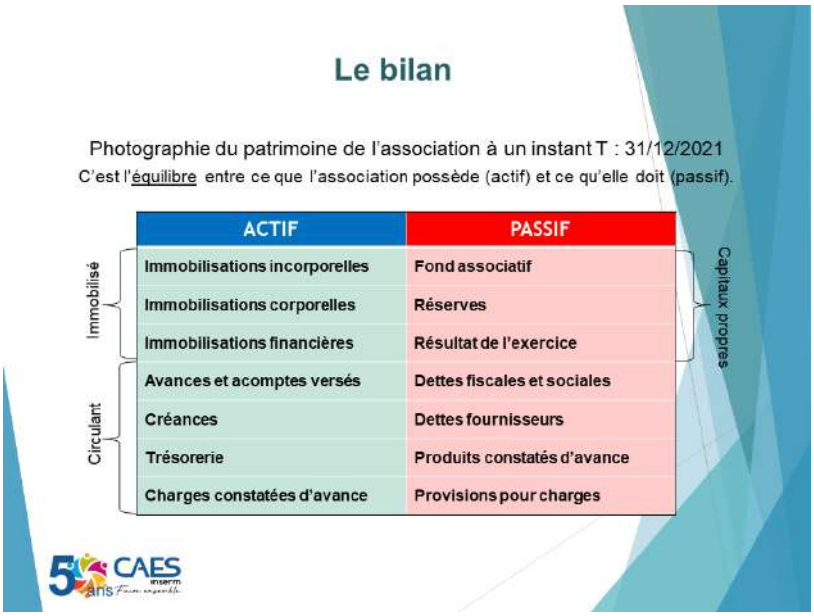

Passons maintenant au bilan. Il s'agit d'un tableau qui représente la situation patrimoniale à un instant T, en général à la clôture de l'exercice. C'est l'équilibre entre ce que l'association possède qui est l'actif et ce qu'elle doit qui est le passif au 31 décembre.

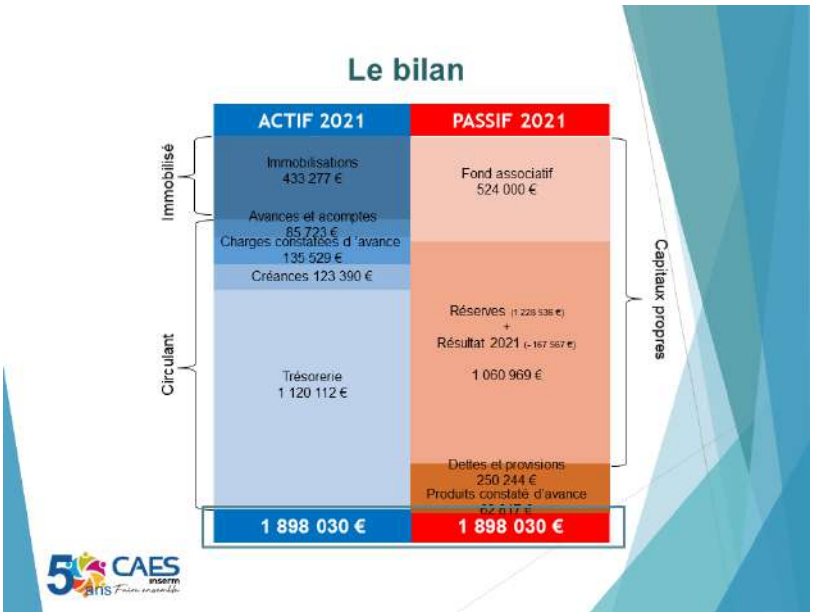

- La colonne de gauche correspond à l'**actif** qui est soit immobilisé avec 3 types d'immobilisations soit circulant.
  L'actif immobilisé correspond aux éléments conservés durablement par l'association comme un mobil home qui est une immobilisation corporelle, un logiciel qui est une immobilisation incorporelle et des titres de participation dans les sociétés civiles qui sont des immobilisations financières. Notez que les immobilisations vont perdre de la valeur au cours du temps (dépréciation) et que chaque année il va falloir retirer du prix d'achat le montant de cette dépréciation appelé amortissement.
  L'actif circulant regroupe les éléments monétisés à une échéance de moins d'1 an et la trésorerie.
- La colonne de droite correspond **au passif** avec les ressources du Caes qui sont les capitaux propres constitués du fond associatif, des réserves et du résultat de l'exercice mais aussi les dettes, les produits constatés d'avance et les provisions pour charges.

Pour le Caes en 2021, l'**actif immobilisé** s'élève à 433 277 € qui correspond à la somme des valeurs nettes de tous les investissements du Caes (c'est-à-dire la valeur d'acquisition – le montant de l'amortissement). Il y a une baisse régulière d'année en année qui s'explique par la dépreciation de nos immobilisations modulées par les cessions et les acquisitions.

Les avances et acomptes versés pour un montant de 86 K € environ en 2021. Il s'agit des versements d'acompte effectués par le Caes pour des contrats avec des prestataires pour des activités qui ont lieu en 2022. (Avoirs chez prestataires non facturés)
Il y a ensuite, les **charges constatées d'avance** pour 135 K € qui concernent elles les factures reçues et payées en 2021 pour des activités du Caes en 2022. (Avoirs chez les prestataires facturés)
Les créances au 31/12/2021 sont de 123 K €. Il s'agit des sommes facturées aux agents mais qu'ils n'ont pas encore réglées au 31 décembre.
La dernière ligne concerne **la trésorerie** de l'association au 31/12/2021 qui était de 1 120 112 €.
L'association possède :

- au LCL un compte à terme, un compte sur livret et un livret A,
- à la Banque Postale, il y a le compte courant du Caes et les comptes des Clas.

Ce qui nous fait un total pour l'actif de 1 898 030 €.

Détaillons maintenant le passif !
Nous avons **les capitaux** de l'association pour un montant de 1 584 970 € et qui sont composés :

- des fonds de l'association, à sa création, pour 524 000 €,
- des réserves avec la réserve obligatoire et de la réserve libre pour un total de 1 228 536 €,
- et le résultat comptable de l'exercice 2021 déficitaire de 167 566 €.

Soit un total des capitaux de 1 584 970 €.
Puis vous pouvez voir tout ce qui concerne les **dettes et provisions** pour un montant de 250 244 €.
Pour finir avec le passif, nous avons les **produits constatés d'avance** pour 62 817 € qui sont les prestations facturées aux agents en 2021 pour des activités en 2022.

Ce qui nous fait un total pour le passif de 1 898 030 €.

Nous voyons donc que le bilan du Caes Inserm pour l'année 2021 est équilibré ; signe d'une bonne gestion.

Passons maintenant à la **partie analytique** qui est plus facile à appréhender et que je vais un peu plus détailler.

Les produits 2021

LES PRODUITS	2021	2020	Variation	2019
Subvention Inserm	1 766 603 €	1 942 054 €	- 10%	1 907 549 €
Subvention Administrative	60 000 €	60 000 €		60 000 €
Subvention Salaire Prestations Sociales	14 766 €	14 766 €		14 766 €
Sous-total subvention	1 841 369 €	2 016 820 €	- 9%	1 982 315 €
Loyers Locaux	171 000 €	171 000 €		171 000 €
Fluides	22 000 €	22 000 €		22 000 €
Sous-total produits loyers et fluides	193 000 €	193 000 €	idem	193 000 €
Total Subventions	2 034 369 €	2 209 820 €	- 9 %	[illegible]
Produits financiers	708 €	744 €		1 015 €
Produits exceptionnels	45 706 €	22 087 €		2 915 €
Remboursement Chèques Déjeuner	0 €	3 231 €		20 575 €
Total Autres Produits	46 414 €	3 975 €		[illegible]
TOTAL DES PRODUITS CAES	2 080 783 €	2 213 795 €	- 9,0%	2 199 819 €

Vous avez ici les produits du Caes qui sont les mêmes que ceux présentés dans la partie comptable sans le montant de la participation financière des agents c'est-à-dire sans le chiffre d'affaires. Nous avons la subvention Inserm de 1 766 603 € amputée donc de 0,06 % € soit 200 000 € de moins que le montant prévu par la convention entre le Caes et l'Inserm. Les autres subventions allouées sont stables ce qui fait un total de subventions pour 2021 de 2 034 369 €.

Les autres produits correspondent pour cette année principalement aux produits exceptionnels des plus-values de la cession des parts des SCI de Biarritz et des 2 Alpes. Et comme déjà dit, il n'y a pas eu de remboursement des chèques déjeuner non utilisés par l'Inserm.

Donc le total des produits est de 2 080 783 € en baisse de 9 %.

Les charges administratives 2021

LES CHARGES ADMINISTRATIVES	2021	2020	Variation	2019
Salaires et charges du personnel	379 362 €	371 721 €		370 919 €
Provision départ à la retraite	20 828 €	20 698 €		19 897 €
Total charges salariales	400 190 €	392 419 €	+ 2%	390 816 €
Dépenses obligatoires de fonctionnement	49 828 €	37 730 €	+ 24%	49 788 €
Amortissements	10 590 €	11 865 €		12 657 €
Impôts sur placements	71 €	76 €		97 €
Hébergement Ancien Site WEB	714 €	720 €		714 €
Logiciel métier Ganael	18 800 €	18 800 €		15 600 €
Petits travaux locaux Caes	1 408 €	691 €	+ 51%	1 246 €
Communication	15 571 €	16 266 €		0 €
Frais de missions	13 825 €	11 597 €	+ 16%	49 120 €
Total charges obligatoires de fonctionnement	110 808 €	97 744 €	+ 12%	129 222 €
Loyer	144 039 €	148 972 €		142 172 €
Charges annexes locaux	14 105 €	13 477 €		15 315 €
Fluides (téléphone et frais postaux)	7 908 €	7 767 €		14 460 €
Total loyer et charges	166 053 €	170 216 €		171 947 €
Total charges administratives	**677 051 €**	**660 379 €**	**+ 2,5%**	**691 985 €**

Passons aux charges !
Nous avons d'abord les **charges salariales** des 7 salariées de droit privé du Caes pour un montant de 379 362 € auquel il faut ajouter la provision pour le départ à la retraite d'une de nos gestionnaires.
Nous avons ensuite les **charges obligatoires de fonctionnement** en hausse par rapport à 2020.

- Les dépenses obligatoires de fonctionnement (commissaire aux comptes RSM, expert-comptable SEFICO, frais bancaires, frais ANCV etc.) qui retrouvent le niveau de 2019.
- L'amortissement administration (matériel, mobilier, logiciels) a diminué de 1 200 € car pas de nouveaux achats.
- Les impôts sur placements sont stables.
- Les dépenses liées à l'ancien site Web du Caes sont de 714 € et les frais liés au progiciel métier GANAEL sont identiques à l'année 2020.
- Les charges du secteur Communication sont le coût de la conception, de l'affranchissement et de l'envoi du bulletin de l'année en cours et du quatre pages.
- Les frais de missions sont en augmentation de 16 % puisque les élus du bureau hors IDF ont pu revenir régulièrement au Caes.

Pour en finir avec les **charges administratives** nous avons le loyer et les charges des locaux au Kremlin Bicêtre qui sont en légère diminution suite à une régularisation du loyer.

Le total des charges administratives s'élève à 677 051 €.

Les charges par secteur 2021

LES CHARGES PAR SECTEUR	2021	2020	Variation	2019
Budget des Clas	193 041 €	153 382 €		249 103 €
Frais bancaires (à rembourser aux Clas)	4 364 €	0 €		1 997 €
Fonctionnement (Logiciel « Ciel en ligne »)	7 462 €	7 247 €		0 €
Noël Ile de France	13 €	0 €		3 568 €
Total secteur Clas	204 880 €	160 630 €	+ 22%	254 668 €
Propositions Colonies Caes	99 811 €	60 231 €		177 868 €
Subvention *a posteriori*	29 594 €	43 885 €		82 363 €
Sous total Jeunesse 1	129 406 €	104 116 €	+ 20%	260 231 €
Centres Aérés : Act. Loisirs Sans Hébergement	19 533 €	42 290 €		55 372 €
Péri Scolaire : Act. Sportives, Culturelles et de Loisirs	116 695 €	142 007 €		146 545 €
Mini Séjours, Compétitions et rencontres sportives et Stages sans hébergement	1 311 €	592 €		6 118 €
Sous total Jeunesse 2	137 539 €	184 889 €	- 34%	208 035 €
Subventions exceptionnelles Covid Jeunesse	36 288 €	0 €		0 €
Total secteur Jeunesse	303 233 €	289 005 €	+ 5%	468 266 €
Voyages Caes	93 000 €	- 408 €		67 200 €
Subvention Voyages Autonomes	23 202 €	15 119 €		37 416 €
Total secteur Voyages	116 202 €	14 711 €	+ 87%	104 616 €

Passons maintenant aux dépenses par secteur. Les chiffres représentent le coût pour le Caes c'est-à-dire le montant des prestations – la participation financière des agents.

- Le budget réalisé des Comités Locaux pour 2021 est de 204 880 € soit en hausse de 21,60 %.
  A la sortie de la crise, les agents ont pu bénéficier d'activités intéressantes et diversifiées subventionnées aux taux promotionnels 35-85 %. En 2021, il a été voté que les frais bancaires payés par les Clas leur seront remboursés par le Caes.
- Les dépenses du secteur Jeunesse sont en hausse de seulement 4,7 %. Jeunesse 1 est en hausse de 20 % alors que Jeunesse 2 est en baisse de 34 %. Sur le budget du secteur en 2021 il y a 36 288 € qui correspondent à l'application des subventions exceptionnelles Covid votées. Il s'agit de l'utilisation des taux promotionnels 35-85 % pour tous les accueils en Centre ou Accueil de Loisirs Sans Hébergement (CLSH/ALSH) ainsi que les mini-camps et les mini-séjours pendant les mois de juillet et août 2021 avec un plafond journalier augmenté à 60 €. Pour les Stages Sans Hébergement (SSH) ces mêmes mesures ont été appliquées du 1er janvier au 31 décembre 2021. Ne figurent pas dans ce tableau les dépenses liées à la subvention 2021 du soutien scolaire car sur les 113 dossiers reçus très peu étaient complets. Cette subvention a donc été versée en avril 2022 à 89 agents pour un montant de 30 779 €.
- Les dépenses du secteur Voyages sont en hausse de 87 % que ce soit les propositions Caes ou les subventions *a posteriori* des voyages autonomes. Malgré la Covid 50 participants ont pu partir au Costa Rica qui été un voyage 2020 reporté en 2021 et 43 agents ont pu profiter du combiné Réunion / Maurice.

Les charges par secteur 2021

LES CHARGES PAR SECTEUR	2021	2020	Variation	2019
Propositions dans investissements Caes	233 554 €	163 521 €	+ 30%	241 672 €
Subvention *a posteriori*	207 649 €	188 504 €	+ 9%	222 394 €
Amortissements des investissements	49 868 €	52 316 €		55 749 €
Travaux et maintenance investissement	13 454 €	757 €		959 €
Total secteur Vacances	504 524 €	405 098 €	+24%	520 774 €
Proposition Caes	20 272 €	4 791 €		5 807 €
Subvention *a posteriori*	6 428 €	4 693 €		10 402 €
Coupons Sport ANCV + frais envois	25 286 €	22 329 €		29 698 €
Total secteur Sports	51 987 €	31 813 €	+ 39%	45 907 €
Loisirs et Culture	19 769 €	612 €	+ 97%	42 449 €
Retraités	35 420 €	2 071 €	+ 94%	28 789 €
Séjours « Solidarité »	10 351 €	969 €	+ 91%	9 360 €
Billetterie Caes	15 082 €	922 €		3 315 €
Billetterie en ligne (licence du 16/10/18 au 15/10/22)	31 200 €	31 200 €		31 200 €
Concours logo Caes	3 182 €	0 €		0 €
Subvention exceptionnelle Covid / chèques rentrée scolaire et chèque culture	275 838 €	0 €		0 €
Provisions et Reprises	- 372 €	9 807 €		- 1 270 €
Total autres secteurs	390 472 €	45 581 €	+ 88%	113 932 €
Total des charges des secteurs	**1 571 298 €**	**946 839 €**	**29%**	**1 508 163,26 €**

- Le secteur Vacances même si les vacances d'hiver 2021 ont été sinistrées à cause de la fermeture des remontées mécaniques nous observons une hausse de presque 20 % liée à aux vacances d'été avec un nombre de séjours proche de 2019 mais avec l'application des subventions exceptionnelles Covid votées au Cnas de février 2021 ; à savoir l'application des taux de subvention promotionnels 35-85 % sur les séjours de vacances proposés par le Caes dans son patrimoine et dans une sélection de destinations, pour des séjours débutants du 1er avril jusqu'au 31 décembre 2021.
- Les dépenses du secteur Sports sont en hausse de 39 % avec les randos à Belle Ile en Mer et Retrouvance en Bugey en doublant le nombre de participants et en appliquant les taux promotionnels 35-85%. Les subventions a posteriori et la demande de coupons Sport ANCV ont elles aussi été en augmentation.
- Le secteur Loisirs-Culture est également en hausse de 98 % grâce au week-end Clas à Bordeaux, au séjour à Berck sur Mer et au WE à Paris tous subventionnés aux taux promotionnels 35-85 %.
- Le secteur Retraités présente également une hausse de ses dépenses de 90 %. Toutes les activités récurrentes du secteur ont eu lieu même s'il a fallu s'adapter aux restrictions sanitaires. Les retrouvailles, la randonnée en étoiles à Nevache et un WE découverte à Marseille ont eu lieu, le tout subventionné aux taux promotionnels 35-85 %
- Les séjours Solidarité, qui je vous le rappelle sont subventionnés à 85 % et sont accordés aux agents en difficulté. En 2021, la commission a étudié et accepté 7 dossiers pour un coût Caes de 10 351 €.
- La billetterie Caes correspond aux billets en possession du Caes. Certains ont été revendus aux agents avec un très fort taux de subvention. Mais il y a une perte sèche concernant les billets non vendus et / ou non repris par ProwebCE et dont la date de validité était dépassée.
- Le frais pour 2021 de la licence ProWebCE pour la billetterie en ligne s'élève à 31 200 €. Pour rappel cette licence prend fin le 15 octobre 2022.
- Pour les 50 ans, nous avons souhaité changer le logo du Caes et pour cela le secteur LC a lancé un concours logo. Le montant total des dépenses liées au concours logo est de 5 252 €. Il comprend les différents lots pour les gagnants toutes catégories confondues d'un montant de 4 490 € avec pour les 4 lauréats un séjour d'1 semaine dans un investissement du Caes d'une valeur de 650 € et pour les autres des chèques cultures d'un montant variable selon la place sur le podium. Le budget dépensé pour 2021 est de 3 182 €, il comprend les honoraires du graphiste qui a « désigné » la version définitive du logo gagnant, les chèques cultures et sur les 4 gagnants seulement 1 personne a dépensé son prix de 650 € en 2021.
- 275 838 € ont été dépensés pour attribuer aux actifs et retraités de l'Inserm des chèques cultures et des chèques rentrée scolaire pour leurs enfants.

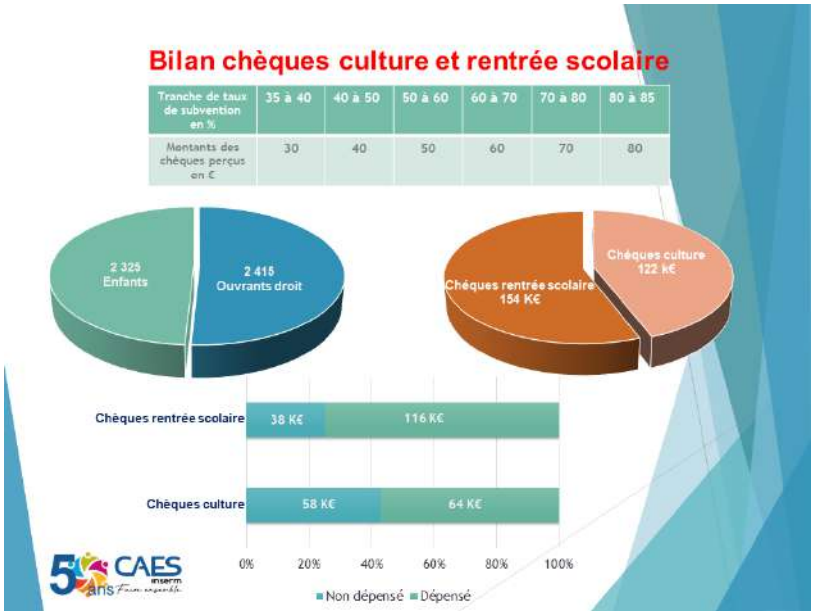

Voici ici le bilan de cette opération. Le montant de chèques était en fonction de tranche de QF et allait de 30 € min à 80 € max / ouvrant droit et / ou enfants à charge. 2 325 enfants ont reçu un chèque rentrée scolaire pour un montant total de 154 K€ et 2 415 OD ont reçu un chèque culture pour un montant total de 122 K €.

A ce jour, 75 % du montant des chèques rentrée scolaire et un peu plus de 50 % du montant des chèques culture ont été dépensés.

- Pour finir avec les charges, nous avons les reprises ou provisions des <u>créances douteuses.</u>

Le total des charges des secteurs s'élève à 1 571 298 €.

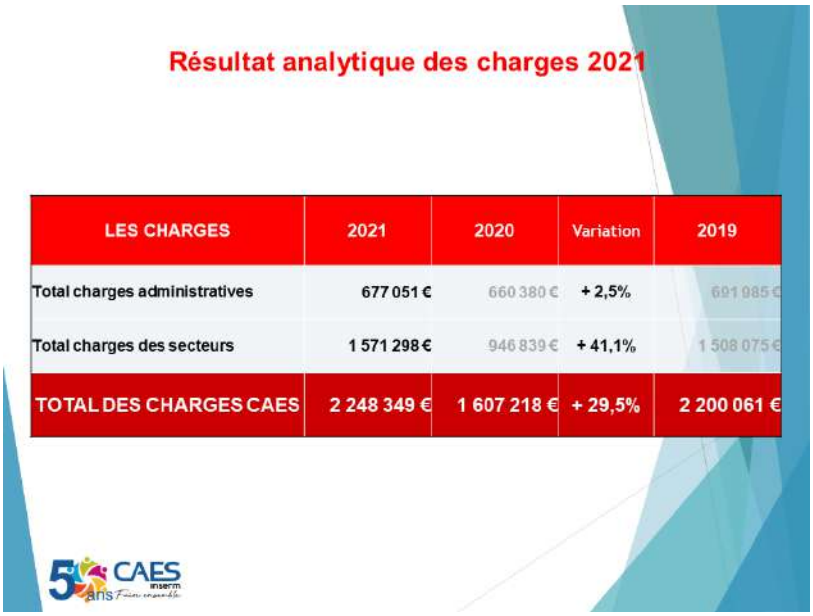

Résultat analytique des charges 2021

LES CHARGES	2021	2020	Variation	2019
Total charges administratives	677 051 €	660 380 €	+ 2,5%	691 985 €
Total charges des secteurs	1 571 298 €	946 839 €	+ 41,1%	1 508 075 €
TOTAL DES CHARGES CAES	2 248 349 €	1 607 218 €	+ 29,5%	2 200 061 €

Soit un total général des charges du Caes de 2 248 349 € en hausse de 29,5 % par rapport à 2020 mais équivalent à celui de 2019.

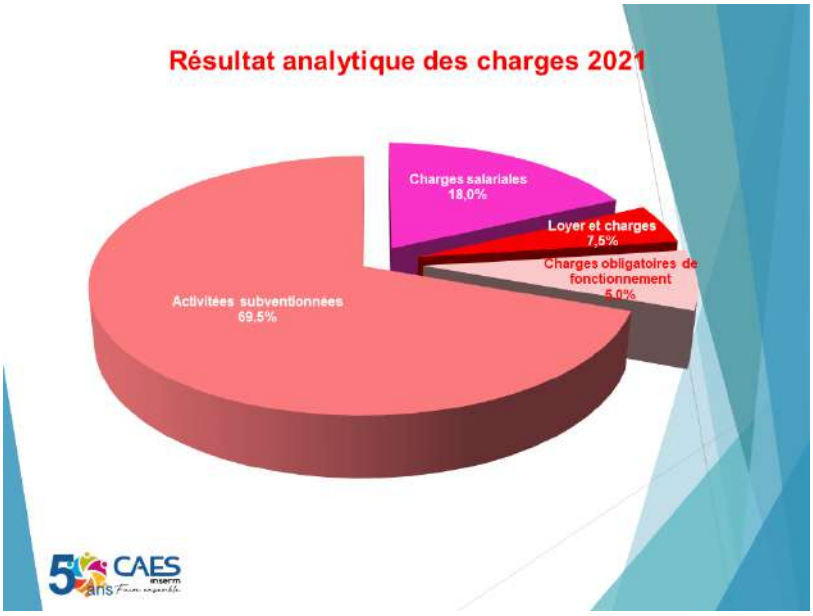

Ces dépenses sont réparties de la façon suivante :

- 18 % de charges salariales
- 7,5 % de loyers et charges
- 5 % de charges obligatoires de fonctionnement
- Les 69,5 % restants étant les dépenses pour les subventions aux agents.

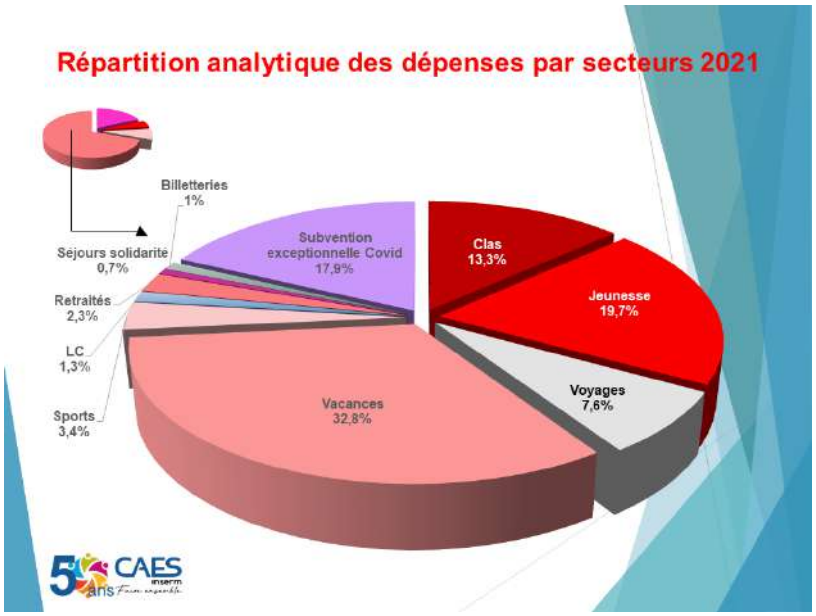

Vous voyez ici la répartition de ces 69,5 % par secteur. 13,3 % pour les Clas, 19.7 % pour Jeunesse, 7,6 % pour Voyages, 32,8 % pour Vacances, 3,4 % pour Sports, 1,3 % pour LC, 2,3 % pour Retraités, 0,7 % pour Solidarité, 1% pour les billetteries et les 17,9 % restants sont pour la subvention exceptionnelle Covid.

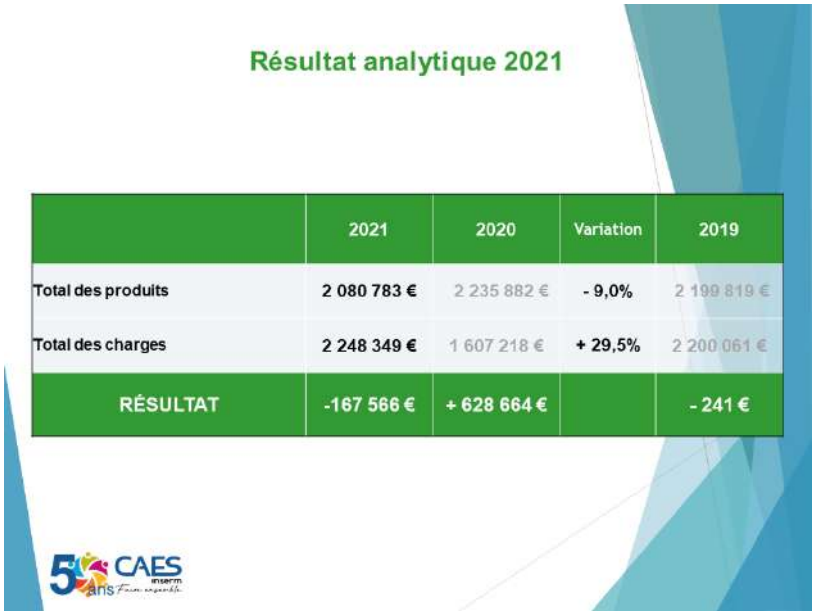

Résultat analytique 2021

	2021	2020	Variation	2019
Total des produits	2 080 783 €	2 235 882 €	- 9,0%	2 199 819 €
Total des charges	2 248 349 €	1 607 218 €	+ 29,5%	2 200 061 €
RÉSULTAT	-167 566 €	+ 628 664 €		- 241 €

Pour conclure, le total des produits pour l'année 2021 est de 2 080 783 € et le total des charges pour l'année 2021 est de 2 248 349 €. Ce qui nous fait un **résultat déficitaire de 167 566 €.**

Pour rappel les réserves de l'association sont composées :

- d'une <u>réserve obligatoire</u> de 391 720 €, qui correspond au montant du loyer et frais de fonctionnement du Caes pour 2 à 3 mois et 6 mois de charges de personnel,
- d'une <u>réserve libre</u> votée à l'AG 2021 de 836 816 €.
- Le <u>résultat comptable au 31/12/2021</u> est de 167 566 €

Si lors de cette AG, il est voté d'incorporer ce déficit à la réserve libre, elle passera alors à 669 249 €. Ce montant peut paraitre très élevé mais il est lié à l'activité du Caes réduite en 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire.

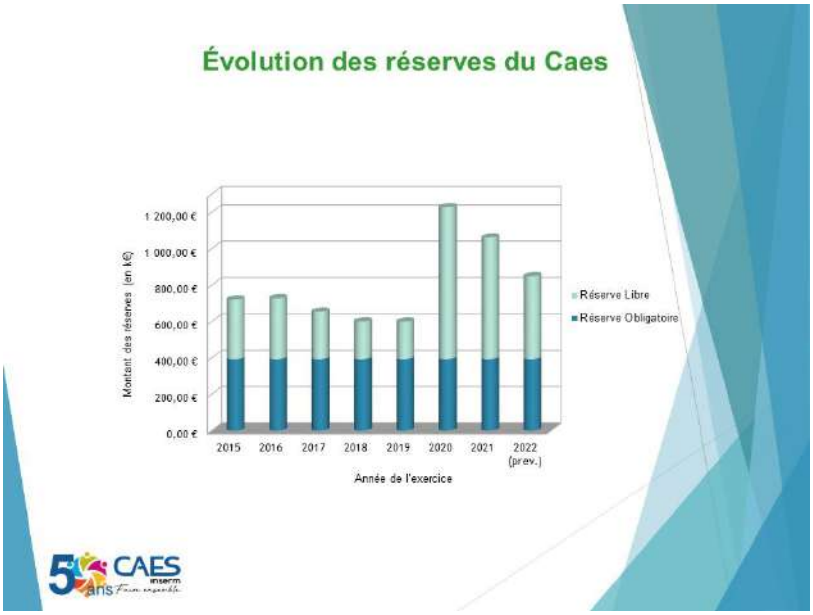

Vous découvrez ici l'évolution des réserves du Caes depuis 2015. La réserve obligatoire reste stable à 391 720 €. La réserve libre a diminué jusqu'à atteindre le montant minimum d'environ 200 000 € en 2019. Ce montant minimum est nécessaire pour assurer une trésorerie saine et permettre le paiement des réservations pour les activités proposées, voire pallier les retards de versement de subvention de l'Inserm sans mettre en péril l'équilibre financier du Caes.

En 2020 suite à l'annulation et au report de la plupart des activités du Caes la réserve libre a fortement augmenté. En 2021, suite à la reprise progressive des activités, à la mise en place des subventions exceptionnelles et aux séjours et voyages 2020 reportés et effectués en 2021 le montant de la réserve libre commence à décroître. Pour 2022, nous sommes optimistes et en février nous avons estimé un déficit de plus de 200 000 € suite à une reprise confirmée et à la réalisation des activités 2020 reportées en 2022 en plus des activités 2022.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions. S'il n'y a pas des questions je laisse maintenant la parole à notre commissaire aux comptes, Monsieur Dhalluin.

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Gael Dhalluin : Je suis très heureux d'être là, c'est bien qu'on puisse se retrouver physiquement, ça faisait longtemps. Je vais procéder comme je le fais d'habitude, ce n'est pas une lecture du rapport parce que comme vous le savez ils sont très réglementés, ils sont très formels donc l'idée c'est plutôt de vous le rappeler, il n'y a rien à expliquer d'une année sur l'autre.

On va commencer par le rapport sur les comptes annuels qui vient de nous être présenté. Il y a une première partie dans notre rapport qui s'appelle l'opinion, je vais vous dire juste la petite phrase qui est la plus importante : « *Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.* ». Ça c'est le paragraphe le plus important.

Voilà un deuxième paragraphe qui s'appelle le « Fondement de l'opinion », il nous rappelle deux choses dans ce paragraphe ; le premier c'est le référentiel d'audit, on effectue dans nos travaux selon les normes d'exercice professionnel françaises, donc on le rappelle à cette occasion. On a un point qui est également important qui es l'indépendance du Commissaire aux Comptes vis-à-vis de l'association. Pour être Commissaire aux Comptes il faut être indépendant, on le rappelle dans ce paragraphe-là.

Ensuite on a un troisième paragraphe qui s'appelle « la justification des appréciations », ce sont les points d'attention qu'on souhaite aborder dans le cadre de la lecture de ce rapport. Il y en a un premier que vous connaissez tous c'est le rappel de la crise mondiale du Covid, la compagnie de Commissaire aux Comptes a souhaité l'année dernière, c'était le cas déjà en 2020 et 2021 où l'on a un petit paragraphe pour rappeler que les comptes ont été arrêtés dans ce contexte. Nous l'avons vu, les comptes ont été fortement impactés en 2020, ils le sont encore en 2021. Peut-être que l'année prochaine on aura un petit paragraphe sur la guerre en Ukraine.
Donc nous avons un paragraphe de justifications des appréciations pour déjà remplir ce contexte-là et également le fait qu'on s'est intéressé en particulier à trois choses. Le premier ce sont les principes comptables et le bon respect des principes comptables, dans une association il y a des règlements… Le règlement 2018/06, on s'est intéressé au fait qu'il soit correctement appliqué dans l'association. Nous avons également tout ce qui correspond aux estimations comptables, par exemple, les provisions. Vous avez vu des provisions, comme le départ à la retraite, mais pas que, nous avons des provisions sur les créances clients et ce genre des choses…

Je reviens sur les principes comptables, il y a un sujet qui est très particulier au Caes, vous avez des activités qui peuvent être à cheval sur plusieurs exercices, on va prendre un certain nombre de réservations sur 2022 qui auront lieu en 2023. Nous on s'intéresse à qu'effectivement les produits et les charges soient parfaitement rattachés à l'exercice. Ce qui fait que vous avez des charges constatées d'avance, vous avez des produits constatés d'avance, donc on rattache bien les charges et les produits tout au long de l'exercice.

On a ensuite un paragraphe qui est important qui est la « Vérification spécifique » c'est-à-dire qu'on va faire une relecture des éléments, notamment comptables qui ont été présentés par votre trésorière sur les comptes pour effectivement vérifier si la communication qui vous a été faite correspond bien aux comptes que nous avons audités. Nous n'avons pas d'observations, tout correspond.
Ensuite nous avons deux autres paragraphes dans lesquels on rappelle les responsabilités de la Direction de l'association et la responsabilité du Commissaire aux Comptes. Voilà le rapport sur les comptes annuels.

Ensuite nous avons un deuxième rapport qui s'appelle Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées. Les conventions réglementées, qu'est-ce que c'est ? Alors, il arrive parfois dans les associations que l'on ait des conventions, des actions qui peuvent être conjointes avec d'autres associations. Par souci de transparence, on exclut les conventions courantes, celles qu'on considère classiques, nous n'allons pas en parler. Par contre des conventions qui nécessitent une inspection particulière et d'être citées nous les rappelons dans notre rapport sur les conventions réglementées. Il se trouve qu'au Caes il n'y en a pas, donc… Comme c'est dans le rapport de transparence, nous allons le mettre également et nous allons indiquer qu'il n'y a pas de conventions réglementées à ce titre-là. Par contre à titre d'information comme on faisait les années précédentes, on vous rappelle le montant global des frais de mission des membres élus titulaires et suppléants du Cnas qui ont été pris en charge par la structure sur 2021, c'est-à-dire la somme de 11 620 €. Egalement on vous informe du montant global des subventions dont ont bénéficié les membres titulaires et suppléants du Cnas et qui s'est élevé à 4 094 € en 2021. Voilà pour le rapport sur les conventions agrémentées.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Je vous remercie.

François Coulier : Merci beaucoup à vous. Nous allons passer la parole à Yoan Le Guennec, qui va nous présenter le rapport des Contrôleurs de Gestion 2021.

IV. RAPPORT DES CONTRÔLEURS DE GESTION DU CAES-INSERM

Monsieur Yoan Le Guennec lit le rapport des contrôleurs de gestion

Yoan Le Guennec : Juste pour vous restituer, on était quatre membres élus, Mélanie Charlery, Virginie Angleraux, Jacques Brocard qui lui avait fait la première année et qui a été remis pour la deuxième année en tant que senior, et puis moi-même. Ça s'est passé du 9 au 11 mai et nous avons rédigé le rapport au bout de ces deux jours et demi du contrôle de gestion. Je vais vous lire ce qu'on a pu rapporter du Caes.

« Pour commencer, nous souhaitons remercier vivement le président, la trésorière et les gestionnaires du Caes Inserm pour leur accueil et leur disponibilité vis-à-vis des contrôleurs de gestion. L'organisation de la mission en amont puis le choix de mettre à disposition une salle, des ordinateurs et le grand livre analytique a été très apprécié. La plupart des questions posées ont trouvé leurs réponses.

Tout d'abord, nous regrettons qu'en 2021 l'Inserm n'ait pas versé la totalité de la subvention prévue dans le cadre de la convention signée en 2017. En effet les activités budgétées n'ont pas été annulées du fait du Covid mais reportées, obligeant le Caes à utiliser sa réserve libre pour les financer en 2022 et 2023.

En ce qui concerne le contrôle à proprement parler, nous remarquons tout d'abord que les activités organisées puis annulées en 2021 ont généré autant de travail – si ce n'est plus – que les activités réalisées. Nous tenons donc à saluer le travail et l'engagement des gestionnaires et des comptables du Caes. Ensuite, nous avons pu examiner les documents correspondant à chaque activité avec facilité grâce à la clarté de leur présentation.

L'organisation de la grande majorité des secteurs nationaux nous semble être en accord avec l'objet social du Caes Inserm.

Nous saluons tout particulièrement les actions Covid mises en place exceptionnellement tel que la subvention du soutien scolaire, les chèques cultures et les chèques de rentrée scolaire qui démontrent l'adaptabilité du Caes au bénéfice des agents. Cependant la concentration de la subvention de soutien scolaire au bénéfice d'organismes privés comme Acadomia, due aux critères définis interroge.

Nous saluons le fait que le dernier investissement immobilier vacances soit adapté aux personnes à mobilité réduite et invitons le Caes à inclure, si possible, ce critère dans les futurs investissements.

Quelques points posent question concernant le secteur Retraités :

- L'utilisation de "coupons" comme système de paiement de certaines activités ne permet de suivre ni les participants ni les modalités de subvention et rend donc le système difficilement lisible.

- Il nous semble y avoir une confusion entre les missions du Caes proposant des activités au niveau national et accessibles à tous quel que soit leur localisation géographique et les missions d'un Clas proposant des activités sur un secteur géographique défini. Ainsi "les retrouvailles", l'organisation de découverte de grandes villes ou de randonnées en étoile (sur plusieurs jours) paraissent relever de mission du Caes alors que les sorties courtes telles que théâtre, musée, exposition, randonnées à la journée... ne sont organisées que sur Paris et sa région et donc peu accessibles aux retraités en province. De même la prise en charge de la carte annuelle de musée ne concerne que deux musées parisiens alors que d'autres villes de province proposent également des cartes annuelles pour leurs musées (Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse par exemple).

Nous proposons donc que le Caes s'oriente vers :

- la suppression du système de coupons

- la création d'un Clas "retraité d'Ile de France". Le secteur retraité du Caes ne conserverait ainsi que l'organisation d'activité nationale.

- une communication plus importante sur le fait que la plupart des activités du secteur retraité sont accessibles à tous, y compris les actifs, et que le ralliement soit subventionné.

Concernant les Clas, nous notons la grande richesse et la grande diversité des activités proposées. De façon générale, nous reconnaissons le dévouement des agents impliqués dans les bureaux locaux et la difficulté de les renouveler. Une « valorisation » de cette activité pourrait prendre la forme d'une reconnaissance dans les dossiers de promotion et/ou la mise en place d'une prime spécifique ?

A propos des bilans annuels des Clas, certains d'entre eux n'utilisent pas les modèles de documents du Caes, ce qui rend leur relecture plus difficile. L'objet social est globalement respecté quoique nous regrettons que la grille 10 - 60 % ne soit pas mise en place plus systématiquement. Nous voulons rappeler à ce propos que l'usage de cette grille garantit au mieux l'accès aux activités pour toutes les catégories salariales. Enfin, un effort reste à faire de la part des Clas parisiens pour renforcer la subvention des activités artistiques ou sportives. L'invitation au « Sport pour tous » est aussi un message de prévention de santé !

Fait au Kremlin-Bicêtre (94), mercredi 10 mai 2022,

Mélanie Charlery Virginie Angleraux Yoan Le Guennec Jacques Brocard »

François Coulier : Je voudrais faire quelques commentaires suite au rapport des contrôleurs de gestion. Déjà je voulais vous remercier tous les quatre pour le travail que vous avez effectué. Le rôle de contrôleur de gestion est en effet très important pour nous, ce travail permettant d'évaluer l'opportunité de nos dépenses et leur conformité par rapport aux statuts et aux décisions de notre association.

Je voudrais quand même apporter quelques commentaires aux remarques que vous avez formulées. Nous regrettons nous aussi, devant l'Administration de l'Inserm, le non versement de l'intégralité de la subvention 2021 prévue dans notre convention et nous comptons sur l'Administration de l'Inserm ici présente pour restituer cette somme au Caes, et donc aux agents Inserm lorsque la crise sanitaire sera derrière nous, espérons bientôt et que les besoins du Caes augmenteront de nouveau.

Sur le soutien scolaire et la prépondérance d'organismes privés, les critères d'éligibilité que nous avons définis en Cnas imposent uniquement de pouvoir fournir une facture en bonne et due forme ou un bulletin de salaire. Ces critères excluent de fait mais nous l'assumons pleinement, et je dirais, évidemment le recours à des professeurs non déclarés et n'imposons nullement le recours à des grands groupes. Peut-être que si ces grands groupes sont si grands c'est qu'ils sont largement choisis par les parents, et les agents Inserm sont des parents comme les autres donc il n'est pas surprenant qu'ils choisissent ces organismes-là. Cependant si on regarde dans le détail ces subventions au soutien scolaire, il y a 90 dossiers qui ont été subventionnés, on peut noter que 39 agents on fait appel à un grand groupe, 31 à des petites structures locales et 20 à des professeurs indépendants. Si la part des grands groupes est importante nous sommes loin d'une hégémonie des grands groupes et les petites structures représentent une majorité confortable des intervenants.

L'utilisation du système de coupons par le secteur Retraités est en fait bien plus transparente que ne laisse entendre votre rapport. L'absence malencontreuse mais tout à fait justifiée de la gestionnaire du secteur Retraités dans nos locaux lors de votre contrôle n'a pas permis de vous le démontrer. Le système de coupons a été mis en place il y a des nombreuses années et permet le paiement de petites sommes sans avoir à facturer individuellement chaque prestation et est utilisé pour des taux de subvention effectifs de l'ordre de 35 %, soit l'équivalent d'une subvention au forfait. Bien entendu un suivi des participants est assuré grâce à des tableaux et bien évidemment l'achat préalable des coupons par les retraités fait objet d'une facturation en bonne et due forme.

Le débat sur la création d'un Clas Retraités Île-de-France a déjà eu lieu à plusieurs reprises au sein du Cnas et un petit peu au-delà. Ce débat a toujours été tranché en faveur du secteur Retraités national tel que nous le connaissons. Les Comités Locaux fonctionnent grâce à une implantation au niveau du lieu de travail, structure de recherche ou administration ce qui ne pourrait pas être le cas d'un Clas Retraités. Par ailleurs la création d'un Clas Retraités Île-de-France s'heurterait à la difficulté de trouver un Bureau notamment à cause des obligations selon nos règles de fonctionnement d'avoir un président de Clas actif. À l'exception des Retrouvailles qui ne sont réservés aux seuls Retraités l'ensemble des activités du secteur sont ouvertes à tous actifs et retraités et quel

que soit la région de résidence. Je tiens à rappeler que les voyages de ralliement sont toujours subventionnables. De fait si les agents actifs sont peu nombreux ils participent néanmoins aux activités proposées par le secteur Retraités, il en va de même des ouvrants droit en provenance d'autres régions que l'Île-de-France. Il conviendra, comme vous l'avez suggéré, on l'avait discuté lors de votre visite, de faire un effort accru de communication pour attirer d'avantage d'actifs et faire venir plus des personnes non franciliennes au secteur Retraités.

Sur le secteur Clas. Le secteur Clas a entrepris tout au long de cette mandature un effort conséquent pour la simplification du rapport annuel, la Commission Clas s'est aussi emparée de ce sujet et devra faire prochainement des propositions concrètes pour faciliter la rédaction du rapport annuel et les différents documents annexes. Je pense fondamentalement au DOC 7. Nous espérons ainsi que le travail entrepris par le secteur Clas permettra une plus grande homogénéité des rapports des Comités Locaux.

Sur la valorisation de l'activité des agents élus dans les Comités Locaux, c'est un sujet que nous avons abordé plusieurs fois avec l'Administration de l'Inserm. Des progrès ont pu être faits notamment la rédaction des rapports d'évaluation. Il me semble encore loin qu'une vraie reconnaissance du travail accompli en faveur de la collectivité.

Ce sont les commentaires que je souhaitais faire sur le rapport des contrôleurs de gestion, encore une fois je vous remercie pour le gros travail accompli. Vous avez des questions ? Je vais donc laisser la parole à Monsieur Bourgoin.

V. INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION

Intervention de Sylvain Bourgoin, Directeur du Département des Ressources Humaines de l'Inserm.

Sylvain Bourgoin : Merci, quelques mots brièvement, merci pour votre accueil tout d'abord, pour votre invitation et pour l'accueil que vous réservez. Je veux souligner simplement et de faire le constat périodiquement du besoin d'action sociale au sein de l'Inserm. Vous exprimer ici simplement que je le touche du doigt moi aussi périodiquement. Je le touche pour ma part en participant régulièrement, toujours, à la Commission Nationale d'Aide Sociale où nous avons à traiter des situations particulièrement difficiles et vis-à-vis de laquelle l'Inserm peut être amené à intervenir, parmi d'autres acteurs. Pour vous dire que nous sommes sensibles, je suis sensible à l'action sociale et on traite aussi directement des situations parfois complexes.

Je me dois de remercier l'ensemble de permanents et non-permanents du Caes, pour leur investissement et le travail quotidien qui est réalisé mais .je crois que je ne vais pas pouvoir ne pas aborder devant vous un point qui a été souligné à plusieurs reprises. Qu'est-ce que c'est ce truc que l'Inserm diminue la subvention versée au Caes ? C'était une décision qui a été prise par mes prédécesseurs, je suis totalement solidaire. Aujourd'hui devant vous j'ai le devoir et l'obligation de vous confirmer malheureusement ce fait-là. Je vous confirme que cette réduction reste assumée. J'observe malgré tout que le montant des réserves, l'investissement ponctuel fait est important, plus important que jamais et il reste possible. Les réserves sont conséquentes et j'entends les propos de Monsieur Coulier sur le report des activités qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020. Je note que fin 2021 les réserves restent encore importantes, plus qu'elles ne l'ont jamais été depuis 2015…

En tout cas ce que je peux dire pour l'avenir et même le présent à partir de cette année, il a été décidé, je crois que nous vous l'avons bien signifié, de revenir à la subvention telle qu'elle est prévue dans la convention. Donc de revenir à la situation antérieure à 2019 et autres et de reprendre la subvention à 0,62 % à partir de 2022. J'ai essayé de vérifier auprès de mon équipe que le premier versement avait été fait, c'est ok ?

Sandrine Curtet Benitski : Oui !

Sylvain Bourgoin : C'est confirmé ? Je n'arrivais pas à avoir la réponse, ça m'agaçait un peu ! D'accord, parfait ! Donc on reprend ce rythme-là, ça restera peut-être un point de désaccord pendant encore quelque temps. On en reparlera sans doute à plusieurs occasions. Je note que pour l'instant le financement du Caes n'est pas entravé et l'action sociale n'est pas entravée et je vous remercie encore pour cet investissement. Je veux conclure surtout par un bon anniversaire au Caes et une longue vie au Caes !

François Coulier : Vous avez des questions ?

Jean Kister : J'ai une question spécifique Monsieur Bourgoin, donc quand vous parlez d'action sociale il faut aborder que le Covid a impacté la subvention Inserm. Ça sera effectivement un différend entre nous. Il n'y a aussi pas que ça, l'Inserm a entre guillemets fait des économies sur la restauration, ce qui est très important parce que les gens étant chez eux en télétravail n'ont pas mangé et c'est aussi un problème donc sur le plan d'action sociale, je pense que là-dessus nous avons des choses à vous demander, on l'a demandé. Ce n'est pas les quelques petits euros en compensation pour le télétravail qui vont résoudre le problème. Et la deuxième chose qui nous inquiète un peu après tous les départs qui ont eu au niveau RH à votre arrivée c'est l'absence de remplacement dans votre service. Vous connaissez le problème puisque nous avons parlé au Comité Technique du BPS, le Bureau de la Politique Sociale qui est éventuellement l'interlocuteur des syndicats mais aussi du Caes. Et au jour d'aujourd'hui on est toujours vacant, à ma connaissance, ce poste qui est important. Vous savez que nous n'avons pas tout à fait suivi votre raisonnement qui consistait à dire « *J'ai des départs de service, je résous en fusionnant les services* ». Bon, mais pas avec plus de monde, malheureusement. C'est aussi une inquiétude de savoir si vous avez des nouvelles à nous annoncer pour le Caes et pour les organisations syndicales sur ces responsabilités du BPS qui sont actuellement vacantes. Merci.

Sylvain Bourgoin : Je n'ai pas d'annonce à faire, je n'ai pas d'annonce en poche que je conserverais par-devers moi. Simplement pour éclairer peut-être tout le monde les Bureau Juridique et Relations et Action Sociale, étaient des Bureaux séparés, justement, à l'ensemble de la DRH. Comme le souligne Monsieur Kister à l'occasion de plusieurs départs simultanées à mon arrivée, j'espère que ceci n'explique pas cela, j'ai pris la décision de remodeler cette organisation et de positionner ces deux services sous une seule et même direction de service. Pour vous donner des noms, peut-être pour ceux qui connaissaient les équipes, nous n'avons plus Agnès Bristica et Pierre-Emmanuel Sinet à la tête des deux services. Nous avons une seule et même personne qui est en cours de recrutement encore aujourd'hui. Nous avons pu combler d'autres postes, on avait une vague de départs au sein du service que nous avons commencé à combler progressivement, mais celui-ci il reste vacant et en recrutement en cours malheureusement. Et ça sera bien évidemment l'interlocuteur privilégié pour le Caes Inserm, au même titre qu'un deuxième poste à côté de Laurence Partel, que vous connaissez, qui visera à travailler aussi sur les relations sociales et l'action sociale. Nous avons deux recrutements en cours, un chef de service et un chargé de mission qui sont les interlocuteurs du Caes puisque l'investissement de l'Inserm vis-à-vis de l'association reste entier. J'essaie, je peux me rendre disponible si le Caes a des interrogations ou des points de discussion à engager en attendant le recrutement de ce chef de service qui prend un peu de temps mais par les temps qui courent… Je ne sais pas s'il y a des chefs d'équipe dans la salle, vous savez qu'en ce moment, en période post-Covid, en Île-de-France les recrutements sont durs. C'est un peu long, on en souffre, on essaie de s'adapter progressivement, mais en tout cas l'intention reste entière de positionner quelqu'un, je tiens à vous rassurer, voilà.

Françoise Dychus : C'est un poste qui ne peut pas être fait en mobilité interne ?

Sylvain Bourgoin : Il peut être, le poste est ouvert d'ailleurs pour la mobilité interne, bien sûr. Mais malheureusement je n'ai pas eu de candidats, et sur ces postes un peu spécifiques on n'a pas détecté des potentiels non plus au sein des équipes Inserm à ce stade. Donc j'en suis là pour le moment, avec un recrutement externe qui prend un moment. J'ai déjà reçu des candidats mais qui malheureusement n'allaient pas rendre service à la maison.

Florence Bonnet : En parlant de mobilité, actuellement il n'y a pas de candidats ?

Sylvain Bourgoin : Non, je n'ai pas eu de candidats.

Florence Bonnet : Je ne vous rappelle pas qu'on arrive sur les élections professionnelles et on va avoir un problème.

Sylvain Bourgoin : Tout à fait, ce point-là il est, pour le coup, celui qui est à peu près réassuré, contrairement à la partie action sociale qui est encore en partie vacante. L'appui des juristes est important, Marguerite Correa est là, fidèle au poste, là-dessus on sécurise de nouveau. C'est aussi pourquoi nous avons fait le choix de faire des élections test, de façon à qu'on se rode, qu'on apprenne en exercice de simulation plutôt qu'en élections réelles. Sur les élections professionnelles je tiens à vous rassurer toutes les personnes qui auront vocation pour être aux manettes sont là. On s'en occupe.

Florence Bonnet : Par rapport aux réunions, je suis désolée, ce n'est pas en rapport au Caes mais c'est important…

Sylvain Bourgoin : Nous avons une DRH OS prévue à ce titre là en juin.

Florence Bonnet : Qu'on puisse avoir un retour sur le texte, parce que je ne sais pas qui en fait partie mais en tout cas j'en fais partie, qu'on puisse lister les problèmes qu'on rencontre, qu'on ne se retrouve pas dans la situation du conseil scientifique.

Sylvain Bourgoin : Absolument, c'est pour ça qu'on a choisi de faire le test aussi. Parce qu'on a bien vu comment cela pouvait se passer en direct et on tenait à s'améliorer là-dessus, donc on débriefera du test.

Izolina Lopez : 23 Juin

Sylvain Bourgoin : On l'avait bien positionné alors, j'avais peur que ce soit celle du…

Jean Kister : Il y a une prochaine CNPS ? Parce que l'absence de chef de BPS va poser problème, parce que la CNPS c'est là où il y a les représentants des organisations syndicales et le DRH et la présidence du Caes. C'est là qu'on fait le bilan annuel de tout ce qui concerne l'action sociale, la restauration, le handicap… L'absence de celui qui est sensé piloter le BPS, est-ce qu'il y aura une CNPS cette année ?

Sylvain Bourgoin : On va organiser une CNPS et par défaut c'est moi qui fera le chef, tout simplement.

François Coulier : On va peut-être revenir sur le Caes.

Sylvain Bourgoin : Comme je l'ai déjà fait sur d'autres réunions.

Stéphane Cailmail : J'ai une question pour Monsieur Bourgoin, j'aimerais plutôt qu'il rebondisse sur la question que nous avons entendue précédemment sur la valorisation de l'engagement. Bénévoles, le mot est fort, des agents notamment dans les Clas… Avoir un retour sur votre opinion, est-ce qu'il pourrait éventuellement être fait de temps en temps ou dans le temps à venir, parce que c'est un vrai sujet pour nous.

Sylvain Bourgoin : Vous me prenez un peu de court comme ça, c'est un peu le risque. Nous n'avons pas de changement, on n'envisage pas de changement aujourd'hui dans les modalités de traitement du volontariat pour l'Administration du Caes.

Jean Kister : Ce sont des tâches d'intérêt collectif.

Sylvain Bourgoin : Je traduis ce qui dit Monsieur Kister : « ce sont des tâches d'intérêt collectif ». Celles-ci s'inscriront dans le texte sur le RIPEC, il y a des discussions qui sont en cours, mais il n'y a pas que des chercheurs qui travaillent pour le Caes.

Patricia Ferrari : Dans Gaia il y a depuis plusieurs années un paragraphe qui s'appelle « Tâches d'intérêt général » et qui permet de mettre en valeur les activités des agents pour les Clas ou au Caes et qui existent depuis longtemps. Mais on n'a pas l'impression que cela soit pris en compte. C'est-à-dire que le petit paragraphe il existe mais ce n'est pas pris en compte. Moi j'avais une autre question, dans la convention que nous avons entre l'Inserm et le Caes les décharges sont indiquées, donc les élus des Clas ont des décharges pour pouvoir faire leur mission. Le problème c'est qu'on ne diminue pas leur charge de travail. C'est-à-dire qu'en fin de compte le problème reste le même et souvent ils disent qu'ils ne peuvent pas prendre la décharge parce que le travail qu'ils doivent faire ne va pas diminuer. Un président de Clas qui peut avoir une journée par semaine, on ne va pas leur supprimer leur charge de travail. Il faut vraiment qu'il y ait un travail de vos équipes RH auprès des directeurs des unités, pour dire que pour qu'elles soient effectives ces décharges il faut aussi que la diminution de travail soit effective. Voilà.

Sylvain Bourgoin : Je n'ai pas de réponse matérielle à offrir, par contre je peux vous garantir de faire le messager de cette demande auprès de la Direction Générale, donc je leur transmets cette info, il y a sans doute plusieurs tribunes pour leur exprimer. C'est bien entendu.

Stéphane Cailmail : Ou en réunion de directeurs d'unités, ce sont des messages qui peuvent être passés lors de ces réunions…

Sylvain Bourgoin : Ou en réunions de DU… Ce peut-être moins l'endroit, il y a beaucoup d'autres rendez-vous, je crois.

Stéphane Cailmail : … pour leur faire passer le message.

Nadine Kaniewski : Au moins que les agents puissent prendre leurs décharges sans que ça pose problème…

Sylvain Bourgoin : Vis-à-vis du management, j'ai compris, pardon. Sans forcément attendre la prochaine réunion de DU qui va se faire dans un an, j'aurais d'autres fenêtres de tir pour le faire, je pense.

Stéphane Cailmail : Oui, à chaque fois rajouter une couche.

Sylvain Bourgoin : Je pense que l'échéance des élections professionnelles doit être l'occasion de le rappeler. C'est bien noté.

Jean-Luc Carrier : D'ailleurs valable aussi pour les décharges syndicales.

Sylvain Bourgoin : Oui, exactement.

Jean-Luc Carrier : Envoyer un message assez fort de la part de l'Administration, que tout ça soit marqué...

Sylvain Bourgoin : J'entends.

Jean-Luc Carrier : Nous avons envoyé en intersyndicale un courrier qui concerne les décharges syndicales, que cela soit rappelé à tous les niveaux. On sait qu'il y a des difficultés à certains endroits, pas partout, c'est vraiment important pour qu'à la fois l'action syndicale et l'action sociale puissent continuer à se développer à l'Inserm.

Sylvain Bourgoin : Si vous êtes d'accord nous allons utiliser l'échéance des élections professionnelles pour rappeler justement ce principe-là et l'étendre bien évidement au Caes.

Izolina Lopez : Excusez-moi, quand est-ce que pourrait être évoquée avec l'Administration de manière officielle une indemnité pour tous les gens des Clas qui s'investissent, parce que c'est un gros travail, vous imaginez bien tout ce qui est trésorerie et des choses comme ça. Chercher les activités ça prend beaucoup de temps et ce n'est pas évident, alors nous avons la chance d'avoir des retraités formidables qui font tout ça mais ceux qui travaillent ? Quand est-ce qu'on pourra vraiment aborder ce sujet d'un point de vue de reconnaissance financière, de carrière ?

Sylvain Bourgoin : Je ne sais pas vous dire à quelle échéance on peut aborder ça mais on va en trouver. Ce que je peux vous dire sur le fond, par contre c'est que je doute que l'Inserm s'engage sur une reconnaissance financière. C'est la vérité, je préfère répondre clairement à ce point-là, en revanche dans l'exercice d'activité solidaire, collective… C'est le moment de déployer des compétences qu'on n'utilise pas forcément dans son poste quotidien et pourtant on le fait, c'est pourtant bien réel. Donc sachez je suis ouvert à la reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle en tant que développement des compétences, les activités collectives au sein du Caes, comme les activités syndicales d'ailleurs je me permets d'élargir aussi… Organisées, je ne suis pas de ce partie-là, mais je sais pour le côtoyer que le militantisme d'organisation d'activités collectives c'est l'occasion de déployer un certain nombre de compétences qui sont tout à fait transposables dans l'établissement sur des métiers plus classiques. Ces compétences doivent être reconnues dans un déroulement de carrière. C'est un sujet que je suis prêt à entendre.

Florence Fraisse : Bonjour, je suis Florence Fraisse, présidente du Clas de Caen. Les unités de recherche sont multi tutelles, et donc dans les Bureaux des Clas il y a des personnels qui viennent d'autres EPST, est-ce que vous pourriez faire quelque chose, je ne sais pas comment, pour que ces élus puissent disposer aussi d'un peu de temps pour réaliser leurs activités au sein du Caes.

Sylvain Bourgoin : Alors nous avons dans les Clas des personnes d'autres EPST ? Dans nos Clas ?

Florence Fraisse : Ah, oui ! à Caen par exemple le trésorier est un personnel de l'UPHE multi tutelle de notre unité de recherche.

Sylvain Bourgoin : D'accord.

Nadine Kaniewski : Il n'a pas de décharge mais il bénéficie des taux des agents Inserm.

Jennifer Bourreau : C'est pareil à Angers.

Carlos Labat : Ils ne bénéficient pas de la subvention nationale comme les agents Inserm.

Nadine Kaniewski : Juste au niveau des Clas.

Carlos Labat : Il participe à l'activité locale. L'Inserm ne doit pas se surprendre que les choses se passent comme ça puisque on a tout mutualisé avec l'université, tout mutualisé avec le CNRS... Il était logique que par solidarité entre les collègues qui travaillent dans le même laboratoire, que cette solidarité puisse s'étendre aussi à une partie de l'action sociale. Il faut savoir que le Caes Inserm a des accords avec d'autres Caes, le CNRS par exemple, qui nous permet effectivement d'avoir des échanges et donc ne croyez pas que c'est une dépense illégitime qui se fait là. Au contraire, c'est dans une logique dont nous n'avons pas été à l'origine, c'est tous ceux qui l'ont mis en place cette mutualisation, puis pareil dans les laboratoires.

Sylvain Bourgoin : Ok, c'est entendu, par contre je suis bien embêté pour répondre à la première question de comment on reconnaît cet investissement et je crois comprendre que la question de dégagement de temps, c'est différents déjà à cet stade-là. Il n'y a pas de décharges puisqu'ils ne sont pas salariés de l'Inserm. Je suis embêté parce que là ça rentre dans un cadre réglementaire… Je ne sais pas comment c'est statué chez nos confrères… Vous comprenez bien que je ne peux pas prendre mon téléphone et appeler l'université pour savoir comment ils font, ils ne vont pas apprécier.

Carlos Labat : Nous syndicats on pourra le faire…

Sylvain Bourgoin : Je pense, je ne suis pas en situation, si vous voyez, d'engager un rapport de force avec les autres EPST pour leur dire s'ils peuvent faire quelque chose.

Nadine Kaniewski : Après, des conventions existent, dans certains Clas il y a des conventions CNRS qui ont été mises en place, des conventions avec l'Institut Voir et Entendre, le Collège de France. Il y a quand même des conventions officielles reconnues, alors peut-être effectivement élargir un peu plus pour que ce personnel hors-Inserm, hormis les subventions dont ils peuvent bénéficier au niveau du Clas puissent être élargies avec des heures de décharges de service qui pourraient rentrer dans ces conventions locales.

Sylvain Bourgoin : Il faut le prévoir au niveau de la convention. C'est un vrai boulot de fond pour répertorier ces conventions qui ont des échéances…

Nadine Kaniewski : Si vous voulez on vous les mettra à disposition, on peut vous les envoyer déjà…

Sylvain Bourgoin : Je veux bien que vous le fassiez passer à Laurence Partel.

François Coulier : Je voudrais remercier Monsieur Bourgoin sur cet échange ouvert.

Sylvain Bourgoin : Merci !

François Coulier : Nous allons continuer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale avec l'intervention des organisations syndicales. Carlos Labat pour le SNTRS-CGT.

VI. INTERVENTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Intervention de Carlos Labat, Membre du Bureau de la Section Inserm du SNTRS-CGT

Carlos Labat : Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord je voudrais remercier Mr Sylvain Bourgouin Directeur des Ressources Humaines de l'Inserm, Mme Djamila Fékir la coordinatrice des assistantes sociales et Mme Lydie Sosson conseillère en économie sociale et familiale de leurs présences à l'assemblée générale du Caes.

Nous étions à l'année 2021, 2ème année de la pandémie à la COVID-19. Ce fut une période pendant laquelle les besoins des familles ont augmenté dans beaucoup de domaines. Cela aurait dû inciter le Caes à faire preuve d'initiative et de consensus syndicale. Pourtant, nous sommes loin du compte.

Tout d'abord en janvier 2021, en pleine crise sanitaire, l'Inserm informe le Caes qu'au vu des dépenses peu importantes de l'année précédente, elle compte diminuer la dotation du Caes. Un courrier de protestation intersyndicale permettra de limiter la diminution de la dotation mais cette perte s'élèvera tout de même à 200 000 €. C'est la première fois depuis la création de notre association que la dotation est diminuée et que la convention liant le Caes à l'Inserm n'est pas respectée. L'Inserm a utilisé comme argument la diminution drastique des prestations du Caes en 2020 entraînant de fait une augmentation spectaculaire de la réserve libre qui a atteint plus de 800 000 €. Au cours de l'année 2021, la direction du Caes n'a mené aucune action pour obtenir la restitution de cette somme et, encore plus étonnant, ce fait majeur n'apparaît nulle part dans le rapport moral du président du Caes.

Malgré le bilan catastrophique de 2020, le budget proposé par la direction du Caes pour 2021 n'a pas apporté l'aide nécessaire et attendue par les agents malgré la situation difficile vécue par les familles avec la poursuite de la pandémie. De plus, il fallait démontrer à l'Inserm que nous étions capables d'utiliser les réserves libres pour apporter de l'aide aux familles par des actions s'adaptant à la situation exceptionnelle que nous vivions.

Le SNTRS a demandé lors du Cnas de février, la mise en place des mesures exceptionnelles envers les agents et leur famille. Nous avons proposé la mise en place de chèques rentrée scolaire et chèque culture qui ont bénéficié à plus de 5 000 ouvrants droit ou ayants droit (dont plus de 2 600 enfants). Cette opération a eu un coût de plus de 275 000 €. D'autres mesures seront mises en place mais toucheront beaucoup moins de personnes pour des dépenses beaucoup plus faibles.

Au Cnas de juin de 2021 nous avons proposé, lors de la discussion de la validation du barème de ces prestations, une augmentation des chèques rentrée scolaire pour les tranches de subvention des revenus les plus bas. Cette proposition ne sera pas acceptée alors que cela aurait simplement augmenté la dépense de 30 000 € et aurait sans nul doute été très appréciée par les familles concernées. Pourtant, l'argent continuait à s'accumuler car la présentation du bilan financier montre que la réserve libre reste toujours très élevée puisque nous sommes à 670 000 € et si on tient compte des 200 000 € amputés à la dotation nous serions au-delà des 800 000 €. La direction du Caes n'a tiré aucune leçon de la gestion catastrophique de 2020 et elle s'est entêtée à poursuivre la même politique.

Nous voudrions aussi signaler que les élus SNPTES, SNCS et SNTRS ont fait des propositions au Cnas de février 2022 pour le renouvellement de l'opération chèques rentrée scolaire et chèques culture et des mesures exceptionnelles de subvention dans les Clas pour leur permettre d'organiser des activités de proximité, pour les agents et leur famille. Ces mesures ont été refusées. La direction SGEN privilégie l'organisation de l'anniversaire du CAES pour 400 personnes avec un coût de 100 000 € et refuse des chèques culture et rentrée scolaire pour la somme de 375 000 € au bénéfice de plus de 6 000 collègues. Pourtant l'argent est là et elle attend à être dépensé

!

La gestion erratique de notre association n'étant pas suffisante, au Cnas de novembre 2021, un vote de nature exceptionnelle, proposé par les élus du SGEN-CFDT, demande la destitution de notre camarade Patricia Ferrari, tête de liste du SNTRS-CGT et ancienne présidente du Caes, de ses fonctions de secrétaire générale. Malgré l'intervention des élus SNCS-FSU, SNPTES-UNSA et SNTRS-CGT demandant des éléments factuels pour expliquer cette proposition de vote, les élus du SGEN ont été incapables d'apporter le moindre justificatif. Faute d'éléments factuels, les 3 syndicats ont demandé aux élus du SGEN de reconsidérer leur position qui pouvait avoir des conséquences graves pour le fonctionnement du Caes.
Malgré cette demande le vote n'a pas été retiré.

Les élus de notre syndicat ont pris acte de la situation et faute d'une majorité permettant à Patricia de rester à son poste de Secrétaire Générale, ils ont décidé que Patricia devait abandonner le poste, mais garder un poste au bureau au titre du SNTRS. Pour ce faire, Patrick Robert a démissionné du bureau et Patricia a postulé pour le remplacer en tant que membre associé. Sa candidature sera refusée par tous les élus SGEN-CFDT Recherche et une élue SNCS-FSU (en rupture avec son syndicat et qui se verra offrir le poste de Secrétaire Générale).

Au Cnas de Février 2022 nous avons représenté la candidature de Patricia, cette fois-ci en association avec celle de Stéphane Cailmail, élu du SNPTES-UNSA. Les élus du SGEN-CFDT Recherche ont encore une fois rejeté ces candidatures ce qui ont entraîné la démission du bureau de Kader Boulanouar (élu SNCS-FSU et vice-président du Caes) qui a refusé de cautionner l'absence de pluralité au bureau. Nous avons tenté, encore une fois, au Cnas d'avril 2022 avec les candidatures de Stéphane, Patricia et Kader de composer un bureau pluri syndical. Ces candidatures ont été encore une fois éconduites démontrant une volonté du SGEN-CFDT Recherche de diriger le Caes sans les autres syndicats.

Nous sommes dans un situation inédite. Le SNTRS-CGT n'est plus représenté au bureau du Caes pour la première fois dans l'histoire de notre association. Cette situation est d'autant plus exceptionnelle qu'au cours des 3 mandats précédents, sous la présidence d'élue du SNTRS-CGT disposant d'une majorité SNTRS-SNCS, les élus du SGEN-CFDT Recherche ont toujours eu une place au bureau malgré qu'ils aient affiché très régulièrement une position hostile à notre politique. La présence des élus du SGEN-CFDT Recherche étaient pour nous une évidence au titre de leur représentativité et une garantie de transparence dans la gestion du Caes. En refusant les candidatures du SNPTES-UNSA, du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT, le SGEN-CFDT Recherche exclut 3 syndicats représentant 58 % des électeurs. A l'évidence, le SGEN-CFDT Recherche a une autre vision de la pratique démocratique dans notre association.

Malgré toutes ces difficultés, nous tenons à remercier toute l'équipe technique du Caes de son professionnalisme et son engagement, dans des conditions de travail particulièrement difficiles, qui a toujours été disponible pour répondre aux demandes des ouvrants droits.

Notre association à les forces nécessaires pour rebondir et être à la hauteur des besoins de nos collègues. Nous espérons sincèrement que tout cela n'impactera pas le dynamisme des Clas, qui ne l'oublions pas, représentaient en 2021 52 % des participations aux activités du Caes. Merci et bravo à toutes les personnes qui font vivre le Caes à travers des Clas : agents, retraités et même personnels d'autres structures.

Nous profitons, Mr Bourgoin de votre présence pour réitérer notre demande pour que le travail de nos collègues dans les comités locaux soit facilité. Leur engagement doit être reconnu lors des promotions car ils ont un rôle majeur dans la mise en place de l'action sociale et ils sont un vecteur de lien, d'appartenance, de visibilité et d'attractivité de notre organisme.

Souhaitons qu'au moment du bilan de 2022 nous retrouvions une gestion plus apaisée, un montant de réserve libre plus conforme à une bonne gestion afin de pouvoir nous mobiliser pour revendiquer auprès de l'Inserm une dotation pour le Caes de 1 % de la masse salariale. Nous espérons, Mr Bourgoin, que nos revendications seront satisfaites.

C'est la condition nécessaire pour répondre au mieux aux besoins du plus grand nombre d'agents dont le pouvoir d'achat d'une part ne cesse de diminuer drastiquement avec le gel du point d'indice et le manque de promotions des années passées et d'autre part la forte augmentation de l'inflation de cette année. Pour cela il faut revenir à une gestion plus attentive et plus réactive à l'évolution de la situation et des besoins de nos collègues et de leurs familles. La gestion doit être plus collégiale et respectueuse des élus désignés démocratiquement par le vote des électeurs.
Merci pour votre attention

Intervention de Stéphane Cailmail pour le SNPTES-UNSA

Stéphane Cailmail : Bonjour à tous, je suis Stéphane Cailmail, je suis élu SNPTES au sein du Cnas. L'intervention que je vais faire aujourd'hui sous couvert de notre secrétaire générale Inserm Florence Bayeux ici présente, a été validé par le Comité National et représente donc la parole du SNPTES dans son ensemble.

En cette assemblée générale le SNPTES –UNSA voudrait tout d'abord vous remercier toutes et tous de prendre de votre temps pour faire vivre l'action sociale dans les Clas au plus près de nos agents et au Caes.

2021 fut, encore, une année de pandémie. Le COVID 19 a profondément bouleversé nos habitudes de travail certes mais il a surtout beaucoup affaibli les familles et nos agents dans leur vie quotidienne et également plongé certains d'entre nous dans de grandes difficultés.

Le SNPTES-UNSA ne peut que regretter que dans ce contexte le Caes continue de bénéficier d'une réserve libre importante. La politique du syndicat majoritaire a été de thésauriser un maximum au détriment d'actions sociales plus ciblées destinées à soutenir nos agents. Malgré nos demandes cette réserve reste et restera à un niveau élevé amputant le Caes d'actions sociales immédiates et fortes au profit de nos agents.

Oui en 2021 et compte tenu de la situation très difficile que nous connaissons et allons connaître en 2022, la priorité aurait été de soutenir nos agents plutôt que de dépenser énormément d'argent dans des actions qui ne répondent pas forcement aux besoins immédiats que la crise nous impose.

Du point de vue de la gouvernance, 2021 est l'année du chaos. Face à l'absence de consultation de l'ensemble des élus, le Caes n'est plus l'instance phare de dialogue social que beaucoup nous enviait. Le SGEN CFDT bénéficie aujourd'hui, grâce à une élue initialement SNCS qui a démissionné de son syndicat et à qui on a confié le secrétariat général, de la majorité absolue au Cnas. Cette « majorité » dirige, décide, et vote massivement, les résolutions en Cnas. La communication n'est le fait que du président, qui signe tout seul au nom de tous les élus les éditos des flashs et du journal sans même nous concerter. Le nouveau site web, parfaitement « intégré » dans celui de l'Inserm met à mal notre indépendance. Que se passera t'il le jour où nous souhaiterons publier sur notre site quelque chose qui déplaira à l'Inserm ? Cette mise sous tutelle de notre communication web est dommageable pour l'image du Caes, en tout cas c'est notre point de vue.

Le Caes est dans une situation inédite à ce jour. Nous nous opposons fermement à cette volonté de la majorité de gérer le Caes seule sans aucune concertation avec les autres organisations syndicales, qui représentent néanmoins plus de 58 % des votes lors de la dernière élection. Cette année le SGEN-CFDT s'est systématiquement opposé à l'entrée du SNPTES-UNSA au bureau du Caes. Le SNPTES-UNSA regrette qu'il soit impossible de trouver un consensus pour travailler ensemble au sein du Caes au profit des agents.

C'est pourquoi, le SNPTES exige que le bureau soit constitué de l'ensemble des forces syndicales présentes au Cnas et nous demandons que chaque syndicat soit responsable des élus qu'il propose.

Le SNPTES demande que le soutien au pouvoir d'achat des agents Inserm soit une priorité du Caes

Il est grand temps de prendre en compte cette souffrance et de rendre au Caes son rôle premier d'action sociale. Le SNPTES sera là pour le rappeler régulièrement.

Enfin et pour finir le SNPTES-UNSA rappelle à l'administration de l'Inserm l'urgence d'une meilleure prise en compte de l'engagement des agents impliqués dans les Clas notamment et au titre de leur carrière. Il en va de la survie des Clas échelon indispensable de l'action sociale à l'heure ou le renouvellement de ces structures rencontre de grande difficultés dans le recrutement de volontaires.

Bonne assemblée générale à tous

Merci de votre attention

Intervention de Kader Boulanouar pour le SNCS-FSU

Kader Boulanouar : Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Boulanouar, Kader. Je suis élu SNCS au Cnas et ici j'interviens en tant que représentant du syndicat SNCS-FSU. Le texte que je vais vous lire a été discuté en Bureau National de l'Inserm du SNCS et donc c'est la parole du SNCS.

L'année 2021 a été une année difficile au Caes, non seulement à cause du COVID et des incertitudes et des limitations aux activités du Caes qu'il a imposées, mais aussi à cause d'évènements internes au Caes que le SNCS souhaite vous rapporter de la façon la plus objective possible, c'est-à-dire quelque chose de factuel, je ne sur interprète pas ce qui s'est passé. Je vous dis exactement ce qui s'est passé.

D'abord au Cnas de Novembre 2021 : La direction du Caes avec le soutien du SGEN a demandé à voter la démission de Patricia Ferrari, qui occupait la fonction de secrétaire générale, en faisant état, et là je reste factuel, ce qui existe dans le procès-verbal du Cnas en dit :

« *Des difficultés continuelles de gestion du personnel Caes depuis le début de ce mandat, et la persistance de tensions nuisant notamment à la santé des personnels (et pour laquelle nous avons été alertés par la médecine du travail), nous conduisent, dans le but de restaurer des conditions de travail plus sereines, à proposer le remplacement de Patricia Ferrari au poste de Secrétaire général.* ».

Donc voilà comment le SGEN et la Direction du SGEN a présenté la demande de démission de Patricia. Donc le SNCS déplore qu'aucune autre justification réelle n'ait été apportée. Il n'y a pas de justification, hors pour présenter un vote, c'est un vote qui a été présenté par le SGEN il fallait avoir des documents à l'appui, des justifications…

Nadine Kaniewski : C'est le secret médical.

Pascal Lopez : La demande de la médecine du travail c'est une justification.

Kader Boulanouar : (*Rires*) Moi je peux vous dire que j'ai reçu une demande de la médecine du travail, comment je le prouve ?

Carlos Labat : Jamais un texte de la médecine du travail n'a été porté à la discussion.

Kader Boulanouar : Ça n'a jamais été apporté, non mais ! Il y a plus grave ! Il y a plus grave ! Qu'est-ce qui est plus grave ? C'est que le Cnas avait nommé, désigné un groupe de travail pour s'occuper spécifiquement en 2019, pour s'occuper spécifiquement de la relation entre la secrétaire générale et les secrétaires.

Nadine Kaniewski : Donc cela prouve qu'il y avait un problème…

Kader Boulanouar : Il y a toujours eu des problèmes, moi depuis que je suis au Caes il y a toujours eu des problèmes ! Le Cnas avait décidé de prendre ça à bras le corps et a désigné un groupe de travail. Ce groupe de travail c'était son rôle. La direction du Caes n'a pas fait appel à ce groupe de travail, elle a ignoré complétement, il n'existe pas ! Ce groupe de travail il a été désigné par le Cnas il devait mener ses travaux, voir un peu ce qui se passe et rendre compte au Cnas, puisque c'est le Cnas qui l'a mandaté ! ça ne s'est pas fait du tout. Ils se sont dit « elle va démissionner » et c'est tout.

Nicole Lacaze : Kader, est-ce que tu peux reprendre la lecture du papier, parce que là tu dévies, on voudrait entendre ce que dit le SNCS ! Là tu dévies sur les particularités du problème… Reprends ta lecture !

Stéphane Cailmail : Laisse-le dire ce qu'il a envie de dire, quand même !

Nicole Lacaze : Non, parce que nous on veut entendre ce qui veut dire le SNCS !

Kader Boulanouar : C'est ce qui est dit là, c'est exactement le même il n'y a pas de problème !

Nicole Lacaze : D'accord !

Kader Boulanouar : Je ne dévie pas, c'est ce qui est dit là, que le groupe de travail n'a pas été consulté, pas du tout ! Il s'est réuni la première fois c'était en septembre, et après il ne s'est pas réuni du tout ! C'était le rôle du groupe de travail ! Ce n'était pas le rôle de la direction du Caes et le groupe de travail n'a pas été consulté et ça pour moi c'était une erreur ! C'est une erreur ! Il faut le reconnaître, c'est tout !

Donc les 7 élus du Cnas autres que SGEN ont jugé que la direction n'avait apporté aucune preuve factuelle sur l'accusation qu'elle avait adressée. Cela a été résumé dans une lettre adressée aux élus du Cnas et lue durant la séance du Cnas de Novembre 2021, (cf PV du Cnas, page 12). En signe de protestation et sans attendre les résultats du vote, Patricia Ferrari a décidé de démissionner de sa fonction de secrétaire générale, parce qu'elle savait… On savait tous que si on allait au vote, bah… c'était le SGEN qui allait gagner puisqu'ils sont majoritaires. Donc elle a préféré démissionner avant d'aller au vote, donc elle a démissionné. Du coup comme l'a expliqué Carlos pour le SNTRS, Patrick Robert a aussi démissionné et donc j'étais seul avec le SGEN au Bureau. C'était ça la situation.

Au Cnas de Février 2022 les 3 syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPTES ont déposé une proposition de vote pour que les 2 syndicats qui ne sont pas représentés au Bureau, il y avait que le SNCS en ma personne, le SNTRS-CGT et le SNPTES n'étaient pas représentés, donc ils ont demandé une proposition de vote pour que ces deux autres syndicats soient représentés au Bureau avec Patricia Ferrari pour représenter le SNTRS et Stéphane Cailmail qui a parlé avant moi pour représenter le SNPTES. Résultat des courses : refusée. Comme ils avaient la majorité ils pouvaient accepter ou refuser tout ce qu'ils voulaient. Ça a été refusé.

Ensuite.

D'autre part lors de ce même Cnas en février 2022 nous avons fait une proposition de vote présentée par les 3 syndicats (SNCS, SNTRS-CGT, SNPTES) pour modifier le budget 2022, notre but était de mettre l'argent des réserves libres au profit des agents en prenant des actions volontaires comme nous l'avions fait en 2021 avec les chèques rentrée scolaire et les chèques culture. Ça ça avait… Je commence à lire puisqu'on me dit qu'il faut lire…

Nicole Lacaze : C'est toi qui nous a dit que tu lisais !

Kader Boulanouar : Oui, oui… Donc la réserve libre, à ce moment-là, était de 836 816 €, comme ça a été dit en juin 2021 et donc il y a eu un déficit de 167 000 €, en fait ce déficit il n'est pas dû à autre chose qu'aux chèques culture et chèques rentrée scolaire, qu'ils ont dépensés, qu'ils ont mis à disposition des agents 275 000 €. Donc s'il n'y avait pas eu cette opération de chèques rentrée scolaire et des chèques culture nous n'aurions pas eu de déficit, nous aurions eu un surplus de 100 000 € et la réserve libre serait passée à 900 000 €. Donc là, bon… Ce sont les mêmes mesures que nous avons proposées pour 2022, ça a été refusé, pareil. Donc le budget avec nos propositions qui étaient des actions volontaires pour mettre la réserve libre à disposition des agents ça a été refusé par le SGEN ! Et on reste à maintenant on est à 669 000 €, peut-être que le SGEN trouve que ce n'est pas beaucoup mais nous on trouve que c'est énorme, ce n'est pas dans quatre ou cinq ans qu'il faut diminuer la réserve libre, c'est maintenant tout de suite ! Les agents ont besoin de l'argent maintenant et pas dans quatre ans! Bien sûr progressivement, mais ça sera fait dans combien de temps ? On ne sait pas ! Il faut avoir des actions volontaires pour mettre l'argent à disposition des agents maintenant, tout de suite ! Ça, ça a été refusé par le SGEN !

Alors ensuite au Cnas d'avril les trois syndicats avaient déposé une proposition de vote pour que chaque syndicat, tous les syndicats soient représentés dans le bureau, les trois autres syndicats. Donc moi je reviens au Bureau, Patricia aussi et puis Stéphane Cailmail pour le SNPTES. La proposition est de nouveau refusée avec de prétextes je ne vous dis pas parce que c'est du n'importe quoi ! Leur décision de refuser ce vote, la justification c'était du n'importe quoi, je vous le dis, n'importe quoi !

Donc voilà ce qui s'est passé durant cette année, bon, j'avais autre chose mais ce n'est pas… pas la peine ! Donc pour l'instant on voudrait attirer l'attention du SGEN sur sa position majoritaire qui lui permet de faire adopter toutes les mesures qu'il souhaite sans concertation ni discussion. Ils ont la majorité donc ils font passer ce qu'ils veulent sans problème… Cette position majoritaire est certes confortable pour eux, bien sûr !

Sandrine Curtet Benitski : Pas du tout !

Nicole Lacaze : Pas du tout !

Kader Boulanouar : Mais elle impose aussi un comportement exemplaire et un fonctionnement qui doit rester démocratique. C'est ce que nous avons respecté dans les 3 mandats précédents où la direction était assurée par le SNTRS et le SNCS, comme l'a rappelé Carlos tout à l'heure. C'est ce que nous avons respecté, nous avons essayé de mettre de la transparence dans la gestion du Caes et nous avons au Bureau des représentants du SGEN. On demande à ce qu'ils fassent la même chose.

Bien évidemment le SNCS se joint à la demande des deux, trois autres syndicats, de mettre en place des procédures de reconnaissance du travail d'élus des Clas. Ça c'est important pour inciter les gens à participer, parce qu'on a de plus en plus de mal à recruter des gens qui agissent au niveaux des Clas. Ça c'est vraiment très important, il faudrait bien sûr réfléchir.

Puis j'espère que nous allons revenir à une situation un peu plus apaisée et que voilà ! Bon, le Cnas, le Caes vit, le Caes vivra, il n'y a pas de problème mais il faudrait que cela soit dans des bonnes conditions en donnant le maximum aux agents.

Merci de votre attention.

Intervention de Jean-Luc Carrier pour le SGEN-CFDT Recherche EPST

Jean-Luc Carrier : Bonjour, les gilets pare-balles ne sont pas fournis !

Carlos Labat : Et les armes non plus !

Jean-Luc Carrier :

Monsieur le Président,
Cher.e.s élu.e.s du Caes,
Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Madame la coordinatrice nationale du service social,
Cher.e.s collègues,
Bonjour.

Merci pour votre invitation et de me donner la parole au nom du Sgen-CFDT Recherche^{EPST}. Je salue à cette occasion la présence de ma camarade Izolina Lopes, qui est ici au deuxième rang et qui est élue tout récemment en mars 2022 Secrétaire générale adjointe de notre syndicat. Je suis moi-même Ingénieur d'études à l'Inserm.

50 ans ! Nous allons fêter cette année les 50 ans de notre cher Caes Inserm et ceci je l'espère dans de bonnes conditions qui permettront de célébrer cet évènement le samedi 15 octobre 2022 lors d'une rencontre qui s'annonce fort belle. Et avec le plaisir de nous retrouver toutes et tous de nouveau réunis comme lors de cette Assemblée générale 2022.

Après cette période si difficile de 2020 et d'une partie de 2021, le Sgen-CFDT se réjouit que 2021-2022 marque un retour presque normal pour les activités qui nous ont été ou sont proposées.

Il faut en remercier les élu.e.s du Cnas, mais aussi l'ensemble des secrétaires du Caes et bien sûr vous toutes et tous, animatrices et animateurs des Clas avec l'ensemble des collègues qui ont contribué à cette belle relance.

On ne présente plus l'ensemble des secteurs dont les actions vous ont été présentées par François Coulier, lors du rapport d'activité, oui il parlé au nom de tout le monde. Je voudrais prendre quelques instants pour souligner quelques mesures en réponse à la crise sanitaire ou nouveautés qui marquent que le Caes a mis à profit cette période pour jouer son rôle social et se renouveler :

La mise en place de chèques culture et rentrée scolaire, aide à l'accompagnement scolaire, d'ailleurs renouvelé en 2022 et attribué en fonction du quotient familial, l'augmentation du nombre de partants aux week-ends, beaucoup ont été reprogrammés avec succès en 2022, et l'allongement de leur durée comme il vient de se passer pour le week-end à La Palmyre au mois de mai 2022 et comme cela se passera pour celui de Londres prévu initialement pour 100 personnes. *Ah* ! Je m'arrête un peu sur celui de Londres. Nos amis du SNTRS, SNCS et SNPTES voilà ce qu'ils nous ont écrit : « *un voyage de trois jours, réservé à une élite malgré un taux de*

subvention promotionnel, une famille de quatre personnes devra débourser après subvention au moins la somme de 600 € ». Ce n'est pas 600 € puisque à 85 % ça fait 90 € par personne pour trois jours à Londres. Et alors ce voyage a été un échec majeur, sera un échec majeur ! Puisque ce n'est pas 100 personnes mais 170 personnes, dont des nombreux enfants qui partiront si la Covid nous laisse tranquilles lors de ce voyage à Londres. Je remercie Céline d'avoir proposé cette proposition et à tous les élus de l'avoir soutenue. Et ils nous écrivent encore, quelque chose qui peut nous empêcher de participer : « *Il faut parler anglais* », mince alors ! Avant ou après le Brexit on parle anglais en Grand Bretagne, en Angleterre, c'est une découverte fabuleuse ! Nous sommes dans un Institut de Recherche où beaucoup d'entre nous travaillent dans les laboratoires et utilisent plus ou moins couramment l'anglais, y compris dans l'accompagnement administratif, beaucoup d'entre vous, beaucoup des femmes quand elles font des contrats de recherche externes ou même quand elles sont dans la gestion plus basique, de contrats ou l'accompagnement des unités. Je veux dire que même si on ne connaît pas une langue cela ne nous empêche pas de la découvrir ! Nous n'allons pas nous limiter à notre très bel hexagone, certes ! Pour ne pas ouvrir d'autres horizons. Je voulais m'arrêter là-dessus parce que je pense qu'au moment il faut quand même arrêter d'être un peu dogmatique. J'ai envie de dire à mes collègues des trois organisations syndicales qui se sont succédés, le Caes n'est pas un enjeu de pouvoir, c'est un enjeu de projets enrichi par la diversité des 17 élus du Cnas dans l'intérêt du Caes et de ses ayants droit. Excusez-moi pour cette petite diversion.

Donc je reprends, subvention exceptionnelle selon une grille 35 %-85 %, hébergement en chambre individuelle, nouveaux investissements, beaucoup a été fait pour nous inciter, actifs ou retraités à retrouver le chemin des loisirs, de la culture, des vacances après une période de disette en termes de possibilités et parfois pour certaines familles de difficultés financières avec en particulier des conjoints qui ont pu être impactés par la crise.

Si le nombre de participants n'a pas forcément augmenté par rapport à 2019, il semble que de nouvelles personnes aient pu bénéficier des activités du Caes et c'est une excellente chose.

Il faut aussi noter la mise en place d'un groupe de travail sur la billetterie qui sera renouvelée à l'automne, la refonte du site web, sous l'autorité directe de Monsieur Bourgoin, avec l'appui des personnels du DSI, la nouvelle maquette pour le « Flash » et le rapport et bilan d'activité des différents secteurs, la mise en place d'un système de vote par internet, de la fiche agent numérique, la possibilité pour les personnels « Caes » de bénéficier d'un 3ème jour de télétravail si elles le souhaitent… Tout cela a été mis en place dans cette période difficile.

Alors oui, pour faire tout cela, il faut des sous, Monsieur Bourgoin. Et comme les autres organisations syndicales représentatives de l'Inserm, la première d'ailleurs, le Sgen-CFDT n'a pas apprécié que la direction de l'Inserm retienne 10 % de la subvention 2021 normalement versée au Caes selon la convention signée en 2017.

C'est pour cela qu'il a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une réunion DRH / OS dès le 17 décembre 2020, puis lors d'une rencontre du bureau du Caes avec Madame Claire Giry alors Directrice générale adjointe de l'Inserm. Le 22 janvier 2021 une lettre signée par le Sgen-CFDT, le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU, je note au passage que le SNPTES n'avait pas souhaité s'associer à cette demande même s'ils réclament maintenant à corps et à cris le retour de ces 200 000 €, et à juste titre. Cette lettre a été envoyée pour réclamer que la totalité de la subvention Inserm soit versée pour 2021. La direction a alors proposé que cette question soit revue en septembre. Si les départs successifs de Monsieur Brahmi, de Madame Giry et de Monsieur Sinet n'ont pas facilité les choses le Sgen-CFDT a rappelé cette demande lors de ses rencontres de l'été 2021 avec Monsieur Bourgoin, ici présent, il pourra attester, il venait de prendre ses fonctions de DRH à l'Inserm, et Monsieur Rousset le nouveau Directeur général délégué aux ressources, malheureusement sans succès. Nos élus sont encore une fois intervenus au Conseil d'administration de l'Inserm en décembre 2021, je crois que ce sont d'ailleurs les seuls, lors du vote du budget primitif 2022 de l'Inserm pour demander la réattribution de ces 200 000 € retenus par la direction et regretter en même temps la baisse du budget de l'action sociale à l'Inserm, comme a été signalé par mon camarade Kister, tout à l'heure, et ce dans un contexte d'annonce d'une hausse du budget de l'Inserm. On voit qu'il y a les paroles, il y a aussi les actes et il va falloir mettre en accord les paroles et les actes.

Lors du Comité technique du 2 juin 2022 Monsieur Bourgoin a confirmé le versement intégral de la subvention pour 2022. Fort heureusement. Mais si le Caes veut continuer à jouer pleinement son rôle d'action et d'entraide sociale il doit pouvoir faire face à la nouvelle crise qui touche l'ensemble des français et donc les personnels de l'Inserm ou les anciens personnels de l'Inserm, avec une inflation galopante, un point d'indice toujours quasiment gelé depuis 11 ans, on entend beaucoup des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient, et des progressions de carrières et rémunérations encore insuffisantes.

Comme cela a été parfaitement expliqué par Sandrine Benitski, Trésorière du Caes la réserve libre qui s'était artificiellement gonflée en 2020 en raison de la Covid-19 et des différents confinements, a commencé à fondre (le résultat de 2021 est négatif) et reviendra probablement en 2023 à son niveau de base pour assurer la pérennité du Caes. Le Sgen-CFDT ne peut évidemment pas cautionner certaines propositions faites récemment en Cnas qui aurait pu conduire le Caes à faire des emprunts, c'est ce qui a été proposé. En ce qui concerne les Clas nous souscrivons aux propositions qui leur ont été faites et adoptées pour 2022, à savoir, attribuer les budgets en fonction des projets et la possibilité de demander un budget supplémentaire pour proposer une activité « spéciale 50 ans du Caes » aux taux 35-85 % ainsi que le subventionnement aux mêmes taux de leurs activités 2022. Ce sont des choses concrètes, les représentantes et représentants des Clas présents le savent, on leur rappelle, l'année 2022 n'est pas terminée, bien sûr vous pouvez en profiter.

Je terminerai sur la question du bureau du Caes, j'aimerais qu'on n'en parle pas mais cela ne me gêne absolument pas. Je rappellerai plusieurs choses. D'abord le Sgen-CFDT n'est pas majoritaire au CNAS, il a 8 élus sur 17 au Cnas. Sur le Bureau, c'est le Cnas qui prend les décisions entre chaque Assemblée générale, le bureau n'étant que l'exécutif de ses décisions et il n'est pas obligatoire qu'il soit le reflet de l'ensemble des organisations syndicales qui sont représentées à l'issue de l'élection qui a lieu tous les quatre ans. La seconde c'est que suite au résultat de l'élection Caes de 2019, le Sgen-CFDT avait acté avec le SNTRS-CGT et le SNCS FSU un accord de mandature basé sur des projets communs issus des différentes déclarations d'intention, nous appelons aussi ça les professions de foi, de nos 3 OS.

Jean Kister : Faux !

Kader Boulanouar : C'est faux !

Patricia Ferrari : Faux !

Olivier Lefebvre : Laissez parler !

Jean-Luc Carrier : Nous avons un accord qui est signé…

Jean Kister : Nous avons un accord sur la responsabilité, pas sur…

Patricia Ferrari : Mais pas sur le projet !

Kader Boulanouar : Pas la profession de foi !

Jean-Luc Carrier : Pas sur le projet, je pense que ça a toujours été organisé comme ça… Sur la responsabilité mais pour faire des choses quand même communes, la meilleure preuve c'est que justement si le SNPTES n'a pas été inclus dans cet accord, il aurait pu l'être. C'était ainsi parce que dans sa profession de foi il y avait des éléments qui étaient fort différents de ce que nos trois organisations syndicales proposaient. Voilà ! Je terminerai avec le SNPTES avec qui peut-on gouverner le Caes pour le SNPTES ? Est-ce que c'est avec les deux premiers élus qui ont changé de syndicat puis qu'ils ont démissionné ensuite ? Est-ce que c'est avec les actuels qui maintenant se permettent d'agresser quasiment après chaque Cnas le Sgen-CFDT et surtout les élus du Sgen-CFDT qui font tout leur possible. Moi je pense qu'il faut retrouver la raison.

Si le SNTRS et le SNCS ne participent plus au bureau ce n'est certes pas de la volonté du Sgen-CFDT, mais parce que leurs représentants respectifs en ont démissionné. Il s'est trouvé une majorité pour que ce mandat puisse se terminer avec plus de sérénité, donc avec une ancienne collègue du SNCS-FSU, et je m'en félicite même si notre préférence aurait été de le terminer dans la configuration initiale… J'ajouterai, et je ne dirai rien de plus sur ce sujet, pour être bien clair, que le Sgen-CFDT ne reniera pas ses valeurs, notamment en matière de qualité de vie au travail et de prévention des RPS pour tous les personnels et en particulier pour les personnels du Caes, qu'elles soient salariées du Caes ou de l'Institut.

Patricia Ferrari : Merci de penser à moi!

Jean-Luc Carrier : Ce point n'est pas négociable. Pour terminer je voudrais dire que le Sgen-CFDT et ses élu.e.s resteront, mobilisé.e.s pour une gestion responsable et cohérente, tant au niveau budgétaire qu'au niveau des activités proposées pour répondre aux besoins des personnels et de leurs familles et dans l'action avec qui souhaite travailler au service de tous les ouvrants droit, actifs ou retraités.

Je vous remercie de votre attention et je vous donne rendez-vous pour faire la fête en octobre. Avec Izolina nous restons disponibles toute cette journée pour répondre si vous le souhaitez à vos questions concernant la vie à l'Inserm en général et au Caes en particulier. Merci.

François Coulier : Merci Jean-Luc, nous allons passer au dévoilement des résultats des votes des résolutions de l'Assemblée Générale.

VII. VOTE DES RÉSOLUTIONS

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur :

1ère résolution : vote du rapport moral et quitus au Conseil.

Vote :

141 Ne prend pas part au vote.
96 Abstentions
52 Contre
1 272 Pour

2ème résolution : vote du rapport financier.

Vote :

148 Ne prend pas part au vote.
123 Abstentions
32 Contre
1 135 Pour

3ème résolution : approbation des comptes.

Vote :

158 Ne prend pas part au vote.
137 Abstentions
19 Contre
1 140 Pour

4ème résolution : affectation du résultat à la réserve libre.

Vote : Affecter l'excédent de 167 566 € de l'exercice 2021 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 669 249 € au 09/06/2022.

145 Ne prend pas part au vote.
126 Abstentions
32 Contre
1 144 Pour

5ème résolution : maintien de la réserve obligatoire.

Maintenir pour 2021, la réserve obligatoire à son montant précèdent de 391 720,46 €.

129 Ne prend pas part au vote.
136 Abstentions
26 Contre
1 162 Pour

6ème résolution : renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.

121 Ne prend pas part au vote.
162 Abstentions
13 Contre
1 138 Pour

7ème résolution : renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

122 Ne prend pas part au vote.
162 Abstentions
17 Contre
1 131 Pour

VIII. ÉLECTION DES CONTRÔLEURS DE GESTION 2022.

François Coulier : Le vote suivant concerne la désignation des Contrôleurs de Gestion pour l'exercice 2022. **Vous voyez là l'ordre des votes et le nombre des votes de chaque candidat.**

- LE GUENNEC Yoan 839 votes
- KISSIKIAN, Marie-Pierre 793 votes
- ANGLERAUX, Virginie 735 votes
- ANSEUR, Leila 713 votes
- DESSIRIER, Valérie 615 votes
- RAMANAMIHANTATSOARANA, Christine 533 votes
- BEN YOUNES, Amena 471 votes
- SINGER, Monique 452 votes
- PONTOUX, Christiane 170 votes
- LOGEZ-CADENE, Claudine 130 votes

Titulaires

LE GUENNEC, Yoan
KISSIKIAN, Marie-Pierre
ANGLERAUX, Virginie

Suppléants

ANSEUR, Leila
DESSIRIER, Valérie
RAMANAMIHANTATSOARANA, Christine

+ 1 observateur de l'année dernière : Yoan Le Guennec

IX. QUESTIONS DIVERSES

Carlos Labat : Je voulais réagir par rapport à l'intervention du représentant du Sgen sur un point, pas pour faire de la polémique mais plutôt pour informer un peu l'Assemblée Générale comment ça fonctionne les décisions des syndicats. À la fin de chaque élection le Bureau des syndicats se réunit, de tous les syndicats qui sont élus. Il y avait une nouveauté cette année, c'était la présence du SNPTES. Ils se réunissent pour discuter de la façon où le travail sera fait au Cnas et en particulier, comme vous le savez tous que les élus sont qualifiés dans leur travail de laboratoire mais pas obligatoirement dans un travail de gestion de l'action sociale, même s'ils ont une sensibilité sociale puisqu'ils sont dans des syndicats mais c'est un travail tout à fait nouveau pour certains. Et donc il faut trouver les bonnes compétences pour faire le travail, tous les syndicats en général qui se présentent

aux élections sont volontaires pour faire en sorte que le Caes puisse vivre. Le Bureau des syndicats se réunit et il vote la possibilité de faire en sorte qu'il y air des compétences à chaque poste de responsabilité au Caes, tout en permettant au syndicat qui est majoritaire ou qui arrive en tête d'assumer ses responsabilités en tant que syndicat majoritaire. Il faut savoir que ceci n'est pas un accord de gestion et il ne prévoit en aucun cas que chaque syndicat va dire oui à tout ce que la présidence du Caes va présenter comme résolutions, parce que chaque syndicat à ses propres visions de ce qui est la politique sociale.

Je rappelle ça parce qu'il faut que vous sachiez bien comment les choses se passent. Et concernant le SNPTES qui est arrivé pour la première fois avec une tête de liste que vous connaissez tous ; Catherine Ratel-Masson, qui avait déjà été élue sur l'intitulé d'autres syndicats au Caes, posait problème. Parce qu'on la connaissait sa façon de travailler et on était convaincu qu'on ne pourrait pas travailler avec elle. On avait des doutes aussi sur le contenu de la profession de foi. Les choses ont changé, actuellement c'est Stéphane Cailmail et Florence qui assument les responsabilités au Caes, ce sont deux camarades qu'on connaît. Personnellement je connais Stéphane pour des travaux communs en laboratoire depuis très longtemps et on connaît tous le travail syndical de Florence. Donc nous étions convaincus qu'après avoir discuté sur le contenu même de la profession de foi, que nous étions en capacité de travailler ensemble. Travailler ensemble ce n'est pas donner un chèque en blanc à personne, c'est travailler ensemble et pouvoir échanger. Il faut que vous compreniez ça, parce que quand on dit qu'il y avait un accord, cet accord s'est basé sur cette idée-là.

Je rappelle quand même que certes, nous fêtons les 50 ans du Caes, toujours tous les syndicats qui avaient été élus au Caes ont eu des membres au Bureau. C'est la première fois dans son histoire ! Donc dire que tout ça c'est naturel, non il n'y a rien de naturel ! Il y a une véritable dérive et nous proposons aux camarades du Sgen de revoir un peu sa position, bientôt il y aura des élections j'espère que le prochain mandat les choses se passeront de façon différente, il y aura sans doute un renouvellement des élus… et que les choses vont rebondir parce que le Caes et le personnel de l'Inserm ont besoin d'un Caes fort, il a besoin de moyens, c'est pour ça que nous nous adressons toujours à la direction de l'Inserm pour qu'ils nous donnent des moyens. Donc voilà j'espère et je suis convaincu que le Caes est fort et va rebondir.

Nicole Lacaze : Je pense que si c'est la première fois que nous sommes dans cette situation de crise, c'est aussi la première fois qu'il y a eu des problèmes avec le personnel Caes, ce n'est pas anodin ce qui est arrivé. Alors on ne va pas revenir là-dessus mais il faut arrêter de dire que c'est le Sgen qui a écrasé les gentils camarades du SNCS et compagnie. Il y avait des problèmes avec le secrétariat, il y en a eu du temps de la présidence, je ne dis pas que Patricia a tous les torts mais il y en a eu du temps que Patricia était présidente et il y en a eu avec Patricia secrétaire générale. Le Sgen a voulu sauvegarder la sérénité au niveau du Caes et protéger, comme l'a dit Jean-Luc, protéger son personnel. Il faut quand même que vous soyez conscients de ce point.

Carlos Labat : Nous attendons toujours des éléments factuels, pas un seul texte, pas une seule déclaration d'un salarié du Caes… Où sont les textes ? Donnez-nous les preuves !

Olivier Lefebvre : Carlos, laisse parler !

Nicole Lacaze : Les points factuels, c'est la médecine du travail. On n'a pas à…, c'est du secret médical, on en a pas !

Tsouria Berbar : Bonjour moi je suis Tsouria Berbar, je travaille à l'Inserm depuis 78 et c'est la première fois que je vois des problèmes de ce type. Moi je n'étais pas complètement dans le Caes, j'avais été dans les instances mais je suis désolée que le Caes en arrive là, quoi ! Que les syndicats ne s'entendent pas alors que c'est eux qui ont créé le Caes ; c'est eux qui l'ont mis en place et qui ont permis à tous les agents de l'Inserm

Nicole Lacaze : Ce n'est pas un problème syndical…

Tsouria Berbar : Je ne sais pas ! Mais moi ce que j'entends aujourd'hui c'est qu'il y a des problèmes entre les syndicats pour gérer le Caes, et ça je trouve que c'est désolant ! Alors moi je veux remercier le personnel du Caes parce que depuis 78 je n'ai jamais eu de problème avec le personnel. Les gens qui sont dans les Clas ont toujours travaillé pour l'intérêt général, quel que soit le Clas ! Moi je suis dans la région parisienne, je participe à celui de Robert Debré, quelques fois à celui de Paris Sud, parce qu'ils leur restent des places et ils nous les proposent parce qu'ils veulent remplir leur liste pour leur activité. Je suis désolée qu'on en arrive là.

Moi j'avais une question tout à fait basique je fais de la voile avec le Caes CNRS, ça fait deux ans avec la Covid qu'on n'a rien pu faire parce qu'on n'avait pas la possibilité de le faire. J'aimerais reprendre cet automne, j'aimerais savoir si la Convention Inserm-CNRS permet toujours de faire des week-ends avec le CNRS et si on est toujours subventionné par l'Inserm ou pas. Merci.

Nicole Lacaze : Peut-être que Olivier peut répondre puisqu'il est le responsable du secteur Sports ?

Olivier Lefebvre : Ta question est de savoir si vous allez pouvoir faire une activité voile ?

Tsouria Berbar : Avec le CNRS.

Olivier Lefebvre : Une activité voile qui se situe dans quelle région ?

Tsouria Berbar : En général on va en Bretagne.

Olivier Lefebvre : Moi ce que j'avais dit ce qu'il me paraissait plus logique que ces activités se fassent au niveau des Clas et pas au niveau national.

Tsouria Berbar : Et qu'est-ce que ça change ?

Olivier Lefebvre : Ça ne change rien sachant que vous organisez des choses

Tsouria Berbar : Qu'on passe par les Clas ?

Olivier Lefebvre : Exactement.

Tsouria Berbar : Et la subvention elle aura lieu ?

Olivier Lefebvre : Bien sûr !

Sylvie Dupuy : Ce n'est pas ça la question, elle veut les activités voile et être subventionné *a posteriori* par le secteur.

Tsouria Berbar : Non, pas *a posteriori* parce que j'ai compris qu'il fallait payer avant !

Sylvie Dupuy : Au Caes CNRS !

Tsouria Berbar : Je réexplique, avec la convention avec le CNRS il faut faire la demande au CNRS et c'est le CNRS qui se fait rembourser par l'Inserm. Les choses ont changé, après à l'Inserm ils voulaient que ce soit moi qui m'inscrive auprès de Sylvie qui elle ensuite faisait le lien. Maintenant comme il y a eu la Covid je ne sais pas du tout !

Céline Lépine : Je suis vice-présidente du Clas de Brest, je ne sais pas si vous parlez du Challenge Voile CNRS ?

Tsouria Berbar : Il y a le challenge mais ce n'est pas le challenge, c'est le week-end !

Céline Lépine : Donc je rends le micro alors !

Pascal Lopez : Je me joins totalement à ce qui a été dit par rapport à ce conflit et la manière dont on le perçoit… Je ne suis pas impliqué au niveau syndical au Caes, je le suis dans le Clas et je trouve que… Enfin, c'est très surprenant pour nous de représenter à chaque fois la personne qui a posé problème, ça ne devrait pas être un problème ni d'égo ni de personne, ça devrait être un problème de personnel, de syndicat représenté. Donc pourquoi s'il y a un schisme qui se produit, pourquoi à chaque fois représenter la personne qui est à l'origine qui est disons au centre de ce schisme. Si vous voulez que les syndicats soient représentés, si ce n'est pas Patricia Ferrari pour une raison X ou Y que vous estimez ou non justifiée qui pose problème et que vous voulez que le syndicat soit représenté, présentez quelqu'un d'autre ! Et à ce moment-là s'il y a un refus de la part du Sgen vous pourrez dire que le Sgen a une volonté d'hégémonie et vous pouvez dire *« on veut tout régler »*. Vous ne pouvez pas à chaque fois… alors que vous changez de syndicat entre temps ! Ce n'est pas vraiment le truc de… Nous dans le Clas on voit ça de manière très bizarre, on se demande ce qui se passe et pourquoi et je vous demande pourquoi à chaque fois présenter Patricia Ferrari ? Ça devrait être l'idée et le syndicat qui prime !

Jean-Luc Carrier : Juste apporter une précision, puisque je ne suis pas au Caes, je ne suis pas au Cnas mais évidemment que le Cnas, les votes sont des fois mélangés, il n'y a pas de partisans une fois qu'on est élus au

Caes... Moi je ne citerais aucun nom de qui que ce soit, ce n'est pas le lieu et sûrement pas le moment. Par contre ce que je sais que quand il y a eu des nouvelles candidatures, après les démissions, qui n'étaient pas obligatoires pour le Bureau du Caes. Je répète aussi que dans le Bureau il n'y a pas de composition précise dans les statuts ou dans le règlement intérieur du Caes. Ce sont à chaque fois un vote bloqué qui a été proposé par les trois organisations syndicales, ce qui a entraîné, je pense après je ne peux pas répondre à 100 % de la part de nos élus, ce qui a entraîné ce refus, voilà ! Je pense qu'il fallait quand même le dire, alors je reconnais effectivement, quand j'ai dit que c'était un accord peut-être que j'ai été un peu loin dans l'expression, l'avantage c'est que nous on sait reconnaître nos erreurs d'expression. Il y a bien eu un accord effectivement sur la responsabilité mais le SNPTES à l'époque on a été écarté pour les raisons que tu as citées mais aussi en raison de leur profession de foi. Voilà, je voulais juste préciser ce point. Merci.

Carlos Labat : Je vais essayer de répondre à la question qui nous a été posée, pourquoi nous insistons sur la candidature de Patricia Ferrari. D'abord je ne vais pas vous faire découvrir qui est Patricia Ferrari, elle a été responsable des Clas, elle a géré le Clas de Cordeliers pendant très très longtemps avec beaucoup de réussite. Elle a été tête de liste du SNTRS-CGT, elle a présidé le Caes pendant un mandat et elle a été dans ce mandat calomniée sans aucune preuve ! Parce que tu dis pourquoi nous présentons la candidature de Patricia ? D'abord parce que c'est notre candidate, notre tête de liste, c'est notre porte-parole au Caes. Mais pourquoi nous accepterions qu'un *(passage incompréhensible)* par un syndicat sur sa candidature soit valable dans la mesure où ils n'ont apporté strictement aucune preuve, aucune ! Aucune ! Sachez que nous sommes des syndicats, quand un directeur d'unité fait quelque chose au détriment d'un agent il y a toute une procédure, il faut apporter des preuves écrites ! On ne se base pas sur des ouï-dire, on n'est pas « *oui, faites du télétravail à vie* » il faut des documents !

Nicole Lacaze : Mais la médecine du travail !

Carlos Labat : Il faut des documents ! Il faut prouver ce qu'on dit, ça ne peut pas être des ouï-dire et nous n'acceptons pas qu'un syndicat puisse faire le tri dans un autre syndicat. Je vais te dire une autre chose, j'étais vice-président du Caes pendant deux mandats, les relations entre les syndicats ne sont jamais ça ! Jamais ça ! Ceux qui ont siégé pendant que j'ai siégé savent bien que la dure tâche de gérer les discussions du Cnas. On a eu des élus qui ont eu des attitudes très très dures par moments, y compris le Sgen ! Des élus du Sgen qui au milieu du Cnas sortaient un journal pour le lire pendant que nous on parlait, qui faisaient des déclarations et des commentaires tout à fait désagréables, en aucun cas nous avons mis en cause leur droit *(passage incompréhensible)* en aucun cas ! Parce que quand on est élu on représente le personnel et on doit le respecter et Patricia Ferrari n'a pas été respectée, elle a été calomniée, et comme on dit « *il faut se préoccuper de la santé du personnel* », ils n'ont pas pensé à Patricia Ferrari ! Or si les accusations étaient vraies, il suffisait de les apporter ! On attend toujours un document quelconque, une déclaration d'une secrétaire signée qui dit : *« voilà ce que je reproche à Patricia Ferrari* », nous attendons toujours ! Vous comprenez que ce n'est pas possible de fonctionner comme ça ! On ne peut pas demander à un syndicat « *cette candidature non parce qu'il y a un veto du Sgen* » ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible ! Ils ont mis un veto sur toutes les candidatures et quand il dit que Patricia a démissionné, elle ne pouvait pas faire autrement, si elle n'était plus secrétaire générale elle était obligatoirement hors du Bureau, donc il fallait qu'elle présente à nouveau sa candidature ! Et là ils l'ont refusée trois fois ! Trois fois ! Et ils ont refusé aussi la candidature de Kader, et ils ont aussi refusé la candidature…

Pascal Lopez : Moi je ne suis pas d'accord sur cette interprétation !

Carlos Labat : Je te donne l'explication, je comprends que tu dise ne pas être d'accord et c'est normal.

Pascal Lopez : Mais non, mais si on veut qu'il y ait quelqu'un après on ne peut pas dire qu'on a mis d'autres personnes et… écoute !

Carlos Labat : C'est comme dans les Clas, le Caes n'est pas très différent, il faut trouver des collègues ou des camarades qui sont prêts à s'investir, il faut trouver, ce n'est pas simple, d'accord ? Et on ne peut pas dire « *non, celle-là non, celle-là oui* », on ne peut pas ! C'est toujours compliqué mais il faut accepter la démocratie, la démocratie est la diversité et la diversité et passe aussi par accepter des personnalités différentes. Ils ont refusé complètement ! Complètement !

Jean-Luc Carrier : Il faut arrêter de dire qu'on ne discute jamais ! Il faut expliquer quand même aux personnes que nous avons une intersyndicale… Tous les lundis matin nous avons une intersyndicale, l'ensemble des organisations syndicales représentatives à l'Inserm, nous parlons de tous les sujets, nous sommes d'accord très souvent il faut arrêter de dire que le Sgen ils ont refusé ! Je pense qu'il faut… Il y a un dialogue, il a été réglé difficilement…

Kader Boulanouar : Réglé ?

Patricia Ferrari : Ah non ! Ce n'est pas réglé ! Ce n'est pas réglé le problème !

Jean-Luc Carrier : Il est réglé… Donc maintenant il faut continuer et avancer, c'est tout.

Olivier Lefebvre : On va arrêter là.

Nicole Lacaze : Je suis désolée j'ai quelque chose à dire !

Olivier Lefebvre : No, no, no…

Nicole Lacaze : Si, si ! Je rajouterai ce que j'ai à dire. Je dis rapidement ce que j'ai à dire. Je veux rappeler que je suis le dinosaure du Caes qu'il y a 50 ans j'étais déjà là, et je suis toujours là ! à croire que je suis en acier inoxydable, parce que vraiment tous les coups que j'ai pu prendre ! Je n'ai pas été 50 ans au Caes, parce que je suis partie pendant 30 ans mais pendant les 20 ans où j'ai été là j'en ai pris plein la gueule et je continue ! Je voudrais dire qu'il y a eu un Cnas où le Sgen était tout seul parce que la CGT, le SNCS et je ne sais pas qui à l'époque avaient refusé de prendre part à la direction. Ça a donc existé, premièrement. Deuxièmement quand vous dîtes qu'il n'y a pas de preuves, la cellule d'écoute dont j'ai fait partie puisqu'il avait je ne sais plus qui, je ne sais plus qui faisait partie de cette cellule… J'y étais et il y a eu un texte lu par Soraya, signé de toutes ses collègues exprimant le…

Patricia Ferrari : C'était il y a un an et demi ! Non mais tu te…

Nicole Lacaze : … exprimant le mal-être et tout, donc le mal-être il n'est pas d'aujourd'hui ! Le malaise il n'est pas d'aujourd'hui…

Patricia Ferrari : Il y a quinze mois ! Quinze mois !

Nicole Lacaze : Le malaise il n'est pas d'aujourd'hui, donc il y a eu des preuves et d'autres secrétaires ont d'autres preuves qu'elles pourraient sortir éventuellement, pour le moment il ne faut pas les mettre en porte à faux, elles ne veulent pas ! Nous avons quelques preuves !

Nadine Kaniewski : Laissez parler les agents, nous sommes en Assemblée Générale du Caes et ça serait bien d'entendre les agents, voilà !

Nathalie Gérard : Pour changer de sujet j'avais une remarque à faire concernant les aides Covid en 2021 concernant les enfants pour la rentrée scolaire. Je trouve que le retour, le message par lequel il fallait s'inscrire pour pouvoir bénéficier de ces aides n'a pas été une communication très forte, très intense. Moi j'ai des collègues qui étaient passées à côté de cette demande-là et quand ils ont contacté le Caes pour bénéficier pour leurs enfants on leur a dit que c'était trop tard. Moi je pense que cette aide Covid pour les enfants on n'aurait pas eu à avoir à s'inscrire, il aurait fallu automatiquement la verser à tous les enfants des agents qui ont des enfants dans la tranche d'âge de scolarité.

François Coulier : Une petite réponse là-dessus, les chèques ont été distribués l'année dernière avec dix mois d'utilisation et tous les chèques n'ont pas été utilisés par les gens qui l'ont demandé. Je pense que si on avait distribué systématiquement à tous les ayants droit on aurait eu un taux d'utilisation encore moindre. S'ajoute à ça une difficulté technique, c'est qu'on connaît les enfants des agents qui sont déjà venus au Caes, et qui ont donc une fiche agent chez nous, mais les enfants des agents qui ne sont jamais venus au Caes et qui sont quand même assez nombreux à l'Inserm. Nous ne pouvons pas aller leur distribuer quoi que ce soit s'ils ne nous disent pas. Nous avons imaginé ce système-là de façon que tout le monde puisse participer, et tous les agents et tous les retraités ont été prévenus.

Nathalie Gérard : J'ai le cas d'une personne sur Nantes, quelqu'un qui a calculé son taux de subvention donc qui est répertorié au Caes et pourtant il n'a pas vu passer ce message. Parce que c'est vrai que ce message est passé qu'une fois dans la période où on était confinés, au mois de mars ?

François Coulier : Non, pas au mois de mars.

Nathalie Gérard : Moi je l'ai trouvé assez discret quand même. C'est une remarque, mais bon…

Jennifer Bourreau : Excusez-moi c'est pour revenir sur le point que vous mentionnez des agents d'Angers n'ont pas vu ce message parce qu'il est arrivé dans le spam. Cette personne aurait aimé bénéficier de l'opération. Je ne sais pas comment remédier à ça, en tout cas ça n'arrive pas à tout le monde.

François Coulier : C'est un souci que nous avons également avec les mailings qu'on fait régulièrement sur la liste de diffusion. Les adresses Inserm en général, la boîte de messagerie Inserm ne bloque pas ces messages dans le spam mais souvent c'est quand il y a une redirection vers une adresse universitaire etc… Le serveur autre considère les messages comme des spams. Nous n'avons aucun pouvoir là-dessus, c'est vraiment aux destinataires de pouvoir quand ils le peuvent aller voir ces spams. C'est plus grave que ça parce que certains messages n'arrivent même pas dans la boîte spam des agents, ça reste bloqué au niveau du serveur. C'est un problème assez complexe qu'on a détecté déjà depuis pas mal de temps sur les mailings, sur lequel nous n'avons pas la main.

Sarah Lesjean : J'ai une question concernant le financement du trajet pour aller en Corse, qui a pu être pris en charge par le Caes. Je n'ai pas réussi à bien comprendre dans quel cas c'était possible.

Marie-Claude Babron : Oui, le financement du trajet en Corse c'était au Cnas 2019, si je ne me trompe pas, à l'époque où on a manqué un petit peu de sous, on avait décidé d'arrêter la subvention de la traversée pour tous sauf pour notre patrimoine Calvi – La Balagne. C'était 2019, une année vaches maigres et donc maintenant si vous avez dans le patrimoine Caes Calvi – La Balagne votre traversée est subventionnée sinon elle ne l'est pas.

Sarah Lesjean : Et ça, ça pourrait être rediscuté ?

Marie-Claude Babron : Eventuellement, je ne sais pas, il faudrait en parler en Cnas…

Sarah Lesjean : Pourquoi dans ce cas subventionner l'investissement ?

Marie-Claude Babron : Parce que c'est une propriété du Caes.

Sarah Lesjean : Parce que finalement les gens qui partent en camping parce que les investissements c'est en pension complète et ça ne correspond pas à leur budget ou quoi qu'est-ce, ils partent en camping pas cher mais quand même la traversée coûte cher. Je trouve qu'au final ce fonctionnement, ce choix n'est pas forcément équilibré…

Marie-Claude Babron : C'était un choix qui avait été fait à l'époque, on pourrait revenir en arrière…

Nicole Lacaze : Non mais c'est surtout que quand on va en vacances ailleurs qu'en Corse notre voyage n'est pas subventionné ! Si on va à Perpignan on ne va pas nous subventionner, donc nous avions choisi de subventionner notre investissement pour le valoriser. Sauf à dire que la Corse est un département français mais on va nous demander aussi pour aller à la Réunion aux Antilles et ailleurs. Je crois que c'est ça le truc, pour les vacances le voyage n'est pas subventionné ! C'est ça la question.

François Coulier : S'il n'y a plus d'interventions on peut commencer à aller vers la salle. Reprise à 14 heures pour la suite de l'Assemblée Générale.

Interruption de séance à 12h22

Reprise de séance à 14h10

X. SECTEURS D'ACTIVITÉ

François Coulier : Rebonjour à tous, nous allons passer en revue les secteurs d'activité

Secteur Clas

Nadine Kaniewski : C'est le secteur Clas qui va commencer cet après-midi, il y a encore beaucoup de Clas dans la salle. Vous allez me dire que vous m'avez écouté hier pendant deux heures donc désolée pour de nouveau quelques présentations des activités. Je n'ai pas repris exactement les mêmes diapositives pour ne pas vous saouler deux fois de suite.

Les Comités Locaux, je vous rappelle Sylvie gestionnaire et moi-même responsable du secteur et bien entendu Minh et Sabrina pour la comptabilité, elles sont vos interlocutrices privilégiées, vous les connaissez j'imagine, même pour les nouveaux élus. Sabrina qui a eu un problème personnel et qui est absente et Minh qui est là. N'hésitez surtout pas à les contacter pour le moindre souci de comptabilité, elles sont toujours disponibles pour vous répondre.

Le secteur Clas pour l'année 2021 a été une année d'élections, la nouvelle mandature court pour quatre ans jusqu'en 2025. Comme je vous le disait hier 26 Clas ont été créés, il y a une fermeture de Clas au bout d'un an, en décembre 2021. A l'heure actuelle 25 Clas fonctionnent. Il y a eu sur ces votes 221 personnes qui ont été élues avec une diminution depuis deux ans. En 2021 221 personnes et en 2019 on était quasiment à 231 personnes, nous avons perdu une dizaine de personnes dans les Clas, c'est regrettable comme je l'ai indiqué hier parce que le travail dans les Clas ne diminue pas, loin de là. L'année 2021 a été une année de reprise suite au Covid avec nombreuses propositions d'activité qui a entraîné effectivement beaucoup de travail pour les élus. Essayer de faire de la com régulièrement à travers vos communications, vos activités pour essayer d'avoir des personnes pour renforcer vos bureaux.

Comme vous l'avez vu ce matin, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises auprès de l'Administration, comme je vous l'ai aussi signalé hier, Monsieur Bourgoin il a peut-être un peu oublié mais nous avons eu deux ou trois rendez-vous avec lui où on lui a fait vraiment signifier que le rôle des Clas était très important aussi pour l'attractivité aussi de l'Inserm, pour des nouveaux entrants avoir un Caes avec toutes les possibilités offertes c'est… voilà ! C'est attractif pour les nouvelles recrues !

Le pourcentage des votants a été assez hétérogène mais finalement assez important. Il y a des Clas qui ont fait la méthode « traditionnelle » avec des urnes lors d'une AG. Il y a eu aussi des Clas qui ont expérimenté via Lisy et d'autres Clas avec des réponses des agents par mail. Je ne sais pas, nous n'avons pas eu des retours négatifs de leur part, des choses un peu compliqués par rapport à ces élections. Je ne sais pas si vous voulez intervenir par rapport à ça ?

Au niveau de la répartition des ouvrants droit participant aux activités du Caes, vous avez au niveau national et local des graphiques que vous trouverez dans le bilan d'activité qui vous a été remis ce matin. Les ouvrants droit participant aux activités du Caes national plus local, nous arrivons à 36 %. Au niveau national nous arrivons à un pourcentage de 32 % et au niveau local, uniquement local nous arrivons à 31 %. Vous voyez que quand même, local et national + local nous arrivons à 67 %, ce qui est important et prouve que les Clas sont importants au niveau de la proximité des agents, des offres proposées aux agents. Il est vraiment indispensable de continuer à renforcer ce secteur.

Un total des participations aux activités du Caes avec un total de participations de 16 487 agents, avec au national 48 % et au local 52 %, avec une participation plus importante au local qu'au national. Le nombre d'ouvrant droit par Clas participant aux activités locales et nationales, vous voyez également une participation plus importante au niveau des Clas avec un total de participants de 2 184 personnes. Ça vous donne un aperçu de l'attractivité des Clas et du Caes vis-à-vis des agents avec une année de reprise post-Covid qui reste avec des chiffres assez impressionnant, en tout cas plus important que 2020.

Les activités collectives Clas coup de cœur pour 2021, il y a eu 232 activités collectives qui ont eu lieu. 135 activités collectives en coup de cœur dont 14 activités au taux promotionnel 35-85 % et 121 activités collectives au forfait 50 %. Ce qui représente 2 567 participations, dont 2 151 participations des agents Inserm et 416 d'autres participations, donc des agents hors Inserm. 97 autres activités collectives dont 22 au taux standard 10-60 % et 75 activités collectives au forfait 35 % donc nous arrivons à une participation totale de 1 595 participations dont 1 552 participations d'agents Inserm et 243 d'autres participants hors Inserm.

Les perspectives 2022 on les a déjà évoquées un peu hier à l'InterClas, des perspectives nous en avons plein, des projets etc, après la mise en pratique demande du temps, des moyens potentiellement, si des lignes supplémentaires sont rajoutés pour certaines activités dans les Clas il faut pouvoir les budgéter et projeter à court terme, moyen terme et long terme parce que cela peut impacter au niveau des vos budgets Clas. Déjà au niveau du budget Clas en général et par rapport à vous individuellement chaque Clas. Le budget Clas 2022 est de 328 000 € avec la possibilité pour cette année de proposer les activités collectives au taux promotionnel. Un vote du Cnas d'avril 2022 a ouvert à toutes les activités collectives pour toute l'année encore au taux promotionnel, suite à la pandémie nous avons considéré que cette année devait être encore proposée avec des activités assez attractives. Egalement pour notre anniversaire 50 ans qui est aussi une activité au taux promotionnel possible dans le Clas. A ce jour 17 Clas sur 25 proposent une activité locale pour les 50 ans du Caes.

La Commission Clas s'est réunie deux fois sur des réflexions diverses et variées, dont des questions très pratiques par exemple sur le rapport d'activité dématérialisé, l'amélioration des fiches d'activité Doc 7 et des réflexions plus générales sur des regroupements des Clas, sur des nouvelles activités… Peut-être à repasser au niveau national pour laisser pour les Clas la possibilité de s'investir plus dans les activités collectives… voilà ! Des réflexions diverses et variées, on en a à chaque fois qu'on se voit une nouvelle. Bien évidement vos remarques et suggestions sont les bienvenues et surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions, de vos suggestions. D'autant plus que cette Commission qui a été mise en place se réunit régulièrement, si vous voulez qu'on en discute de points particuliers c'est vraiment la possibilité de le faire en dehors des InterClas. Effectivement les InterClas on peut parler des choses et d'autres mais s'il y a besoin d'une réflexion un peu plus approfondie, de ressortir des chiffres, de faire des stats… Nous avons besoin d'un peu de temps, n'hésitez pas à nous contacter et on essaie tous ensemble de faire au mieux et d'avancer ! Voilà, merci !

William Raoul : J'ai une question par rapport à la billetterie du Caes, est-ce qu'on peut réfléchir à avoir une autre chose. Je ne sais pas si on doit continuer là-dedans parce que les prix ne sont pas particulièrement attractifs.

Nadine Kaniewski : Effectivement Sélection Loisirs n'est peut-être pas idéale pour certaines activités comme tu viens de mentionner pour les parcs…

Nicole Lacaze : Pour le théâtre c'est bien !

Nadine Kaniewski : Après quasiment tous les Clas ont pris l'adhésion, d'après tous les retours que l'on a à travers les rapports d'activité c'est assez varié. Certains Clas nous disent qu'ils passent beaucoup par Sélection Loisirs, d'autres on n'a pas obligatoirement de retour donc je ne sais pas… Nous n'avons pas de statistiques claires par rapport à l'utilisation de Sélection Loisirs. Sachez que cela ne nous coûte que 270 € par an pour une adhésion de 25 Clas, ce qui représente une dizaine d'euros par Clas… Après on peut y réfléchir mais je pense que c'est quand même…

Sylvie Dupuy : L'intérêt de Sélection Loisirs c'est que les Clas peuvent poser des options sur un concert, une pièce de théâtre… Ils lancent son activité et à la date limite ou ils ont le nombre de personnes et ils confirment ou ils ne l'ont pas et ils ne perdent pas d'argent. C'est le seul… Et c'est une association 1901, donc il ne fait pas d'argent donc ils ne peuvent pas faire des tarifs défiant toute concurrence.

William Raoul : Je pense que c'est plus pertinent que les autres billetteries !

Nadine Kaniewski : Oui mais tu as un choix limité. Après je pense qu'il ne faut pas choisir, on se posait la question et choisir l'un ou l'autre… Je pense que ce n'est pas le… Au vue de la somme 270 € pour 25 Clas, ça laisse une possibilité supplémentaire aux Clas de pouvoir… Avec une souplesse par rapport aux options sans frais d'annulation ou autre.

Josette Hillion : Justement, je voulais dire que nous avons beaucoup travaillé à Saint Louis avec Sélection Loisirs et on trouve ça très très bien, justement les options. Nous on aime bien !

Nathalie Androcles : On préfère Selection Loisirs à Meyclub, Meyclub les prix sont…

Sylvie Dupuy : La différence c'est que Meyclub c'est pour les individuels. Ce n'est pas la même chose du tout !

Nadine Kaniewski : Meyclub c'est ouvert au national, aux 9 000 agents, après mea culpa de vous avoir laisser penser que Meyclub allait être finalement le seul canal pour faire la commande de vos activités. Ça a été une bêtise de notre part parce qu'effectivement leurs tarifs… Ils ont des tarifs attractifs mais pas tout le temps en fonction du nombre de billets, etc… Donc Meyclub et la nouvelle billetterie sont ouverts à tous les agents avec la possibilité de faire ce qu'ils veulent en faire, commander leur billet, leur presse… Mais ça reste aux 9 000, après Selection Loisirs clairement c'est pour les Clas.

Nathalie Androcles : Oui, c'est mieux pour les Clas, du coup vous allez continuer avec Meyclub ou pas ?

Nadine Kaniewski : Non, nous allons changer de prestataire mais on garde une billetterie en ligne. Nous allons changer en fin d'année, ça ne sera effectivement plus Meyclub.

Pascal Lopez : Justement pour Meyclub je pense qu'il faut distinguer les deux offres, l'offre des Clas et l'offre aux agents mais je pense que quand on fait le bilan, nous avons vu ce que cela coûtait Meyclub, je ne sais pas si ça serait bien d'inclure combien d'agents sont passé par Meyclub et combien d'activités ou des tickets ont été pris par les agents sur Meyclub.

Nadine Kaniewski : Ça on l'a dans le… Le problème c'est que nous ne pouvons pas avoir des statistiques très pointues, ça reste très général mais nous avons quand même le pourcentage des parcs, le pourcentage des tickets ciné… Page 29 il y a un recap très général, comme je dis le logiciel et le prestataire ne permet pas d'avoir des statistiques plus poussés.

Pascal Lopez : Dans ces statistiques il y a la part des Clas et des agents.

Nadine Kaniewski : Oui, on a tout regroupé.

Pascal Lopez : C'est biaisé ! Ça biaise complètement l'utilisation par les agents. Ça serait vraiment bien qu'on ait une statistique comme ça qu'on se rend compte parce que nous on avait Meyclub avant, on payait un abonnement du coup maintenant c'est différent. Pour l'accès Clas on avait un accès à Meyclub pour le même tarif qu'ils ont sur la billetterie donc si les agents utilisent peu ou beaucoup la billetterie ça serait intéressant de savoir comment et combien l'ont fait.

François Coulier : On n'a pas ces statistiques compte par compte, par contre ce qu'on voit là c'est qu'on avait 1 867 ouvrants droit qui ont utilisé ça et il y a 25 Clas, au pire tu enlèves 25 aux 1 857 pour avoir le nombre d'agents qui ont utilisé la billetterie. Par contre je ne pourrais pas te dire combien est-ce que ces agents ont acheté de billets cinéma. Nous avons un chiffre global Clas + agents. Après sur cette billetterie, c'est Proweb, on l'abandonne-là, nous avons voté hier le nouveau prestataire. Il nous faut quelques mois pour faire la transition, ça sera normalement mi-novembre. Sur cette billetterie Proweb on voit qu'en 2021 les agents ont fait 22 000 € d'économies mais le Caes a payé 31 200 €. En 2020 il y a eu la Covid mais la première année où ça a marché pratiquement à plein toute l'année c'était équivalent, les économies et ce qu'on a payé. Là, la nouvelle billetterie que nous avons sélectionnée hier sera beaucoup moins chère pour le Caes et avec des offres qui nous semblent tout à fait comparables aussi bien en termes de diversité d'offres… pour le cinéma c'est assez classique, donc là il y a des offres locales qui peuvent être intéressantes. Des parcs de loisirs partout en France pas uniquement en Île de France, donc on espère avoir fait le bon choix. Je pense que l'expérience que nous avons eue avec Proweb nous a quand même servi même si ça a été douloureux, ça nous a servi à cerner réellement les intérêts des agents et qu'est-ce qu'une billetterie devait vraiment offrir.

Nathalie Androcles : Ça ouvrira l'accès à des e-billets de la même façon ?

Nadine Kaniewski : Oui, oui !

François Coulier : Il y aura l'accès à des e-billets, une application smartphone, etc… Des e-billets mais pas que.

Nadine Kaniewski : Vous avez d'autres questions ? Voilà ! Pour conclure il y a bien évidement une billetterie en ligne mais il y a également Sélection Loisirs. Merci !

Secteur Communication

François Coulier : Le secteur suivant qu'on va présenter c'est le secteur Communication qui est un secteur un peu particulier mais qui a également une Commission qui est composée de Nadine, que vous venez d'entendre, Marie-Claude Guillemin, Patricia Ferrari, Raquel Cespón Romero et moi-même. Les objectifs de cette

Commission c'est de faire en sorte qu'un maximum d'agents, actif ou retraité aient connaissance des activités, subventions et aides proposées par le Caes et puissent ainsi en bénéficier. Nous avons plusieurs moyens de diffusion de cette communication, nous avons d'abord une diffusion par courrier électronique, en 2021 ça a représenté 118 envois repartis sur l'année. Nous avons un flash mensuel que vous receviez avec votre bulletin de salaire, depuis le mois d'avril vous le recevez par mailing avec un lien pour le télécharger en pdf. Nous avons pris un peu d'avance par rapport à l'Inserm qui dématérialise les bulletins de salaire à partir de janvier, donc on a juste un petit peu d'avance sur eux pour ce flash mensuel. Nous avons également des lettres hebdomadaires qui sont diffusées dans les lettres Inserm régionales que vous recevez si vous êtes inscrits, dans vos boîtes mails chaque lundi. Nous avons le bulletin annuel qui est publié en début d'année, là aussi nous allons aller vers un bulletin dématérialisé. Et puis vous avez le bilan d'activité et le rapport des secteurs qui vous a été distribué aujourd'hui et qui regroupe les statistiques sur chaque secteur et aussi sur le Caes. Enfin nous avons notre site web qui a été complètement renouvelé en avril dernier.

Ce sont les moyens de diffusion et je crois que je m'arrête là pour cette Commission, si vous avez des questions je répondrais volontiers ! Pas de question ? Je demanderais donc à Christine et Kader, le couple légendaire du Caes de nous présenter le secteur Jeunesse.

Secteur Jeunesse

Christine Leste-Lasserre : Le plus bavard c'est Kader !

Kader Boulanouar : Nous allons vous présenter quelques données sur le secteur Jeunesse qui est composé de deux sous-secteurs Jeunesse 1 et Jeunesse 2. On va se partager la tâche avec Christine elle va commencer par vous présenter 2021, notamment les opérations Covid qui ont été menées en 2021 et moi je vous parlerais des résultats préliminaires de 2022, je laisse la parole à Christine.

Christine Leste-Lasserre : C'est juste un petit rappel de ce que vous a déjà été communiqué sur les opérations spéciales Covid relatives à notre secteur ; les chèques rentrée scolaire pour un budget de 153 000 €, 1 310 agents ont fait la demande pour la satisfaction de 1 627 enfants, montant moyen des chèques de 65 €. Effectivement ça a été un petit peu compliqué parce qu'au niveau de la com quelques fois les mails arrivaient dans les spams donc désolée pour ça. Ensuite deuxième opération spécial Covid le soutien scolaire, sur l'année 2021 il y a eu 77 familles et 89 enfants qui ont fait une demande pour un montant de subvention de 30 779 €. Le taux moyen de subvention était quand même de 60,88 %, les familles ont vraiment… les enfants ont vraiment souffert de cette période difficile. Les familles ont vraiment mis beaucoup beaucoup de sous pour essayer de maintenir à flot leurs petits. Donc nous allons reconduire sur l'année 2022 cette opération. C'est un peu contraignant au niveau de ce que l'on demande pour pouvoir subventionner mais malheureusement nous sommes tenus aux contraintes de l'URSSAF donc nous ne pouvons pas prendre le cours particulier donné par le club étudiant qui n'a pas de numéro Siret, donc malheureusement nous avons dû refuser un certain nombre de dossiers.

Ensuite l'autre secteur, les centres de loisirs d'accueil sans hébergement il nous avait semblé intéressant de pouvoir faire voter un taux promotionnel selon la grille 35-85 % et le doublement du plafond journalier pour les centres d'accueil pour les enfants pour l'été, ainsi que les stages sans hébergement où le plafond a également été doublé et ils ont bénéficié de ce taux promotionnel. Ces deux opérations sont reconduites pour cette année 2022. Maintenant je passe le micro à Kader.

Kader Boulanouar : Merci Christine, moi je vais vous parler des résultats préliminaires de 2022, allons-y ! D'abord Jeunesse 1, c'est Anne Athimon qui s'en occupe, comme vous le savez et c'est tout ce qui touche les colonies de vacances, essentiellement les colonies de vacances. Pour les colonies de vacances il y a une partie qu'on appelle inscriptions, ce sont les demandes qui sont faites à partir du catalogue que l'on édite pour chaque saison. C'est Anne qui va chercher tous les prestataires, elle les sélectionne etc, elle édite un catalogue qu'on fait voter au Cnas. Puis il y a les *a posteriori*, ça veut dire que c'est les parents qui choisissent le lieu de vacances de leur enfant et ils viennent après coup demander une subvention. Donc les *a posteriori* il y a eu en 2021 18 enfants, c'était la catastrophe ! Pour 1 330,99 € coût Caes. En 2022 nous sommes passés à 152 enfants pour 15 133 €, donc une augmentation très très notable. Pour les inscriptions, donc le demandes à partir de notre catalogue toute saison confondue 214 enfants en 2022 contre 131 en 2021. On passe de moins de 73 000 € à 119 376 € là aussi il y a une augmentation qui est assez conséquente. Donc au total nous avons, tout confondu a posteriori et inscriptions 366 enfants contre 149 en 2021, et du point de vue du budget on passe de 74 376 € à 134 509 €, donc c'est une augmentation qui est assez notable. Bon, l'année dernière c'était la Covid donc il y avait des colos qui

avaient été supprimées et des prestataires qui avaient annulé les colos etc. C'est comme ça que ça a été un peu la catastrophe.

Pour les inscriptions des demandes à partir de notre catalogue, on va rentrer un peu dans le détail. Pour l'hiver il y a eu 53 enfants pour une dépense de 30 453 €, c'est un niveau à peu près équivalent aux années sans Covid, un peu moins mais à peu près équivalent. Pour le printemps 26 enfants pour 8 586 € et pour l'été, le gros enjeu c'est l'été, c'est là où il y a le plus d'enfants qui partent, nous avons pour l'instant 135 enfants inscrits pour une éventuelle somme de 80 337 €, 135 enfants sont inscrits cela ne veut pas dire qu'ils vont tous partir et cela ne veut pas dire qu'on va rester là. Il est possible que si tout se passe bien, il n'y a plus de Covid, il y a beaucoup plus d'enfants qui vont être inscrits et ça peut monter beaucoup plus. Pour l'instant pour l'été on est un peu en attente de ce qui va se passer. Pour l'instant on est à 135 enfants qui sont inscrits.

Et l'automne bien sûr ce n'est pas encore fait, mais en automne on va faire la même opération qu'en 2021, c'est-à-dire qu'on va proposer au Cnas de voter que tout l'automne soit mis en taux promotionnel 35-85 %. L'année dernière nous avons fait un tabac ! Nous avons eu un nombre d'enfants qu'on n'a jamais eu auparavant. Jeunesse 2 c'est, *grosso modo* les deux postes les plus importants c'est ALSH, ce qu'on appelait dans le temps les centres aérés et les centres d'accueil. Là je vous ai mis 2019, ça ce sont des données que m'a fourni Valery's qui s'occupe du secteur. Donc entre 2019 et 2022, en 2022 nous avons une augmentation notable même par rapport à 2019 qui était une année presque sans Covid, la Covid avait commencé en fin d'année en octobre. Disons que c'était la fin de l'année donc il n'y a pas eu vraiment d'impact, nous sommes à 161 enfants contre 139 en 2019, donc une année qui est sans Covid. 2020, 2021, 142, 119, et pour le montant dépensé nous sommes à 10 560 € contre 7 841 € en 2019, donc c'est une augmentation de 40 %. Ensuite les ASCL, c'est ce que l'on appelait le périscolaire, ce sont les activités sportives culturelles et de loisirs et là… alors là ! Nombre d'enfants : 202 en 2019 et en 2022 nous sommes passé à 407 ! Donc nous avons multiplié par deux le nombre d'enfants et nous avons multiplié par deux le montant dépensé. Nous sommes passés de 23 000 € à 48 557 €, là aussi on est supérieur à toutes les autres années qui ont précédé 2022. Quand on fait le total du nombre d'enfants nous sommes à 568 contre 341 et nous sommes en coût 59 115 contre 31 500 €, 36 800 et 39 300 €.

Alors tout ça, pour que tout soit comparable nous avons pris la période du premier mars au 20 mai, puisque les comptes nous les avons arrêtés le 20 mai, le premier mars c'est parce que c'est à partir du premier mars qu'on va financer sur le budget 2022, ce qui est en février c'est financé sur le budget 2021, dans Jeunesse 2 on fonctionne comme ça. Sur cette période-là, sur toutes les années on voit que… Là c'est vraiment très très étonnant, j'ai revérifié les extractions qui m'a donné Valery's et il n'y a pas d'erreur, c'est comme ça.

Nicole Lacaze : Ce n'est pas du 35-85 % ?

Kader Boulanouar : Pas tout, non…

Nadine Kaniewski : Ça explique sûrement aussi…

Kader Boulanouar : Ça pourrait expliquer mais c'est vraiment le nombre d'enfants !

Nadine Kaniewski : On voit bien que les taux promotionnels ont cartonné dans tous les secteurs.

Christine Leste-Lasserre : Ils ont eu une incidence…

Nicole Lacaze : Et sur les inscriptions !

Kader Boulanouar : On a fini ! Nous avons fini, est-ce qu'il y a des questions ?

Annick Choisier (Présidente Commission Solidarité et Handicap CNRS) : Je voudrais vous poser une question par rapport aux colonies subventionnées *a posteriori*, je voudrais savoir sur quel critère vous subventionnez les colonies *a posteriori* ?

Kader Boulanouar : Un critère c'est que l'organisme auprès de qui on prends le séjour soit un organisme reconnu, qu'il ait une certaine reconnaissance, avant il y avait le numéro donné par le Ministère, maintenant ça a évoluée c'est une autre chose mais il faut que cela soit un organisme reconnu. C'est tout.

Nadine Kaniewski : Agréé, un de nos prestataires agréés.

Kader Boulanouar : Un organisme agréé, nous ne pouvons pas subventionner n'importe quoi !

Christine Leste-Lasserre : Vous avez la liste sur le site, des partenaires. Ça peut être également un prestataire qui est sur notre catalogue, parce que nous on sélectionne auprès d'un prestataire un type de colo, après la famille

peut très bien passer en *a posteriori* avec un prestataire de notre catalogue. J'ai l'impression que vous ne comprenez pas ?

Nadine Kaniewski : Présentez-vous, peut-être, parce que je pense que…

Annick Choisier : Je suis la présidente de la Comission Solidarité et Handicap du Caes du CNRS.

Christine Leste-Lasserre : Ah, d'accord ! Merci et bienvenue **!**

Annick Choisier : Ce que je ne comprends pas bien c'est qu'il n'y a pas de critères par exemple… Du moment que l'organisme soit reconnu, mais si c'est confessionnel, par exemple ? S'il est reconnu ? Vous n'avez pas d'autres critères ?

Christine Leste-Lasserre : Oui, ça peut très bien être des scouts, on peut très bien subventionner des familles…

Kader Boulanouar : On avait instauré une règle, lorsque c'est confessionnel, que cela soit à Jeunesse ou ailleurs cela ne sera pas subventionné.

Christine Leste-Lasserre : Il y a des scouts qui n'ont pas une étiquette confessionnelle.

Kader Boulanouar : Non mais tout ce qui est manifestement confessionnel ça ne sera pas subventionné. Tout ce qui est politique et confessionnel au Caes on ne le subventionne pas.

Patricia Ferrari : Kader, Christine on est d'accord que la subvention sur les ACLS on n'a pas fait d'opération Covid ?

Christine Leste-Lasserre : Non !

Patricia Ferrari : Nous sommes restés sur 10-60%, moi je suis stupéfaite du doublement de dossiers pour 2022 ! Est-ce que vous avez des explications ?

Kader Boulanouar : Alors, il y a des explications mais qu'il faudrait vérifier. C'est parce que le secteur Jeunesse 2 comme il va de septembre… Comme l'année scolaire commence en septembre il est à cheval sur deux années, ce qui pourrait être possible c'est qu'il y ait des demandes qui ont été faites en 2021 et qui n'ont été subventionnées qu'en 2022, parce que Valery's n'a pas eu le temps de les traiter, etc...

Patricia Ferrari : Mais c'est énorme !

Kader Boulanouar : C'est énorme ! En réalité il n'y a pas vraiment d'explication sauf que les gens ont demandé plus, c'est tout !

Patricia Ferrari : Tant mieux ! Tant mieux !

Kader Boulanouar : Tant mieux, nous on est contents !

Christine Leste-Lasserre : Nous avons rempli notre mission ! Donc on est contents !

Kader Boulanouar : Merci de votre attention !

Secteur Retraités

Nicole Lacaze : Le secteur Retraités est un secteur très dynamique, hier il y a eu quelqu'un qui m'a dit « c'est dynamique parce que vous avez le temps ! », non ! Il n'y a pas que ça, il y a le temps et la volonté, les retraités ont la volonté de se retrouver, de s'amuser, de faire des choses ensemble donc il n'y a pas que le fait qu'on ait le temps.

Le secteur Retraités pour ceux qui ne connaîtraient pas, puisque nous ne diffusons pas auprès de tout le monde n'est pas ? Nous faisons de la ségrégation ! Ça c'est mon côté mauvais esprit pendant 5 minutes, il fait des expositions et des conférences, il fait des sorties culturelles, les Retrouvailles, les randonnées, le théâtre, la galette et la subvention des musées.

Expositions et conférences, désolée c'est à Paris, oui ! Parce que quand les grandes expositions ont lieu, c'est Orsay, c'est le Louvre, c'est Paris ! Les conférences puisque ce sont les parisiens qui sont intéressés on les fait à Paris, nous avons trois conférenciers qui nous font des conférences. Les sorties culturelles d'un ou deux trois

jours elles ont lieu ailleurs que à Paris. Nous avons fait l'année dernière 2021, puisqu'on est sur le bilan 2021 où on a pu faire des choses malgré la Covid. Nous avons pu y aller à Château-Thierry pour les 400 ans de La Fontaine ; et on est allées trois jours à Marseille, ça c'étaient les sorties culturelles de l'année dernière. Les Retrouvailles, c'est notre grande messe, qui réunit quand même chaque année pratiquement 60 personnes. Nous en avons eu jusqu'à 80 mais ça c'est parce que c'était 100 € alors nous en avons eu beaucoup. Les Retrouvailles je tiens à dire que ça a été mis en place quand j'étais avec Josiane, que je tiens toujours à remercier parce que c'était son idée et je trouve que ces Retrouvailles c'est génial ! Josiane Ng est là, on avait dans le temps une Assemblée Générale tous les trois ans où il y avait un conférencier et bon… Et Josiane un jour me dit « *mais pourquoi tous les trois ans ?* » alors je lui ai répondu « *nous n'avons pas des sous, Josiane !* » et elle me dit « *arrête de dire qu'on a pas de sous, on va faire les Retrouvailles !* ». C'est comme ça qui sont nées les Retrouvailles vraiment ça fait plus de dix ans parce que Josiane est partie il y a 10 ans et ça existait avant !

Les Retrouvailles on part dans une région pour 8 jours, alors en 2021 les inscriptions en janvier pour le mois de juin, on a été un peu frileux, moi la première, je ne me suis pas inscrite parce que je me suis dit « *Oh, là, là, où sera la Covid au mois de juin ?* ». Donc il y a eu 43 personnes au lieu de 60, c'était un report, mais bon, ils n'ont pas été malades, ils sont revenus, ça a été génial ! Vous voyez ? Josiane y était, c'était génial parce que moi je n'y étais pas ! Mais c'est vrai !

Ensuite les randonnées mensuelles, les randonnées existent depuis des années, elles avaient été créées par deux membres retraités Nicole Berthaux et Jeanne-Marie Boutry qui malheureusement nous a quittés cette année. Toutes les deux organisaient tous les mois des randonnées, avec l'âge elles ont eu du mal à marcher et puis ce n'était pas trop dans les clous leur association donc on a un peu remis ça au goût du jour en voyant avec la MAIF comment il fallait faire pour organiser des randonnées avec sécurité et surtout des garanties. Ils nous ont dit de créer un club de randonnées, ce qui fait que le Caes a adhéré à la Fédération Française de Randonnées et chaque participant aux randonnées a sa carte de la FFRP. Puis je me suis retrouvée avec ça sur les bras toute seule donc j'ai trouvé des gens bien gentils à un repas un jour et c'est le mari d'Antoinette qui n'est pas là, Didier, qui a accepté de devenir animateur en se formant à la Fédération. L'appel est ouvert s'il y en a d'autres qui veulent se former, il ne faut pas se gêner, la formation est prise en charge par la Fédération ! Même pas par le Caes ! Donc voilà ! On fait des randonnées tous les mois de 15/18 kilomètres. Nous avons pu les commencer très tôt en 2021, parce que dès que nous avons eu le droit de dépasser les 5km nous sommes partis même avec des masques au Bois de Boulogne, au Bois de Vincennes, nous sommes restés dans le périmètre mais nous avons commencé les randonnées ! Nous sommes entre 15-20, nous sommes 27 adhérents et nous sommes une petite vingtaine chaque mois.

Le théâtre, les spectacles et les concerts c'est plus le domaine de Soraya ça ! Soraya elle appelle les théâtres, elle retire des places avec des dates butoirs de rétrocession et on inscrit les gens. C'est un peu moyen comme activité, ça a un peu de mal mais bon, ça existe !

La galette c'est quelque chose qui est institué depuis des années, moi quand je suis arrivée à Retraités j'ai été dans une Galette où on était dans la salle Canada, pour ceux qui ont connu, de l'Inserm. Il n'y avait pas de fenêtre, c'était génial ! Je me suis dit, « *Mon Dieu, mais c'est mortel !* ». L'année d'après on a été trouver un restau qui était près de Necker et qui s'appelle François Coppée, si ma mémoire est bonne, et puis petit à petit chaque année on essaie de changer de lieu pour faire la galette. Nous sommes une quarantaine chaque année, c'est bien parce que cela permet aux retraités les plus âgés qui maintenant participent plus aux Retrouvailles parce qu'il y a un rythme à tenir, elles viennent au moins aux galettes chaque année.

Ensuite, qu'est-ce que je n'ai pas dit ? La subvention carte musée du Louvre, alors ça bon ! Pour moi c'est accessoire, il y a des gens qui demandent des cartes au Louvre et au Musée d'Orsay, voilà. Qu'est-ce que je n'ai pas dit ? Je sens qu'il y a quelque chose que je n'ai pas dit !

Nadine Kaniewski : Le repas de fin d'année !

Nicole Lacaze : Ah, le repas de fin d'année ! Enfin ! C'est quand même important ! Le repas de fin d'année il a lieux toujours le vendredi avant les vacances scolaires, là aussi on change à peu près tous les ans. Ça devient de plus en plus difficile parce que nous sommes 60, donc trouver un restaurant qui accepte 60 personnes ça commence à poser un problème. J'en ai trouvé un pour cette année qui va nous privatiser le restaurant parce que 60 personnes c'est sa capacité. Nous avons été deux fois de suite Chez Françoise où vont les Ministres à côté de la Chambre de Députés, il faut changer, nous ne pouvons pas aller toujours au même endroit. Mais comment on ne fait pas que des repas ! Parce que j'ai des petits camarades qui dissent qu'il ne faut pas faire que des repas, il faut qu'il y ait une activité avant ! je ne viserais personne mais… Et donc on fait toujours une visite le matin, cette année nous avons fait l'Orangerie, ça n'a pas eu un succès terrible non plus, je ne sais pas pourquoi !

Un petit peu de prospective sur 2022, 2022 dans 10 jours nous partons aux Retrouvailles, nous sommes 62 ! Un car entier ! Nous allons à Théoule-sur-Mer où nous allons faire Nice, Cannes, je ne sais plus… Menton ! Enfin toute la côte. Ça a eu beaucoup de succès donc c'est sympa ! Il y aura une journée de repos complète avec piscine ou bien la plage.

Je n'ai pas parlé de la randonnée en étoile, mais enfin ! Quand même ! C'est important ! Parce que la randonnée de tous les mois il y avait des sportifs là-dedans, donc on a commencé à faire des randonnées en étoile dans des lieux un peu sportifs, on va dire ! On l'avait ouvert aux actifs parce qu'on nous dit que c'est réservé, nous l'avions déjà fait dans le temps une année avec le secteur Sports, avec François ! On l'avait fait en mixte avec la Commission de Sports, nous avons eu deux jeunes de Nantes qui étaient vraiment contents, on ne les a jamais revus ! Peut-être qu'on les a tués !

Christine Leste-Lasserre : Trop d'énergie !

Nicole Lacaze : Voilà ! Trop d'énergie ! Alors c'étaient des randonnées dans des endroits un peu sportifs et je me rends compte cette année que le groupe a vieillit et qu'au lieu de 27 ou 30 personnes cette année il n'y a plus que 14. Pour l'année prochaine nous allons baisser un peu le niveau de cette semaine en étoile, voir que les plus sportifs organisent quelque chose avec le secteur Sports. Donc vous voulez que je vous parle du camembert ? La part la plus importante du budget, a été pour 2021 et ça l'est toujours pour les Retrouvailles qui prennent la plus grand part. Ensuite vous voyez les expositions, la randonnée en étoile 18 %... Nous avons un budget de 30 000 €, nous n'avons pas 50 000 € mais ça viendra peut-être ! Parce qu'alors là on ira à la Réunion ! Voilà ce que je peux vous dire c'est que des idées on en a ! Je ne sais pas jusqu'à quand cela va durer mais… Voilà ! J'ai fini !

Kader Boulanouar : Moi j'ai une question, on dit que le secteur Retraités est un secteur parisien mais quand on voit tout ce que fait le secteur Retraités tout ça peut être fait en régions aussi, on est bien d'accord ?

Nicole Lacaze : Oui !

Kader Boulanouar : Alors qu'est-ce qui empêche les régionaux de proposer ? Les Retrouvailles les font à Toulouse, la galette ils la font aussi… Les conférences, les cartes musées… bon ! Pourquoi ce n'est pas fait ? Qu'est-ce qui empêche en ayant recours au budget Retraités ? Pas sur le budget !

Nicole Lacaze : Là on va voir après où est le budget, parce que tout ça c'est la même… Le problème c'est qu'il y a une volonté du Clas local comme son nom indique de faire quelque chose !

Christine Leste-Lasserre : C'est ça !

Nicole Lacaze : Tu as la chance à Toulouse d'avoir Claudine qui était au national avant responsable de la Commission Retraités qui elle fait des choses pour les retraités à Toulouse, ailleurs il n'y a rien !

Olivier Lefebvre : Non, ce n'est pas vrai !

Nicole Lacaze : Ça faisait longtemps qu'on ne t'entendait pas parler !

Olivier Lefebvre : Il y a une différence de philosophie, nous à Strasbourg les retraités font partie intégrante du Bureau, ils le composent. La moitié du Bureau ce sont des retraités ! Ils sont actifs…

Nicole Lacaze : Nous aussi au Cnas !

Olivier Lefebvre : … donc nous ne faisons pas de différence entre retraité et actif ! Ils sont là avec nous et c'est génial !

Nadine Kaniewski : Il n'y a pas d'activité spécial retraités ?

Olivier Lefebvre : Il n'y a pas besoin !

Nicole Lacaze : Nous n'allons pas venir sur la guerre qui a déclenché Kader

Kader Boulanouar : Si c'est sur votre propre budget ce n'est plus le budget du Clas ! L'idée c'est qu'ils deviennent un vrai secteur national !

Nicole Lacaze : Mais non parce qu'ils sont deux ou trois dans chaque activité, ils participent à leurs activités ! Ils ne veulent pas être entre vieux !

Olivier Lefebvre : Ce qui peut se comprendre !

Kader Boulanouar : Je ne sais pas si le secteur Retraités leur dit « c'est moi qui vous finance » c'est bien, non ?

Nicole Lacaze : Mais si ce sont deux personnes par activité, ils le demandent dans leur budget !

Kader Boulanouar : Mais ce n'est plus le secteur Retraités qui devient national ! C'est le budget du Clas qui ne va pas à autre chose !

Nicole Lacaze : Oui, celle-la on ne me l'avait encore jamais faite ! Bon, écoutez on va arrêter la guéguerre de la section du club retraités etc…

Josette Hillion : Pour les retraités à Paris ça permet de faire des choses en semaine, parce que quand il y a des expositions le samedi ou le dimanche ce n'est pas toujours facile, il y a énormément de monde ! C'est un avantage qu'on a en étant à la retraite !

Nicole Lacaze : Le problème des retraités c'est qu'il y a plus à Paris qu'en régions, quoique maintenant il y a beaucoup des retraités qui partent à la retraite en régions mais bon…

Patricia Ferrari : Moi j'étais présidente d'un Clas parisien et nous faisions des sorties expo en semaine le midi pour que les retraités viennent aussi. Je veux dire, tout peut exister mais moi je pense que ce qui est important c'est l'intergénérationnel, c'est plutôt sur ça sur ce qu'il faut qu'on travaille. Je pense qu'à Strasbourg c'est ce qui se passe quand il nous dit que ça fait partie du… voilà ! Après qu'il y ait des organisations comme celles qui se passent au secteur Retraités plus propres moi cela ne me gêne pas. C'est comme on l'a expliqué, c'est compliqué et il y a une grosse concentration de retraités sur Paris. Pourquoi cela se passe comme ça à Strasbourg ? Parce qu'il y avait des agents qui étaient déjà engagés au Clas et qui avaient déjà cette fibre, ils étaient déjà dans le Clas et ils continuent. Après voilà ! Il ne faut pas essayer de vouloir que tout soit pareil partout, il y a des considérations qui font qu'il y a des choses différentes.

Nicole Lacaze : Il y a des retraités qui participent aux expos dans leur Clas et avec nous ! Tu en as une devant toi !

Sarah Lesjean : Moi je me rends compte qu'au Clas de Bordeaux nous avons quatre contacts des retraités et on a certainement plus mais comment est-ce qu'on peut les contacter ?

Nicole Lacaze : Nous avons envoyé, Nadine je rebondis vers toi, nous avons fait une extraction par Clas…

Soraya Louahchi : Oui mais je n'ai pas encore fait…

Nicole Lacaze : Ah, tu n'as pas encore fini ! Mais nous avons fait une extraction par Clas avec les beaux logiciels que nous avons et vous allez avoir par Clas les retraités qui sont rattachés. Après je rappelle quand même pour clore que les activités des retraités sont ouvertes à tous les actifs, même pour les régionaux nous avons institué il y a maintenant je ne sais pas combien d'années que le voyage de ralliement était pris ! à l'époque c'était pour une activité et depuis le Cnas a voté autre chose, c'est pour plusieurs activités dans l'année… Que sauf les Retrouvailles, parce que je ne vois pas ce qu'ils viendraient faire, même les jeunes retraités ne veulent pas venir parce qu'ils trouvent que c'est trop vieux ! Mais tout est ouvert ! Tout est ouvert ! Alors le manque de publication ? Oui ! On envoi qu'aux retraités qui sont inscrits sur la base des retraités mais tout est dans le site ! Et aujourd'hui avec ce nouveau site, vous avez la page qui s'appelle « *Actualités* » où dès qu'on a quelque chose d'important Soraya mets. Elle a mis la semaine dernière le séjour à Poitiers, s'il y a des actifs qui veulent venir à Poitiers ils viendront ! Ce qu'on a essayé d'améliorer en fonction de la réflexion, de l'analyse des Contrôleurs de Gestion c'est qu'on a mis sur le Flash ce mois-ci en bas de page, on a mis les dates des activités. Après il faut aller sur le site et regarder le truc ! Après il faut aussi que les gens se bougent et qu'ils regardent ! Moi ça m'arrive de voir d'autres secteurs que Retraités quand j'ai envie de voir d'autres choses ! Alors les coupons, supprimer les coupons c'était une volonté du Cnas et j'ose espérer que le Cnas ne va pas lâcher cette position parce que c'est ingérable autrement, il faut voir pour la gestionnaire qui a le secteur de traiter les chèques… Si en plus vous voulez que soit au QF n'en parlons pas ! Donc je crois que les coupons ce n'est pas quelque chose sur laquelle il faut revenir maintenant si le Cnas le souhaite, on verra. Qu'est-ce que je peux vous dire encore, je crois que c'est tout ! Il y a des choses que je voulais dire.

Françoise Dychus : J'ai une question, c'est bien l'informatique mais tout le monde n'est pas très ami quand on est retraité pas tout le monde n'est pas très ami pour l'informatique… Je ne parle pas de moi que je commence à avoir des difficultés mais… Pour ceux qui n'ont pas d'internet

Nicole Lacaze : C'est grave ! C'est que tu régresses !

Françoise Dychus : Je régresse !

Nicole Lacaze : Le problème du tout informatique, il n'y a que deux retraités actuellement inscrits au fichier retraités et actifs au secteur qui n'ont pas internet. Ces deux personnes là reçoivent… Après les actifs pas très doués… Les actifs j'espère bien qu'ils savent utiliser un ordinateur ! Vous envoyez un mail et elle vous répondra.

Françoise Dychus : *Ah*, non ! Je te parle des actifs retraités ! Qui font déjà parti des activités !

Nicole Lacaze : Il y a des retraités qui participent aux activités qui ne sont pas très doués, qui n'ont pas d'imprimante. Ils envoient un mail ou ils écrivent, maintenant Soraya sait que…

Françoise Dychus : Dis donc Nicole, c'est un petit peu comme Free, Orange… Vous êtes en panne, allez sur votre site !

Nicole Lacaze : Pas du tout ! Si vous êtes en panne je vous dit que vous écrivez ! Alors je vous rappelle aussi que maintenant la plupart de nos secrétaires, quoi que Soraya est encore pendant trois jours en présentiel, je ne sais pas si elle va continuer mais le secrétariat est quasiment en trois jours de télétravail. Alors ne téléphonez pas ! Il n'y a personne au bout et après vous disiez qu'elle n'est jamais là ! Oui elle n'est pas là parce qu'elle est en télétravail ! Vous écrivez ! Vous envoyez un mail et elle vous répondra ! Vous écrivez de préférence sur retraites.caes et là encore mieux parce que si elle ne réponds pas je la gronde parce que je le vois ! Vraiment, vous avez une gestionnaire au secteur qui est très, par moments elle a un peu marre, mais qui est très gentille et qui réponds à toutes vos questions !

Françoise Dychus : On ne remet pas du tout en question les compétences de la secrétaire ! Pas du tout !

François Coulier : Merci Nicole, donc Céline !

Secteur Loisirs-Culture

Céline Lépine : Nous allons passer au secteur Loisirs-Culture ; Céline Lépine et Soraya que vous connaissez tous. Le secteur Loisirs-Culture propose des courts séjours en France et à l'étranger, il y a la subvention Festivals *a posteriori*, le passe monuments et l'Opéra. En 2021 nous avons recommencé à faire des séjours, nous avons commencé par un week-end Clas à Bordeaux qui devait se passer en 2020 et qui a été reporté en 2021. Nous avons fait le séjour découverte à la Côte d'Opale, c'était à Berck Plage et nous avons fait aussi le séjour à Paris. Et également le concours logo qui a eu un très grand succès. Pour cette année 2022, nous avons eu nos deux séjours de 2020 : le séjour à Amsterdam et les Lacs Italiens, qui se sont très bien passés. Nous avions le séjour à La Palmyre, qui était pour 2021 et qui est parti il y a 15 jours ou trois semaines, tout s'est bien passé aussi. Le week-end Clas annuel, tous les ans nous organisons avec un Clas, ça se déroule toujours le dernier week-end de septembre, cette année c'est Nantes, d'ailleurs n'hésitez pas à vous inscrire il reste de la place !

Ensuite cette année nous avons le séjour à Marrakech, cette année nous sommes mariés avec le secteur Sports, vous aviez le choix de faire le trek au Maroc avec Marrakech ou soit l'un ou soit l'autre. Ça a eu énormément de succès et nous avons proposé au Cnas d'avril une deuxième date suite à beaucoup de demandes des agents. Donc nous avons 45 personnes qui partent à Marrakech. Autre succès, cette année pour les 50 ans du Caes nous avons proposé aux familles deux week-ends mais au vu du succès nous avons à nouveau demandé au Cnas un budget supplémentaire pour proposer une deuxième date, et là comme vous pouvez voir le chiffre nous avons 148 personnes qui vont découvrir Londres et Harry Potter. Avec Soraya nous sommes très contentes parce que nous avons des retours des agents que ça soit pour Marrakech ou Londres… Nous avons déjà des témoignages des familles qui sont très heureux de pouvoir partir avec leurs enfants ! Si vous avez des questions ?

Nous sommes contents, les séjours démarrent et cartonnent !

Soraya Louahchi : Une chose importante à notifier c'est que nous avons constaté que sur le secteur Loisirs-Culture nous avons touché beaucoup de nouvelles familles qui n'avaient pas fait appel au secteur Loisirs-Culture. C'est aussi important pour nous parce qu'on a réussi à cibler un public qui jusqu'à présent n'avais pas trouvé son bonheur ou un public qu'on n'avait pas réussi à toucher puisque les projets n'étaient pas suffisamment intéressant ou financièrement accessibles pour eux. Donc je pense la Commission est pour essayer de croiser un peu plus et de coller un peu plus aux attentes de ce que les agents souhaitent.

Céline Lépine : Merci !

Nadine Kaniewski : Je voudrais savoir pour Londres le taux moyen de subvention des agents. C'est 35-85 %, et le taux moyen des agents ?

Soraya Louahchi : C'est à 72 %.

Nadine Kaniewski : 72 % ? D'accord, merci !

Céline Lépine : Oui !

Secteur Sports

Olivier Lefebvre : Je suis Olivier Lefebvre, responsable du secteur Sports au Caes, avec l'aide précieuse de Sylvie qui m'aide à organiser tout ça. Le secteur Sports je vous rappelle ce que c'est, le secteur Sports s'adresse à tous les agents qui ont une fiche de salaire Inserm et leurs ayants droit mais également leurs enfants de 21 à 26, sachant que les enfants avant 21 ans sont pris par le secteur Jeunesse. En gros on propose trois types d'activités au niveau du secteur Sports ; soit des activités collectives qu'on vous diffuse, qui sont dessinées lors d'une Commission qui a lieu au mois de novembre. Les subventions a posteriori qui comprennent les compétitions pour l'année pour participer à des compétitions sportives ou faire des stages de sport. Enfin les subventions pour les Coupons Sport ANCV qui vous permettent de payer toutes vos cotisations à vos salles de sport préférées de manière à que vous puissiez vous épanouir dans vos sports favoris.

Si on prend les résultats de 2021 nous allons un peu mieux qu'en 2020, je vous en parlerais tout de suite après. On voit que les Coupons Sport sont la plus grosse partie de notre budget. Les activités collectives représentent que le 10 % du budget qui nous est alloué par le Caes, et les autres pourcentages sont repartis soit dans les stages *a posteriori* soit dans les compétitions *a posteriori*. En 2021 nous avons dépensé 53 187 € pour environ 358 personnes qui ont participé. Donc là je vous ai mis à droite l'évolution en haut du nombre de participants en fonction des années et en fonction des différentes rubriques, sachant que j'ai regroupé les subventions *a posteriori*, stages et compétitions. Voyez qu'en 2020 cela se casse la figure, c'est quand même attendu et en 2021 nous sommes en train de remonter le nombre de participations. Au niveau des coûts vous voyez effectivement qu'en 2021 le coût du budget du secteur Sports est vraiment très fort mais c'est parce que nous avons proposé aux agents une subvention plus importante et on a pu faire partir plus de personnes. C'est ce que je vous ai montré ici. Nous avons pu faire partir des gens en deux groupes à la découverte du Bugey, et nous avons fait une randonnée sur Belle-Île qui a eu beaucoup de succès aussi. Je vous ai remis le bilan par activité : 29 agents pour la subvention stages sportifs, 19 agents pour les compétitions et les manifestations sportives et 268 pour les coupons sports soit 351. Que dire d'autre si ce n'est qu'en 2022 beaucoup de choses n'ont pas pu se faire non plus ! Je vous avais proposé par exemple de faire des activités de sport en plein nature, découverte de *via ferrata*, du canyoning, des choses comme ça, ça n'a pas l'air de vous avoir beaucoup beaucoup intéressé et du coup on a laissé tomber !

Nadine Kaniewski : C'est trop sportif !

Olivier Lefebvre : Nous vous avons proposé aussi une randonnée au tour du Mont Thabor, c'est dans les Alpes, il y a un peu de randonnée, un peu de dénivelé mais là pareil ! Je sens que cela ne vous accroche pas non plus ! Par contre il y a eu la randonnée des gorges du Tarn qui a eu lieu la semaine dernière, nous n'avons eu que 7 participants pourtant le retour que j'ai eu d'une participante c'était super super ! C'était une chose à faire ! Par contre Marrakech, une randonnée famille au Maroc, c'est quelque chose que nous vous avions proposé il faut plus de deux ans, c'est tombé en plein Covid, on l'avait reporté en 2021, on était à nouveau en Covid et on la remit en 2022. Nous avons mis ça en coup de cœur avec une subvention à 35-85 % et là on a eu plein de participants. Là encore nous avons demandé au Cnas d'allonger le budget pour pouvoir faire partir plus de personnes sur deux dates différentes. Cette activité elle est conjointe avec le secteur Loisirs-Culture comme l'a signalé Céline, de manière à pouvoir permettre aux personnes soit de faire le trek et la découverte de Marrakech, soit que le trek. Donc 43 personnes vont partir au mois d'octobre pour découvrir une partie de l'Atlas qui s'appelle la Vallée d'Aït Bougmez et je crois que j'ai fini.

Izolina Lopes : Il a été abordé comme quoi les enfants et conjoints de 21 à 26 ans avaient droit à des subventions, s'ils partent en stage ou en compétitions sportives ?

Sylvie Dupuy : Oui !

Izolina Lopez : Le conjoint aussi ?

François Coulier : Oui, les ayants droit ! Les enfants de moins de 21 ans passent par le secteur jeunesse, maintenant je ne sais pas ce qu'il se passe si tu as un conjoint de moins de 21 ans !

Izolina Lopes : Dans ce cas-là il y a des aides, mais si ce sont des gens qui accompagnent l'agent ? Si l'agent part avec son conjoint et ses enfants ?

Olivier Lefebvre : Il est pris en compte

Sylvie Dupuy : Non, non, la question si quelqu'un…

Olivier Lefebvre : Quel est la subvention d'une manifestation s'il part avec son conjoint et les enfants, est-ce que le conjoint et les enfants…

Sylvie Dupuy : Ils ne sont pas subventionnés au niveau de l'hébergement, non ! Celui qui fait la compétition est subventionné mais pas les accompagnants.

Izolina Lopez : Et si c'est le conjoint ou les enfants qui font la compétition ?

Sylvie Dupuy : S'ils font tous la compétition…

Olivier Lefebvre : Tu veux dire que ça seraient les enfants de moins de 21 ans ?

Sylvie Dupuy : Ils sont toujours ayants droit, ils peuvent être subventionnés eux aussi !

Izolina Lopez : Il faut forcement que l'agent Inserm soit présent ?

Sandrine Benitski Curtet : Non, tu n'es pas obligée de faire du sport, Izolina ! Ton enfant et ton conjoint peuvent partir et toi tu peux rester sur ton canapé. Si c'est ça ta question, eux ils peuvent être subventionnés et toi tu peux rester sur ton canapé !

Nadine Kaniewski : Les ayants droit peuvent partir sans l'ouvrant droit et être subventionnés !

François Coulier : Par contre on ne subventionne pas le canapé !

Christine Recoubert : Bonjour, merci beaucoup, est-ce qu'il y a un système d'évaluation pour savoir si on peut participer ou non à certaines randonnées ? Évaluation physique, sportive…

Olivier Lefebvre : Ça c'est une bonne question !

Sylvie Dupuy : On demande un certificat médical si aptitude.

Olivier Lefebvre : Par exemple pour le Maroc nous on demande un certificat médical d'aptitude. Nous demandons un certificat médical.

Christine Recoubert : Oui mais on peut avoir un certificat médical tout ce que vous voulez mais comme vous disiez tout à l'heure ça dépends aussi du dénivelé, du nombre de km, des conditions atmosphériques, enfin... Il y a beaucoup des choses qui rentrent en ligne de compte.

Olivier Lefebvre : Bien sûr !

François Coulier : C'est souvent bien écrit dans le descriptif,

Olivier Lefebvre : Je ne sais pas si vous avez regardé les descriptifs de chaque activité, chaque jour est indiqué le nombre de kilomètres à faire, le dénivelé fait… Vous pouvez estimer… C'est pour cela que nous n'avons pas beaucoup des gens, beaucoup des gens s'autocensurent disant *« non c'est trop dur pour moi je n'y vais pas !* ». Alors que souvent les dénivelés de 600/700 mètres c'est rien ! Sur une journée cela se fait vraiment les doigts dans le nez !

Nadine Kaniewski : Il faut quand même des gens qui marchent !

Olivier Lefebvre : Pour quelqu'un qui randonne sur des chemins un peu vallonnés faire du dénivelé dans les Alpes ce n'est pas vraiment un problème !

Florence Fraisse : Il y a longtemps quand j'ai commencé à organiser des randonnées en montagne le Caes avait demandé à ce qu'il ait un week-end de préparation pour évaluer le niveau des gens, et à la première randonnée des gens qui étaient inscrits ont été exclus parce sur le week-end qu'on avait fait qu'ils n'étaient pas capables de faire les mètres de dénivelé positif qui avaient été proposés. Une autre fois, la seconde randonnée à la Réunion

nous n'avons pas fait ce week-end de préparation et il y a une personne au bout de deux jours qui a abandonné donc peut-être sur des choses difficiles il faut maintenir ce week-end de préparation dans les Alpes. S'exercer en Île de France ou en régions plates c'est autre chose que partir en montagne.

Olivier Lefebvre : On essaie un peu de diversifier nos propositions, parce qu'effectivement on propose beaucoup des randonnées. Nous avons proposé une cette année dans le Morbihan, mine de rien c'est en bord de mer, ça descends tout le temps, personne n'a voulu le faire. On vous a proposé le Bugey, c'était intermédiaire, ce n'est pas les Alpes, ce n'est pas les Vosges, ce n'est pas non plus trop bas… Le Jura c'était un bon moyen de commencer à appréhender qu'est-ce que c'est une randonnée avec du dénivelé… On essaie de vous proposer des choses un peu différentes. Moi je vous ai proposé le Morbihan cette année sachant que Belle-Île avait bien marché l'année dernière mais là… Ce que me disait François quand j'ai repris la responsabilité de ce secteur, d'une année sur l'autre c'est très compliqué pour nous de savoir ce qui va marcher et ce qui ne va pas marcher.

Patricia Ferrari : Dans mon souvenir le Morbihan c'était de très longues distances !

Olivier Lefebvre : Il y avait une étape qui était longue, mais 25 kilomètres sur une journée ce n'est pas beaucoup !

Patricia Ferrari : Non ! C'est 18 quand tu marches régulièrement c'est 18 le maximum !

Olivier Lefebvre : Ça on avait prévu de le modifier…

Sylvie Dupuy : On va le reproposer en octobre en diminuant les…

Olivier Lefebvre : Sylvie elle vient de le dire, effectivement on le propose en octobre en diminuant les étapes qui posaient problème. Combien tu dis ?

Patricia Ferrari : Moi, pour moi 18 c'est bien, pour quelqu'un qui ne marche pas régulièrement…

Nicole Lacaze : 15-18

Christine Leste-Lasserre : Après il faut s'entraîner…

Patricia Ferrari : Parce que ce sont des journées qui vont se suivre, ce n'est pas une fois !

Izolina Lopes : Concernant le Sport on parle de randonnées, essentiellement de randonnées mais ça manque d'autre chose !

Olivier Lefebvre : Je vous ai proposé des activités *via ferrata,* canyoning, de l'*aquaspeed*, des choses… ça n'a pas marché ! je l'ai proposé trois fois de suite, avec une subvention 35-85 % ! Je ne comprends pas !

Izolina Lopes : Et un autre, je ne sais pas ! Des balades à vélo ?

Olivier Lefebvre : Des balades à vélo, il y en a une qu'on va vous proposer**…**

Izolina Lopes : C'est surprenant parce que ça devient un secteur randonnées presque !

Olivier Lefebvre : On va vous proposer canoë et VTT électrique !

François Coulier : Tu avais proposé aussi du ski de randonnée, c'est quelque chose qui est assez original, tu avais du canoë, c'était dans le Tarn, c'est ça ?

Olivier Lefebvre : Dans la Drôme… À voir si cela marche, on essaie de vous proposer des choses différentes mais cela ne marche pas forcement, ce que vous dit François c'est que nous avons été contactés par le Club Alpin Francilien de la Recherche Scientifique, qui organise tout le temps des week-ends. Ils vont dans les Alpes faire des choses, ils nous proposaient de permettre aux agents de participer à certaines activités notamment des découvertes des choses un peu particulières, des randonnées glacières, par exemple, ou du ski de randonnée. Ce sont des choses très particulières où il faut effectivement être encadré et sécurisé et savoir comment faire. Nous allions commencer ça en 2020, en 2021 on était en pleine période Covid. L'année dernière nous avons pu faire partir une personne en ski de randonnée mais c'était compliqué parce que tout le monde s'est jeté sur le ski de randonnée puisque toutes les pistes étaient fermées. Le seul moyen c'était de louer du matériel et de descendre par ses propres moyens.

Sylvie Dupuy : Cette année il y a eu trois agents qui sont partis en ski de randonnée. N'importe comment c'est obligatoirement que des petits groupes ils ne prennent pas plus de trois personnes.

Olivier Lefebvre : C'est vraiment des week-ends et des tout petits groupes. On essaie de diversifier, si vous voulez proposer des choses il n'y a pas de problème. Il faut venir avec des propositions, on va se réunir au mois d'octobre, venez proposer des choses !

Patricia Ferrari : François sait ce que je veux !

François Coulier : Patricia m'avait demandé de proposer de mettre du longe côtes et je n'ai pas réussi à trouver une activité longe côtés qui soient sur la semaine par exemple. J'ai trouvé une heure le week-end ou deux heures le week-end et on ne pourra pas subventionner ce genre d'activité comme ça au Caes. Ce n'est pas subventionnable.

Olivier Lefebvre : Nous c'est quatre heures d'activité par jour, sinon on ne subventionne pas, ça fait partie des…

Patricia Ferrari : Non, il faut trouver quelque chose à faire avec du longe côtes.

François Coulier : Je n'ai pas trouvé, Patricia je te promets que j'ai cherché.

Patricia Ferrari : Je sais !

François Coulier : Et pas que vers chez moi, vers chez moi je crois qu'il n'y en a pas !

Olivier Lefebvre : S'il n'y a plus de questions on va suivre.

Secteur Solidarité et Handicap

Sandrine Curtet Benitski : C'est à moi, je vous promets ça va être plus court que ce matin. Je suis en plus d'être la trésorière du Caes la responsable du secteur Solidarité, tout ça est bien évidement fait avec Sylvie Dupuy. En 2021 26 agents actifs et retraités de l'Inserm ont fait appel au secteur Solidarité pour faire face à des problèmes financiers en sollicitant un prêt ou une demande de subvention exceptionnelle. Je vous rappelle que le secteur Solidarité c'est des prêts à taux zéro pour un montant maximum accordé de 4 200 € remboursables sur 50 mois et pour l'achat de matériel ou des aménagements spécifiques ou liées au handicap ce montant peut être augmenté à 5 000 € avec un remboursement sur 72 mois. Pour 2021 vous voyez ici l'évolution des demandes de prêt étudiés par rapport aux prêts accordés. En 2021 nous avons eu 19 demandes de prêt et la Commission en a accordé 18 pour un montant total de 54 358 €. Ce nombre de demandes est équivalent en 2020 et bien inférieur aux deux années précédentes. Ensuite nous avons la répartition de demande des prêts par catégorie professionnelle, plus de 60 % des demandes de prêt ont été faites par des agents de catégorie B ou C, techniciens et adjoints, en baisse de 10 % par rapport à 2020. Les demandes des agents de catégorie A, les ingénieurs et les chercheurs sont en augmentation de plus de 10 %. La Commission n'a étudié qu'un dossier d'un agent contractuel et aucun retraité n'a fait appel à des demandes de prêt pour l'année 2021.

Ensuite vous avez la répartition des demandes de prêt par situation familiale, donc le secteur Solidarité a aidé plus particulièrement les couples avec enfants mais également, comme tous les ans, des familles monoparentales. Les demandes de célibataires sans enfants sont stables alors que celles de couples sans enfants sont en baisse. Voilà pour la partie prêt à taux 0.

Le secteur Solidarité ce sont des subventions exceptionnelles à 85 % qui permettent aux ouvrants droit en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux propositions proposées par le Caes hors secteur Voyages, grâce à une subvention. Pour 2021 la demande est revenue au niveau des années 2018 et 2019, sur 7 demandes 6 ont été faites par ou pour des personnes en situation de handicap. Quatre subventions ont permis le départ en vacances d'enfants en situation de handicap dans des bonnes conditions puisque ça a permis de subventionner les éducateurs personnels qualifiés.

Dans le secteur Solidarité vous trouvez aussi toutes les aides spécifiques pour les personnes en situation de handicap. Il y a une demie part supplémentaire pour calculer le coefficient familial, le déplafonnement du plafond annuel de subvention, la conservation du statut d'ayant droit des enfants en situation de handicap. Pour le secteur Jeunesse les subventions *a posteriori* au taux majoré 20-70 % pour les colonies. Et pour le secteur Vacances une subvention *a posteriori* sur des séjours auprès de partenaires non agréés avec maintien du plafond annuel et des subventions hors du plafond journalier pour les séjours proposés par le Caes.

Vous allez voir en exclusivité deux votes qui ont été faits hier au Cnas. Comme vous avez pu le remarquer tout ce qui concerne les personnes en situation de handicap sur le site du Caes, toutes ces informations sont regroupés dans l'estampill Solidarité, ce qui fait qu'un agent en situation de handicap ne va pas forcement aller dans le secteur Solidarité pour voir ce à quoi il a droit. Donc hier au Cnas nous avons voté le changement de l'intitulé du secteur, le secteur Solidarité va devenir le secteur Solidarité et Handicap, comme il l'est déjà au Caes CNRS.

D'autre part le Cnas hier a décidé de subventionner les activités sportives, de loisirs et culturelles, des subventions *a posteriori*, pour des ouvrants droit, les conjoints et les ayants droit de plus de 21 ans en situation de handicap au taux 10-60 % sur un plafond de 300 €. Pour rappel les enfants de moins de 21 ans, pour ses activités sportives, culturelles et de loisirs annuelles, sont subventionnés par le secteur Jeunesse, les ouvrants droit on les subventions accordés par les Comités Locaux. Dans le secteur Jeunesse on sait que les enfants sont en situation de handicap parce que sur la fiche agent on voit qu'il y a une demie part associée. Au niveau des Comités Locaux je ne sais pas si vous avez des agents qui vous dissent spécifiquement « *Je veux cette subvention et je suis en situation de handicap* », je ne sais pas si c'est le cas, en tout cas à Grenoble ce n'est pas le cas. Nous avons décidé hier, parce que ces subventions sont importantes pour tout le monde, le sport est important pour tout le monde… Mais on pense que pour les personnes en situation de handicap c'est bien plus important aussi pour elles, donc on a décidé que les ayants droit pouvaient bénéficier de cette subvention *a posteriori* et donc ils feront appel au secteur Solidarité et Handicap. Il n'y aura pas de différence d'interlocuteur, sauf pour les enfants de moins de 21 ans qui s'adresseront toujours au secteur Jeunesse. Il va falloir faire une communication auprès des agents, ce qu'on va faire. Au niveau des Comités Locaux, peut-être stipuler au niveau de vos affiches quand vous allez faire vos campagnes de subvention *a posteriori*, mettre à un endroit que les ouvrants droit en situation de handicap plutôt que demander au Comité Local, devrait demander leur subvention au secteur Solidarité et Handicap du Caes. Voilà ! Je vous remercie !

Nathalie Gérard : Concernant le handicap, c'est quelque chose de nouveau ou il devait déjà avoir une version au niveau des Clas ?

Sandrine Curtet Benitski : Tout ça a été mis en place par le secteur Solidarité en 2018. La Commission a réfléchi à mettre en place tout ceci, donc tout ça c'était mis en place depuis 2018. Ça c'est l'actualité 2022, voilà !

Nadine Kaniewski : Pour répondre à la question de Nathalie il y avait déjà des…

Nathalie Gérard : Ça veut dire qu'il y avait quelque chose à faire vis-à-vis des agents handicapés.

Nadine Kaniewski : Par rapport à la fiche agent, effectivement.

Sandrine Curtet Benitski : Par rapport aux Comités Locaux, je ne sais pas s'il y a déjà eu des actions spéciales en modulant les plafonds de subvention ou quelque chose comme ça vis-à-vis des personnes en situation de handicap mais nous, le Clas de Grenoble, on reçoit les demandes d'ouvrants droit et on les subventionne comme n'importe qui ! Enfin ; nous ne demandons pas spécialement. Nous aurions pu mettre une casse « êtes-vous en situation de handicap », ils auraient coché et on aurait pu dire… Voilà !

Sylvie Dupuy : Quand ils sont en situation de handicap, la situation est prise en compte depuis 2018 avec une demie part, ça existe, le QF est calculé avec ce point en plus depuis 2018.

Patricia Ferrari : Je suis en train de penser sur la fiche récapitulative de la fiche agent, on ne voit pas s'il y a du handicap ? Dans la fiche familiale…

Sandrinde Curtet Benitski : Non, on a le taux de subvention qui du coup est modulé parce qu'il y a une demie part supplémentaire donc le taux est déjà modulé.

Patricia Ferrari : Du coup si cela apparait… Je veux dire, si tu as un agent qui vient pour se faire rembourser sa subvention pour lui dire « ce n'est pas moi qui va le traiter, je l'envoi au national ».

Sandrine Curtet Benitski : Maintenant au vue que les Comités Locaux sont au courant de ça ils vont pouvoir effectivement… puis nous on va faire la pub ! Potentiellement on pourra demander à Cho de rajouter ça…

Sylvie Dupuy : Je ne suis pas sûre que ça soit quelque chose à faire, les gens n'ont pas besoin d'étaler le fait que la personne a un handicap puisque c'est dans son taux de subvention… Au niveau de l'anonymat, de la discrétion… Ce n'est pas terrible !

Sandrine Curtet Benitski : C'est vrai ! Je pense que quand les Comités Locaux font leur campagne de dire que pour les personnes en situation de handicap ils peuvent demander au secteur Solidarité et Handicap et pour leurs

ayants droit, conjoints et enfants de plus de 21 ans en situation de handicap, ils peuvent aussi faire appel. On va communiquer là-dessus, on fera tout ce qu'il faudra au niveau des Comités Locaux pour leur rappeler ça et puis au niveau de tous les agents de France. Voilà !

François Coulier : Merci Sandrine, nous allons passer au secteur Vacances.

Secteur Vacances

Marie-Claude Babron : Je vais vous présenter le secteur Vacances, nous sommes deux co-responsables, Patricia et moi-même, Marie-Claude. Nous avons trois gestionnaires pour nous aider, une gestionnaire catalogue et résidences hôtelières ; Monique Le Sanne que vous connaissez bien et deux gestionnaires pour les subventions *a posteriori* ; Sabrina qui n'est pas là aujourd'hui et Minh. Toutes les deux se partagent l'alphabet, puisque Sabrina prend le début de l'alphabet de A à K et Minh prends le reste de l'alphabet de L à Z. Si vous voulez avoir accès directement à l'onglet Vacances du site Caes, voilà le lien.

Je vais vous rappeler un petit peu les règles de subvention du secteur, le nombre de jours subventionnés par le secteur Vacances est limité à 30 jours par an, tout le secteur Vacances, *a posteriori* et catalogue par ouvrant et ayant droit. Le secteur Vacances édite deux catalogues par an, l'un hiver-printemps et l'autre printemps-été. Donc en ce moment c'est le printemps-été mais les inscriptions sont plus ou moins closes. Hiver-printemps va être disponible probablement courant septembre début octobre. À chaque fois on élabore ce catalogue Patricia, Monique et moi en sélectionnant un large choix de destinations et formules de séjour suivant la saison il y a des campings, des appartements, des pensions compètes, des demi-pensions, etc... À la fois il y a le patrimoine Caes qui vous sera présenté tout à l'heure par Patricia et auprès des prestataires qu'on connaît depuis longue date, qu'on rencontre et qui nous propose leurs nouveautés.

Nous avons mis aussi en place un partenariat sur les résidences hôtelières avec Appart City et Citadines. Pour bénéficier des subventions dans les résidences hôtelières, c'est géré par Monique, il faut un minimum de deux nuits et un maximum de 4 nuits et vous êtes limités à 10 nuits par an.

Pour les subventions a posteriori prises en charge par Minh et Sabrina, c'est vous qui choisissez votre séjour auprès de partenaires agrées bénéficiant du code avantage qui est dans votre espace adhérent. C'est un minimum de deux nuits consécutives et il faut faire la demande auprès de Minh ou Sabrina, suivant votre lettre initiale, 8 jours avant le départ. Donc en fait, le catalogue quand vous payez, comme vous avez votre facture la subvention est déduite vous ne payez que le reste à charge. Par contre pour les subventions a posteriori vous avancez tout le coût de votre séjour et c'est au retour que vous aurez la subvention.

Quelques faits marquants en 2021, nous avons mis en place une opération spécial Covid, je ne sais pas si vous avez remarqué ce petit logo jaune sur catalogue, où on appliquait un taux promotionnel 35-85 % sur une sélection de séjours.

Quelques chiffres : en 2021 le Caes a subventionné 1 256 séjours, soit autant qu'en 2019, donc nous avons eu un creux comme tout le monde en 2020 mais on remonte la pente. Le Caes a permis ainsi à 3 900 personnes de partir en Vacances, avec l'aide du Caes.

Autre fait marquant, nous avons mis en place une calculette pour pouvoir estimer le coût de votre séjour après subvention, vous voyez ici le petit bouton qui apparaît sur le site « *Estimez le coût de votre séjour après subvention* ». Donc vous avez des cases à cocher et ça vous donne votre taux de subvention et ça vous dit en gros le montant de votre subvention. Je vais passer la parole à Patricia qui va vous parler du patrimoine Caes.

Patricia Ferrari : Dans les faits marquants de 2021 c'était le maintien du patrimoine Caes par l'achat de parts sociales dans une SCI et d'un mobile home, comme vous l'a expliqué ce matin Sandrine on perds malheureusement des parts sociales dans les Sociétés Civiles Immobilières donc on perd du patrimoine. Nous avons aussi du patrimoine en fin d'amortissement, donc le principe c'est toujours d'avoir, de renouveler son patrimoine donc il était important de reconstruire notre patrimoine et en fin de comptes le fait qu'on ait une réserve libre importante nous permettait aussi d'avoir une trésorerie et de pouvoir mettre en place à ce moment-là, justement, ces achats. Sachant que sur un budget, en suite après c'est… il y a qu'un dixième ou qu'un quinzième qui apparaît dans le budget, donc c'est très compliqué à comprendre le fonctionnement au niveau budgétaire.

Donc voici une carte de France avec les endroits où nous avons du patrimoine. Vous voyez Paris, ça peut sembler bizarre mais à Paris il y a un appartement dans un village Pierre et Vacances et donc les régionaux peuvent venir faire des séjours à des dates précises, puisque ce sont des périodes dont nous on bénéficie qui tombent au mois d'avril si mes souvenirs sont bons. Donc Porte de Versailles, près des salons et bien situé, voilà ! Ensuite vous avez sur la côte, donc nous avons Saint-Philibert un mobile home 6 places. À Saint-Hilaire-de-Riez il y a deux chambres, ce sont des mobile homes qui sont dans des campings gérés par Odalys, qui sont très bien situés dans le camping et vraiment dans des régions très touristiques.

Ensuite nous avons Saint-Denis-d'Oléron, c'est écrit en rouge parce que c'est un nouvel investissement et on est très fier d'avoir réussi à acquérir un mobile home accès PMR. Ça nous semblait important de pouvoir proposer aux agents en situation de handicap de pouvoir profiter de ce type de vacances, parce qu'on en trouve très très peu dans les campings des mobile homes comme celui-là. La photo est ici, vous voyez ? C'est adapté il y a une rampe d'accès et ce sont des chambres vraiment très spacieuses, elles sont faites pour. La cuisine on peut mettre le fauteuil roulant dessous, il y a un lave-vaisselle mais bon… Il y a une salle de bain totalement faite pour ça.

Alors, hier j'ai eu une conversation avec un agent qui m'a dit qu'il n'a pas osé réserver parce que le mobile home est réservé aux PMR. Non, non, il ne faut pas le penser comme ça, c'est-à-dire que nous avons des dates butoirs, bien sûr qu'à la date butoir ça sera une personne en situation de handicap qui sera prioritaire, mais bien évidement il est ouvert à tous les agents parce que sinon on ne va jamais l'occuper, il faut qu'il soit occupé.

En descendant nous avons la Palmyre. La Palmyre c'est un village de vacances qui est géré par Touristra qui a une très belle situation, restaurant vue sur la mer avec toutes les activités qu'on peut avoir dans un village de vacances. C'est-à-dire le club enfants, il y a un espace bien-être, voilà ! Il est tout près du Zoo de La Palmyre, il est dans une situation… Donc là ce sont des gîtes, des petits gîtes, des petites maisonnettes… voilà !

Ensuite à Soustons c'est un village de vacances aussi géré par Touristra, là c'est des petits chalets, Christine elle y a été. Et toujours pareil, le principe du village de vacances. Ensuite nous allons sur la Corse, à Calvi c'est un village de vacances cette fois-ci en pension complète qui est aussi au bord de mer avec une belle piscine, il y a des belles prestations. Ensuite à Argelès c'est un mobile home que nous avons dans un camping, là c'est un camping privé, ce n'est pas un camping Odalys, c'est un trois chambres. Ensuite au Cap d'Agde c'est un mobile home aussi 3 chambres, là aussi dans un camping Odalys. Balaruc-les-Bains, vous le voyez en rouge parce que c'est un nouvel investissement qui est donc un village de vacances aussi géré par Touristra et qui est vraiment en face des thermes, qui est ouvert de mars à novembre donc vraiment avec des possibilités d'y aller assez importantes. Il va être en cours de rénovation mais voilà ! On sait que ça avance en tout cas c'est vraiment un nouveau produit dans une région à découvrir et très intéressante.

Ensuite au Grau du Roi c'est aussi un mobile home dans un camping Odalys. Ensuite vous avez Bandol, Hyères, Gassin, Cavalaire, Saint-Raphaël, Puget et Cannes. Là c'est comme à Paris, ce sont dans des résidences Pierre et Vacances, ce sont des périodes que nous avons, donc des appartements. Il y a des plus petits et des plus grands, je ne vais pas faire tout l'inventaire. À Cavalaire on avait déjà des périodes et on a pu acquérir d'autres périodes, entre autres deux appartements qui sont sur le même niveau et qui permettront à des grandes familles puisqu'on a souvent aussi cette demande de pouvoir accueillir les grandes familles. Nous avons beaucoup des familles recomposées et que tout le monde puisse partir en vacances. Donc à Cavalaire et c'est au mois de juillet-août, on a pris des choses où on sait que les gens vont pouvoir y aller, il y a la mer en face, il y a la plage… On essaie d'être aux mieux dans nos propositions.

Nous avons aussi la montagne, Chamonix est un village de vacances, pareil géré par Touristra. La Plagne, Meribel, Les Menuires, Val Thorens et Serre-Chevalier c'est pareil, ce sont des résidences Maeva avec des périodes. Vous voyez que Val Thorens est en rouge puisque c'est une acquisition de 2021 et Serre-Chevalier c'est une acquisition qu'on vient de faire au début de l'année. Les 7 Laux c'est le village vacances qui est ici, pour la petite histoire c'est le premier investissement du Caes en 1973. C'est un village de vacances, pareil, qui est géré par Touristra on avait jusqu'à présent seulement un gîte et aussi la pension complète, donc cette année nous avons racheté des parts pour la pension complète. Il a déjà été rénové en 2018 sur toute la partie chambres en pension complète. Pour tout vous dire je suis administrateur de ce village de vacances et ça me faisait mal au cœur de savoir que nos agents n'allaient plus dans les gîtes qui ne sont pas rénovés puisqu'ils ne sont pas dans la partie pension complète. Donc voilà ! Les gîtes vont bientôt être aussi rénovés. C'est un village de vacances qui est dans une petite station à Prapoutel les 7 Laux qui est très familiale avec beaucoup d'activités.

J'ai oublié le Mont Dore qui est au centre de la France où il y a un village de vacances aussi géré par Touristra.

Les projets 2022 c'étaient ceux qui étaient en vert, pour la petite histoire c'est ce que je disais par rapport au perte des SCI, ce petit paragraphe du dessus. Depuis 2015 il y a eu 7 fins de sociétés civiles, donc c'est 7 patrimoines que nous avons perdu, ça a commencé avec Hyères, première Assemblée Générale en tant que présidente où j'y vais, *hop* ! Fin de la société civile ! J'ai été très vite dans le bain comme quoi nous allions subir des choses importantes. Ensuite nous avons eu Biarritz, Cap Coudalère, la Clusaz, Tignes, les 2 Alpes et la Plagne. Comme vous voyez il y a eu beaucoup à la montagne c'est pour ça qu'on essaie de se concentrer sur la montagne, parce que ce sont des vacances chères et que nous avec le patrimoine on peut quand même proposer des prix très intéressants. Donc on a perdu… On n'a pas renouvelé notre convention avec le CNRS sur le village de la Vieille Perrotine sur l'Île d'Oléron, voilà ! Une histoire un peu compliquée donc à l'occasion on pourra reparler mais pareil… On participait à la création au départ, on était vraiment actionnaires dans le début ensuite ça s'est arrêté et on nous a enlevé vraiment du départ. Après on a eu droit à des gîtes et après à des mobile homes, mais ça devenait tellement cher que pour nous on n'y voyait pas d'intérêt, on a préféré nous prendre un mobile home qu'on gère individuellement dans un camping VVF sur l'Île d'Oléron, voilà ! Si vous avez des questions…

Les catalogues c'est ce qu'on propose aussi hors ce patrimoine parce que bien sûr il n'est pas suffisant pour répondre à la demande et il y a aussi les subventions *a posteriori* avec nos partenaires agréés. Nous avons aussi changé un peu le vocabulaire, avant on parlait d'organismes agréés et donc là on parle de partenaires parce qu'on parle aussi de partenariat parce que nous avons aussi des avantages que vous retrouvez dans votre espace adhérent.

Marie-Claude Babron : Moi je voulais ajouter que si vous voulez partir en vacances, regardez régulièrement la section disponibilités, parce que même après la date butoir s'il reste des semaines Monique affiche les semaines disponibles, à ce moment-là dépêchez-vous parce que c'est premier arrivé premier servi ! Vous lui envoyez un mail en disant *« Je suis intéressé par aller à tel endroit à telle date…* ».

Patricia Ferrari : Pareil, auprès de nos partenaires il ne faut pas hésiter à y aller régulièrement, ils font aussi des promotions, ils ont aussi des choses intéressantes pour des réservations

Annabelle Larnicol : J'ai une question, dans toutes vos propositions vous parliez pour des grandes familles, par contre pour les petites familles pour le coup il n'y a aucune proposition. Les appartements ce sont que des appartements à partir de 4, 5, 6…

Patricia Ferrari : Alors, attention, les formules de quatre, je crois que c'est une banquette. Pour quatre c'est un petit studio, on met quatre mais en fin de comptes couchés correctement je dirais que c'est bien pour deux.

Annabelle Larnicol : Deux ou quatre ça sera le même prix…

Patricia Ferrari : *Ah*, oui ! ça sera le même prix, mais bon, ce sont des prix intéressants ! Cannes, regardez les prix ! Quand on a voulu reprendre Cavalaire on a regardé les prix du marché par rapport à ce qu'on vous propose, il n'y a pas photo ! Même avec une subvention de 10 % il n'y a pas de photo ! Sachez aussi qu'il y a des critères de sélection c'est le jamais parti dans le secteur donc ça veut dire que tout agent a sa chance de… voilà ! Parce qu'il y a des gens qui se disent « *oui, mais si c'est selon le taux de subvention moi je n'aurais jamais* droit », ce n'est pas vrai ! Si c'est la première inscription vous serez prioritaires ça sera vous qu'irez, s'il devait avoir une sélection… S'il n'y a pas de sélection sans problème. Ensuite ça sera le taux de subvention qui fera la différence. Est-ce que vous avez, de ceux qui sont présents, beaucoup partent en vacances avec le Caes ? Ils l'ont eu fait ? Ils ne le font plus ? Qu'est-ce qu'ils attendent de nos propositions ? *Ah* ! ça fait plaisir !

Olivier Lefebvre : Moi je crois que pour les investissements à la montagne sur les 7 il y a trois que c'est le même domaine skiable.

Patricia Ferrari : Il faut savoir qu'avec Marie-Claude nous ne sommes pas très expertes en montagne.

Marie-Claude Babron : Mais le domaine skiable, il est grand, non ?

Olivier Lefebvre : Meribel, Val Thorens et les Menuires c'est le même domaine.

Patricia Ferrari : Olivier, on a perdu la Clusaz, Tignes, les 2 Alpes et la Plagne !

Olivier Lefebvre : Oui, mais c'est pour dire que si on réinvestit, un autre domaine !

Patricia Ferrari : Non, mais, est-ce qu'on a remplacé ceux qu'on a perdu ? Dans la même vallée ?

Olivier Lefebvre : Tu as pris Val Thorens, je ne me rends pas compte… Mais les autres c'est à peu près le même domaine !

Stéphane Cailmail : Moi je suis dans la Commission Vacances et je pense aussi qu'il y a une diversification à mener, notamment sur les Pyrénées parce qu'il n'y a rien ! Sur le Grand-Est, là non plus, je pense à l'Alsace, notamment. Et le nord, parce que là la carte de France est très tirée ouest et sud-est.

Patricia Ferrari : Il faut savoir que dans les choix du patrimoine il faut qu'on soit sûr que cela sera rempli, c'est pour ça qu'on fait d'autres propositions qui sont… prends le catalogue ! Sur le catalogue il y a plein de choix sur les Pyrénées mais ce n'est pas du patrimoine. Notre patrimoine il faut être sûr qu'on le rentabilise, s'il n'y a pas assez des gens qui y vont… Après je connais des collègues qui vont me dire qu'il y a des pertes ! On les propose ! Dans le nord on a Dives !

Marie-Claude Babron : On propose les Pyrénées et l'Alsace tous les ans dans le catalogue en allotement !

François Coulier : Il faut faire la différence entre notre patrimoine et les allotements, il y a des propositions partout en France mais notre patrimoine on préfère le garder là où on peut le louer.

Marie-Claude Babron : Parce qu'il faut bien reconnaître que les Pyrénées et l'Alsace ce sont des belles régions mais elles n'ont pas beaucoup de succès.

Antoinette Jobert : Je voulais aussi revenir sur les Pyrénées, parce comme elle dit Marie-Claude c'est une belle région, et il y a aussi toute la côte avec le surf et tout ça, il n'y a rien.

Patricia Ferrari : On a mis Biarritz !

Antoinette Jobert : Il y a Soustons, mais Soustons ce n'est pas le bord de la mer !

Patricia Ferrari : On avait Biarritz qu'on a perdu… Voilà ! Nous n'avons pas internet, on aurait dû prendre le catalogue ! Regardez le catalogue il y a plein plein de destinations !

Monique Le Sanne : Pour l'été nous avons Hendaye, voilà ! Il faut regarder le catalogue !

Patricia Ferrari : Oui mais le problème des investissements c'est la rentabilité, parce que les élus peuvent le dire, il y a des pertes. Nous avons deux semaines dans un hôtel à Tenerife, on subventionne l'avion avec un forfait. Il faut savoir que pour Tenerife et Calvi, comme il y a des frais assez particuliers pour s'y rendre il y a une prise en charge forfaitaire qui est mise en place. Elle existait mais on l'a révisé pour que cela soit plus réaliste.

François Coulier : La différence principale c'est que Tenerife c'est une subvention comme c'est en avion c'est par personne et pour Calvi comme c'est par bateau c'est par famille, avec des plafonds qui sont en accord avec le prix qu'on s'attend à payer. Si vous partez en business class je ne suis pas sûr que vous serez subventionnés.

Patricia Ferrari : Vous dépasserez le plafond, mais vous aurez une petite subvention quand même.

Françoise Dychus : Excusez-moi, j'ai une question, beaucoup des agents sont en région parisienne, nous avons aussi des agents du côté de Lille, dans le nord également… Si on veut partir un week-end on ne peut pas ! Le temps d'y aller, comme c'est un week-end c'est compliqué ? Vous voyez ?

Patricia Ferrari : Alors, justement, il n'y a pas que le patrimoine, vous avez nos partenaires, les citadines, il y a d'autres choses !

Françoise Dychus : Par rapport au nombre d'agents je pense que ça serait plus rentable d'avoir quelque chose de plus proche.

Patricia Ferrari : C'était notre réflexion, jusqu'à présent on n'osait pas monter un peu plus haut en disant, les gens veulent du soleil, veulent ceci… On se posait aussi la question des gens du nord, parce qu'il y a beaucoup de gens. Le coût des transports maintenant avec la hausse de l'essence et les gens veulent faire de moins en moins des kilomètres pour partir en vacances parce que c'est un vrai coût. Dans nos propositions on a proposé un peu plus sur la Bretagne dans notre catalogue mais on est sur un projet sur un mobile home. On devait avoir plus d'information, on n'a pas tant que ça encore, je pense que sera un projet qui se réalisera plutôt en 2023 qu'en 2022 parce que le prix des mobile homes a énormément augmenté aussi. Tout est compliqué, il faut qu'on reste aussi pour qu'à la fin pouvoir proposer des tarifs compétitifs aux agents. Là on nous proposerait peut-être un mobile home d'occasion mais récent. On est sur ce projet-là, on avance tout doucement.

Françoise Dychus : Est-ce que l'on considère un week-end comme des vacances ?

Patricia Ferrari : Deux jours consécutifs, en a posteriori c'est possible. Dans tous nos patrimoines et les mobile homes du moment qu'il y a deux nuits vous pouvez partir en hors saison, voilà ! Au mois de mai, au mois

d'avril… Dès que le camping est ouvert ! Passez des bonnes vacances et n'hésitez pas à regarder nos disponibilités ! Et merci à Monique qui satisfait toujours vos désirs, je crois !

François Coulier : Voilà !

Secteur Voyages

Patrick Robert : Bonjour je suis le responsable du secteur Voyages avec Valery's qui a dû s'absenter pour récupérer ses filles. Donc pour faire le bilan 2021, 2021 commence comme 2020, c'est la catastrophe ! On commence par annuler l'Ouzbékistan, puisque l'Ouzbékistan décide au printemps que les voyageurs venant de l'Europe Occidentale sont *persona non grata*, donc ça commence bien ! Russie, vu le problème de la Fédération Russe que n'arrivait pas à juguler son épidémie Covid et bien le voyage prévu en Russie en septembre 2021 annulé, tous ces voyages sont reportés en 2022. Le voyage famille Costa Rica a lieu à la Toussaint, de même que le voyage à Maurice-Réunion est effectué aussi.

En 2022 nous avions prévu un voyage en Écosse qu'on a dû annuler faute de participants qu'on a remplacé par un voyage au Canada qui lui a remporté un fulgurant succès ! Evidement comment vous savez tous, fin février de cette année, notre ami Poutine a décidé de déclencher une guerre, donc le voyage en Russie c'est fini et il est remplacé par un voyage en Egypte qui aura lieu au mois de septembre.

Les voyages autonomes, bien évidemment pour les voyages autonomes comme les personnes doivent s'inscrire, parce qu'en fait on choisit les personnes en fonction de leurs revenus, en 2020, 2021 peu de personnes se sont inscrits, donc on a eu une très faible activité, on a dépensé environ 28 000 € en 2021 pour les voyages autonomes. Ceci clôture ma présentation, parce que le secteur Voyages n'a pas eu grande chose à faire et comme l'a dit François je vous dis merci ! Sauf si vous avez des questions à poser ! Dans l'avenir ; l'Ouzbékistan c'est fait, c'est très bien déroulé, prochain voyage l'Egypte au mois de septembre, et fin septembre début octobre pour ceux qui iront au Canada. J'espère que ces voyages auront lieu. J'ai oublié la Crète en Voyage Famille, à la Toussaint.

Annick Choisier : Vous proposez des voyages solidaires ?

Patrick Robert : Nous avons essayé, maintenant… Nous avons essayé…

Christine Leste-Lasserre : Il y a quelques années on a fait partir et puis après il nous a été reproché que c'était un peu trop élitiste. Donc…

Nicole Lacaze : On avait acheté un cochon, non ?

Christine Leste-Lasserre : Oui, on avait été à Madagascar, on avait acheté un cochon… On est allés au Nicaragua et on nous a dit que cette typologie de voyage qui ne permet pas de partir avec un grand groupe… Donc au retour était que c'était que pour certaines personnes… Voilà ! Effectivement c'est compliqué, je participe à la Commission et on essaie de faire des choses avec ça mais ce n'est pas toujours… et puis c'est plus cher !

Patrick Robert : Oui, les voyages solidaires sont plus chers ! Plus chers, moins luxueux. Le mot luxueux n'est pas forcément le meilleur. Moins confortable… Voilà !

Annabelle Larnicol : Moi j'ai une question, les voyages me plaisent mais c'est les dates, en septembre je ne peux jamais y aller parce que c'est la rentrée scolaire.

Patricia Ferrari : Il y a les voyages famille à la Toussaint.

Annabelle Larnicol : Oui mais les voyages famille, il y en a un en Crète, mais il y a aussi Marrakech pour la Toussaint !

Patrick Robert : à un moment, il faut choisir !

Annabelle Larnicol : Oui mais est-ce que les voyages que vous avez été obligés d'annuler, ce n'est pas par rapport à ça ?

Patrick Robert : Non ! C'est pour des raisons, les premiers la Covid et maintenant le conflit. L'Ecosse n'a pas rencontré un succès énorme. Ce n'est pas la première fois que j'ai proposé des voyages en Europe et clairement cela ne marche pas !

François Coulier : La Norvège… Moscou aurait fonctionné ?

Patrick Robert : Moscou aurait fonctionné parce que c'était un voyage avec des activités culturelles très fortes, on allait visiter le musée à Saint Petersbourg, on allait assister à une soirée au Mariinsky avec un ballet.

François Coulier : On doit pouvoir faire ça dans d'autres pays d'Europe ! Il y a des monuments magnifiques, ça doit pouvoir se faire. En Italie aussi, il y a des choses culturelles qui sont…

Patrick Robert : L'Italie on l'a fait 3 fois en 10 ans ! Donc on ne peut pas…

François Coulier : On doit pouvoir arriver à proposer, peut-être que les tours opérateurs ne proposent pas ce genre des choses… C'est dommage pour nous, et pour eux !

Patrick Robert : Accessoirement n'oublions pas que l'Europe c'est cher ! C'est très cher !

Christine Leste-Lasserre : Et que les agents veulent de l'exotisme.

Patrick Robert : Les gens qui sont dans la Commission veulent du long courrier, quoi !

Christine Leste-Lasserre : Parce que le moyen-courrier est aussi cher que le long courrier !

Patrick Robert : Le vol n'est pas cher en Europe, ce sont les prestations qui sont très chères. C'est du tourisme de masses oui mais si on va sur le tourisme solidaire et ce genre des choses : le retour ça ne plaît pas, c'est anti-groupes. Nos voyages Inserm sont de 24-25 personnes. Ce n'est pas le car de 50 personnes !

Stéphane Cailmail : Et pour l'instant l'Australie, Nouvelle Zélande, Nouvelle Calédonie…

François Coulier : Là tu es hors budget Caes !

Christine Leste-Lasserre : C'est trop cher !

Patrick Robert : Ils sont exclus d'entrée l'Islande, le Chili, l'Argentine, toute l'Océanie parce que d'abord la durée de trajet pour certains c'est 72 heures aller/retour. Nous n'allons pas y aller pour deux semaines, on va rester plus longtemps et nous avons des budgets aux alentours des 4 000 € par personne. Ça on ne pourra jamais le faire.

Stéphane Cailmail : Je suis d'accord que c'est cher néanmoins, c'est cher parce qu'on a fixé un plafond au Caes pour les voyages mais la Nouvelle Calédonie par exemple pourrait faire objet d'une exception parce que c'est la France.

François Coulier : Ce n'est pas que c'est cher et on met un seuil, c'est que si c'est trop cher les agents n'y viennent pas !

Stéphane Cailmail : Mais on les subventionne plus ! C'est la France !

Christine Leste-Lasserre : Mais non !

François Coulier : C'est la France, mais personne n'ira !

Christine Leste-Lasserre : Tu le fais seul et tu demandes une subvention voyages autonomes !

François Coulier : Il faut proposer des voyages qui conviennent aux agents pour qu'ils puissent s'inscrire et que le voyage puisse partir. Sinon… Par expérience on sait qu'au-delà d'un certain prix les agents ne suivent pas donc le voyage est annulé. Si vous voulez on va s'arrêter là. On remercie Patrick.

Patricia Ferrari : J'ai une annonce à faire, nous allons mettre à jour les disponibilités sur Vacances sur le site. Mais aussi pour les agents dans les Clas, s'ils peuvent les afficher et en faire de la publicité parce que là il y a des dates pour très bientôt et ça serait bête que vous n'en profitiez pas. Voilà !

Annabelle Larnicol : Pour les voyages, est-ce que vous avez une idée des prochaines destinations ?

Christine Leste-Lasserre : Non ! On les votera demain !

François Coulier : Il faut attendre encore demain, il faut un peu de patience, il y a une dizaine de propositions. Comme à chaque fois il y aura un voyage famille à la Toussaint et deux autres propositions. On dévoilera tout ça demain. Je voudrais remercier les derniers survivants de l'Assemblée Générale qui sont encore là. Tous ceux qui sont déjà partis je les remercie aussi pour cette journée et j'espère qu'on pourra continuer à faire notre Assemblée Générale en présentiel l'année prochaine, qui devrait normalement se dérouler au même endroit le 14 juin. Merci à tous, rentrez bien ! Et revenez bientôt pour les 50 ans au Pavillon Wagram, pensez à vous inscrire !

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire Générale

Paris, le 9 juin 2022

François Coulier	Marie-Claude Guillemin
Président	Secrétaire Générale

ANNEXE

- Présentation AG.
- Document : Bilan d'activité et Rapport des secteurs 2021.
- Rapport du Commissaire aux Comptes

Assemblée Générale

9 juin 2022

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion 2021
- Intervention de l'Administration de l'Inserm et des Organisations Syndicales
- Résultat du vote des résolutions et désignation des Contrôleurs de Gestion 2022
- Questions diverses

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport moral du Président

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport moral

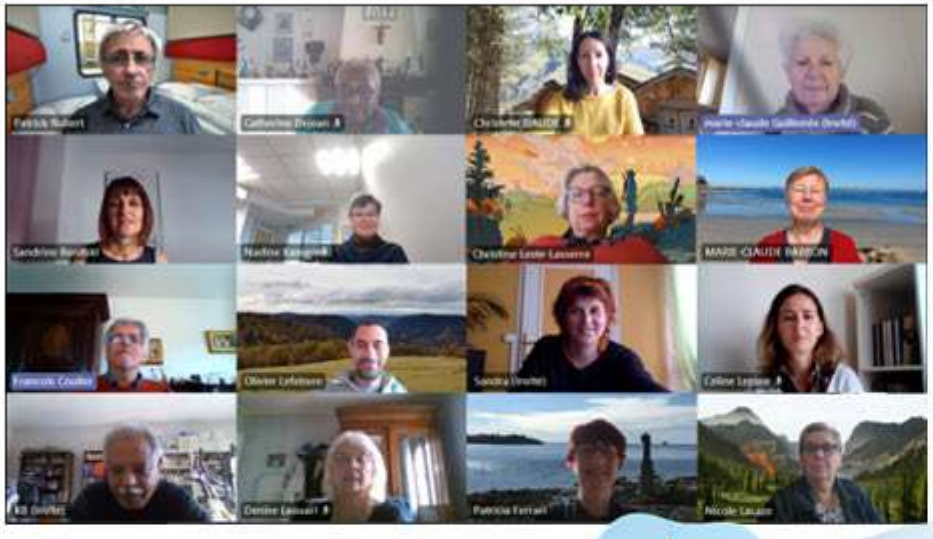

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport moral

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Rapport moral

Clas Nice

Névache

La Réunion

Costa Rica

Randonnée Belle-Île-en-Mer

Les Beaupins

Balaruc-les-bains

Val Thorens

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport Financier 2021

Sandrine CURTET BENITSKI

Trésorière

Minh-Chuong MARRACHE & Sabrina YOUNES

Comptables

Faits marquants en 2021

- ✓ Diminution de la subvention de l'Inserm de 175 K€ soit -9% par rapport à 2020

- ✓ Reprise de l'activité marquée par la mise en place d'actions exceptionnelles :
  - prise en charge des chambres singles pour les séjours Caes
  - subvention au taux promotionnel 35-85% des activités collectives du Caes et des Comités Locaux
  - suppression du plafond de subvention
  - chèques rentrée scolaire et chèque culture
  - subvention du soutien scolaire

- ✓ Cession des parts sociales des SCI Résidence Maeva Le Jandri aux 2 Alpes et Résidence Maeva Victoria Surf à Biarritz pour un montant total de 45 K€

- ✓ Acquisition de parts sociales dans les SCI (Résidence Maeva Les Agaves à Cavalaire et le Village Vacances Les Ramayes aux 7 Laux) et un mobil home PRM (Camping Les Beaupins - Ile d'Oléron) pour un montant total de 55 K€

50 ans CAES inserm Faire ensemble

PARTIE COMPTABLE

Compte de Résultat au 31/12/Année

Charges

Σ charges €

Produits

Σ produits €

Résultat = Σ produits - Σ charges

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Les produits 2021

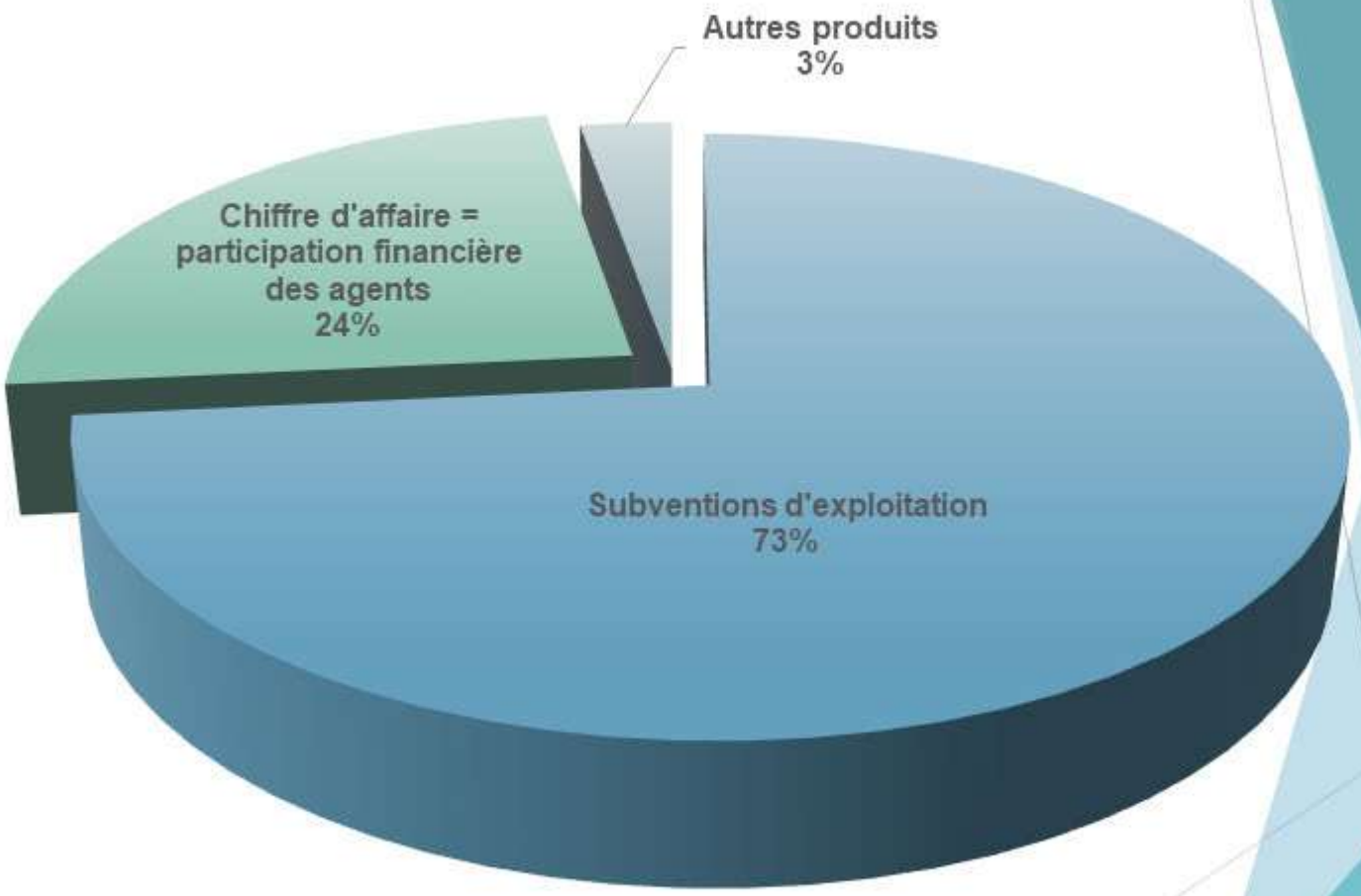

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Les produits 2021

PRODUITS	2021	2020	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	**660 399 €**	368 929 €	**+ 291 K€**	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	**2 034 369 €**	2 209 820 €	**- 175 K€**	2 175 315 €
Autres produits	**1 638 €**	4 324 €	**- 2,6 K€**	28 616 €
Total des produits d'exploitation	**2 696 406 €**	2 583 073 €	**+ 113 K€**	3 247 426 €
Produits exceptionnels	**49 562 €**	24 487 €	**+ 25 K€**	20 575 €
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes	12 619 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	32 118 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	4 825 €	24 487 €		
Produits financiers	**25 352 €**	17 667 €	**+ 8 K€**	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	**74 914 €**	42 156 €	**+ 33K€**	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**2 771 321 €**	**2 625 229 €**	**+ 146 K€**	**3 274 397 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les produits 2021

PRODUITS	2021	2020	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	**660 399 €**	368 929 €	**+ 291 K€**	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	**2 034 369 €**	2 209 820 €	**- 175 K€**	2 175 315 €
Autres produits	**1 638 €**	4 324 €	**- 2,6 K€**	28 616 €
Total des produits d'exploitation	**2 696 406 €**	2 583 073 €	**+ 113 K€**	3 247 426 €
Produits exceptionnels	**49 562 €**	24 487 €	**+ 25 K€**	20 575 €
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes	12 619 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	32 118 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	4 825 €	24 487 €		
Produits financiers	**25 352 €**	17 667 €	**+ 8 K€**	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	**74 914 €**	42 156 €	**+ 33K€**	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**2 771 321 €**	**2 625 229 €**	**+ 146 K€**	**3 274 397 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les produits 2021

PRODUITS	2021	2020	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	**660 399 €**	368 929 €	**+ 291 K€**	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	**2 034 369 €**	2 209 820 €	**- 175 K€**	2 175 315 €
Autres produits	**1 638 €**	4 324 €	**- 2,6 K€**	28 616 €
Total des produits d'exploitation	**2 696 406 €**	2 583 073 €	**+ 113 K€**	3 247 426 €
Produits exceptionnels	**49 562 €**	24 487 €	**+ 25 K€**	20 575 €
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes	12 619 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	32 118 €	0 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	4 825 €	24 487 €		
Produits financiers	**25 352 €**	17 667 €	**+ 8 K€**	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	**74 914 €**	42 156 €	**+ 33K€**	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**2 771 321 €**	**2 625 229 €**	**+ 146 K€**	**3 274 397 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

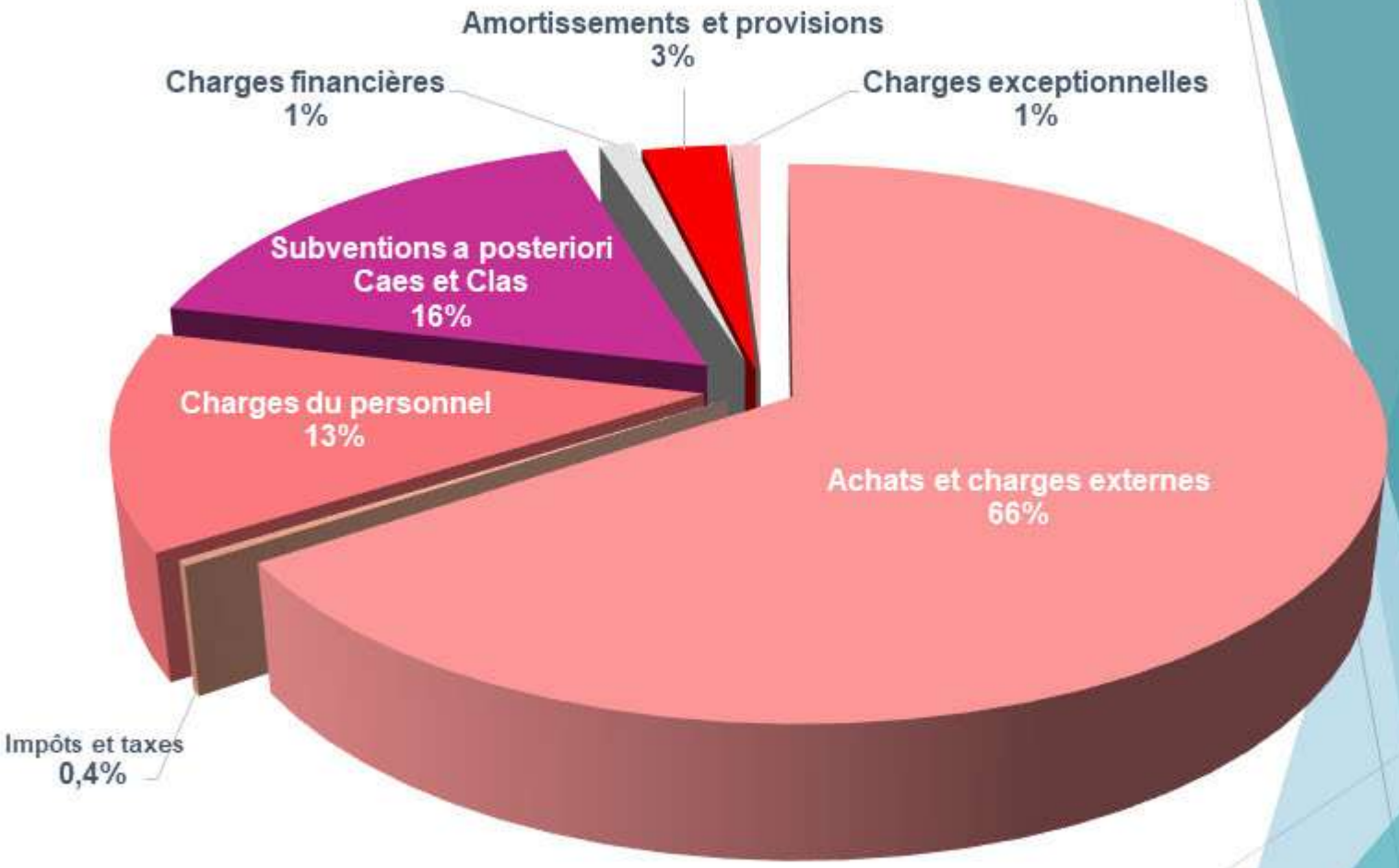

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2021

CHARGES	2021	2020	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 929 677 €	1 002 615 €	+ 927 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	10 174 €	7 649 €	+ 2,5 K€	11 800€
Charges du personnel	372 180 €	364 307 €	+ 8 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	80 876 €	90 406 €	- 10 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	32 599 €	36 995 €	- 5 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	28 500 €	18 000 €	+ 10,5 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	484 882 €	476 592 €	+8 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**2 938 886 €**	**1 996 565 €**	**+ 942 K€**	**3 274 634 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Compte de Résultat au 31/12/2021

Charges

2 938 886 €

Produits

2 771 321 €

Résultat = - 167 566 €

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Le bilan

Photographie du patrimoine de l'association à un instant T : 31/12/2021

C'est l'<u>équilibre</u> entre ce que l'association possède (actif) et ce qu'elle doit (passif).

	ACTIF	PASSIF	
Immobilisé	Immobilisations incorporelles	Fond associatif	Capitaux propres
	Immobilisations corporelles	Réserves	
	Immobilisations financières	Résultat de l'exercice	
Circulant	Avances et acomptes versés	Dettes fiscales et sociales	
	Créances	Dettes fournisseurs	
	Trésorerie	Produits constatés d'avance	
	Charges constatées d'avance	Provisions pour charges	

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Le bilan

ACTIF 2021	PASSIF 2021
Immobilisations 433 277 €	Fond associatif 524 000 €
Avances et acomptes 85 723 €	
Charges constatées d 'avance 135 529 €	
Créances 123 390 €	
Trésorerie 1 120 112 €	Réserves (1 228 536 €) + Résultat 2021 (- 167 567 €) 1 060 969 €
	Dettes et provisions 250 244 €
	Produits constaté d'avance 62 817 €
1 898 030 €	**1 898 030 €**

Immobilisé

Circulant

Capitaux propres

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Le bilan

	ACTIF 2021	PASSIF 2021	
Immobilisé	Immobilisations 433 277 €	Fond associatif 524 000 €	Capitaux propres
Circulant	Avances et acomptes 85 723 €		
	Charges constatées d 'avance 135 529 €		
	Créances 123 390 €	Réserves (1 228 536 €) + Résultat 2021 (- 167 567 €) 1 060 969 €	
	Trésorerie 1 120 112 €		
		Dettes et provisions 250 244 €	
		Produits constaté d'avance 62 817 €	
	1 898 030 €	**1 898 030 €**	

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Le bilan

ACTIF 2021	PASSIF 2021
Immobilisations 433 277 €	Fond associatif 524 000 €
Avances et acomptes 85 723 €	
Charges constatées d 'avance 135 529 €	
Créances 123 390 €	
Trésorerie 1 120 112 €	Réserves (1 228 536 €) + Résultat 2021 (- 167 567 €) 1 060 969 €
	Dettes et provisions 250 244 € Produits constaté d'avance 62 817 €
1 898 030 €	**1 898 030 €**

Immobilisé

Circulant

Capitaux propres

50 ans CAES inserm Faire ensemble

PARTIE ANALYTIQUE

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les produits 2021

LES PRODUITS	2021	2020	Variation	2019
Subvention Inserm	1 766 603 €	1 942 054 €	- 10%	1 907 549 €
Subvention Administrative	60 000 €	60 000 €		60 000 €
Subvention Salaire Prestations Sociales	14 766 €	14 766 €		14 766 €
Sous-total subvention	1 841 369 €	2 016 820 €	- 9%	1 982 315 €
Loyers Locaux	171 000 €	171 000 €		171 000 €
Fluides	22 000 €	22 000 €		22 000 €
Sous-total produits loyers et fluides	193 000 €	193 000 €	idem	193 000 €
Total Subventions	**2 034 369 €**	2 209 820 €	**- 9 %**	2 175 315 €
Produits financiers	708 €	744 €		1 015 €
Produits exceptionnels	45 706 €	22 087 €		2 915 €
Remboursement Chèques Déjeuner	0 €	3 231 €		20 575 €
Total Autres Produits	**46 414 €**	3 975 €		24 504 €
TOTAL DES PRODUITS CAES	**2 080 783 €**	**2 213 795 €**	**- 9,0%**	**2 199 819 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges administratives 2021

LES CHARGES ADMINISTRATIVES	2021	2020	Variation	2019
Salaires et charges du personnel	379 362 €	371 721 €		370 919 €
Provision départ à la retraite	20 828 €	20 698 €		19 897 €
Total charges salariales	400 190 €	392 419 €	+ 2%	390 816 €
Dépenses obligatoires de fonctionnement	49 828 €	37 730 €	+ 24%	49 788 €
Amortissements	10 590 €	11 865 €		12 657 €
Impôts sur placements	71 €	76 €		97 €
Hébergement Ancien Site WEB	714 €	720 €		714 €
Logiciel métier Ganael	18 800 €	18 800 €		15 600 €
Petits travaux locaux Caes	1 408 €	691 €	+ 51%	1 246 €
Communication	15 571 €	16 266 €		0 €
Frais de missions	13 825 €	11 597 €	+ 16%	49 120 €
Total charges obligatoires de fonctionnement	110 808 €	97 744 €	+ 12%	129 222 €
Loyer	144 039 €	148 972 €		142 172 €
Charges annexes locaux	14 105 €	13 477 €		15 315 €
Fluides (téléphone et frais postaux)	7 908 €	7 767 €		14 460 €
Total loyer et charges	166 053 €	170 216 €		171 947 €
Total charges administratives	**677 051 €**	**660 379 €**	**+ 2,5%**	**691 985 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges par secteur 2021

LES CHARGES PAR SECTEUR	2021	2020	Variation	2019
Budget des Clas	193 041 €	153 382 €		249 103 €
Frais bancaires (à rembourser aux Clas)	4 364 €	0 €		1 997 €
Fonctionnement (Logiciel « Ciel en ligne »)	7 462 €	7 247 €		0 €
Noël Ile de France	13 €	0 €		3 568 €
Total secteur Clas	204 880 €	160 630 €	+ 22%	254 668 €
Propositions Colonies Caes	99 811 €	60 231 €		177 868 €
Subvention *a posteriori*	29 594 €	43 885 €		82 363 €
Sous total Jeunesse 1	129 406 €	104 116 €	+ 20%	260 231 €
Centres Aérés : Act. Loisirs Sans Hébergement	19 533 €	42 290 €		55 372 €
Péri Scolaire : Act. Sportives, Culturelles et de Loisirs	116 695 €	142 007 €		146 545 €
Mini Séjours, Compétitions et rencontres sportives et Stages sans hébergement	1 311 €	592 €		6 118 €
Sous total Jeunesse 2	137 539 €	184 889 €	- 34%	208 035 €
Subventions exceptionnelles Covid Jeunesse	36 288 €	0 €		0 €
Total secteur Jeunesse	303 233 €	289 005 €	+ 5%	468 266 €
Voyages Caes	93 000 €	- 408 €		67 200 €
Subvention Voyages Autonomes	23 202 €	15 119 €		37 416 €
Total secteur Voyages	116 202 €	14 711 €	+ 87%	104 616 €

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Les charges par secteur 2021

LES CHARGES PAR SECTEUR	2021	2020	Variation	2019
Propositions dans investissements Caes	233 554 €	163 521 €	+ 30%	241 672 €
Subvention *a posteriori*	207 649 €	188 504 €	+ 9%	222 394 €
Amortissements des investissements	49 868 €	52 316 €		55 749 €
Travaux et maintenance investissement	13 454 €	757 €		959 €
Total secteur Vacances	504 524 €	405 098 €	+24%	520 774 €
Proposition Caes	20 272 €	4 791 €		5 807 €
Subvention *a posteriori*	6 428 €	4 693 €		10 402 €
Coupons Sport ANCV + frais envois	25 286 €	22 329 €		29 698 €
Total secteur Sports	51 987 €	31 813 €	+ 39%	45 907 €
Loisirs et Culture	19 769 €	612 €	+ 97%	42 449 €
Retraités	35 420 €	2 071 €	+ 94%	28 789 €
Séjours « Solidarité »	10 351 €	969 €	+ 91%	9 360 €
Billetterie Caes	15 082 €	922 €		3 315 €
Billetterie en ligne (licence du 16/10/18 au 15/10/22)	31 200 €	31 200 €		31 200 €
Concours logo Caes	3 182 €	0 €		0 €
Subvention exceptionnelle Covid / chèques rentrée scolaire et chèque culture	275 838 €	0 €		0 €
Provisions et Reprises	- 372 €	9 807 €		- 1 270 €
Total autres secteurs	390 472 €	45 581 €	+ 88%	113 932 €
Total des charges des secteurs	**1 571 298 €**	**946 839 €**	**29%**	**1 508 163,26 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Bilan chèques culture et rentrée scolaire

Tranche de taux de subvention en %	35 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 85
Montants des chèques perçus en €	30	40	50	60	70	80

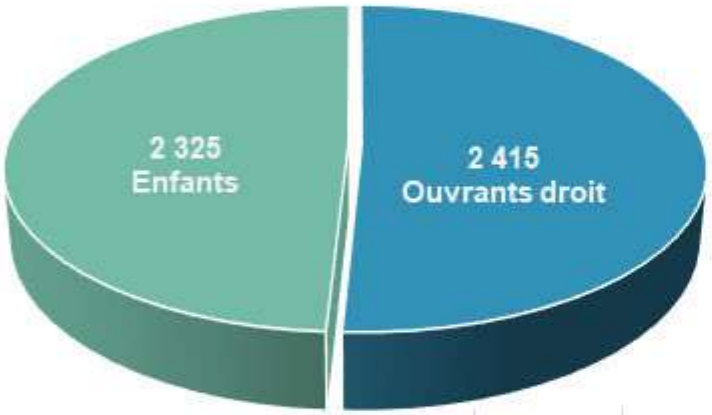

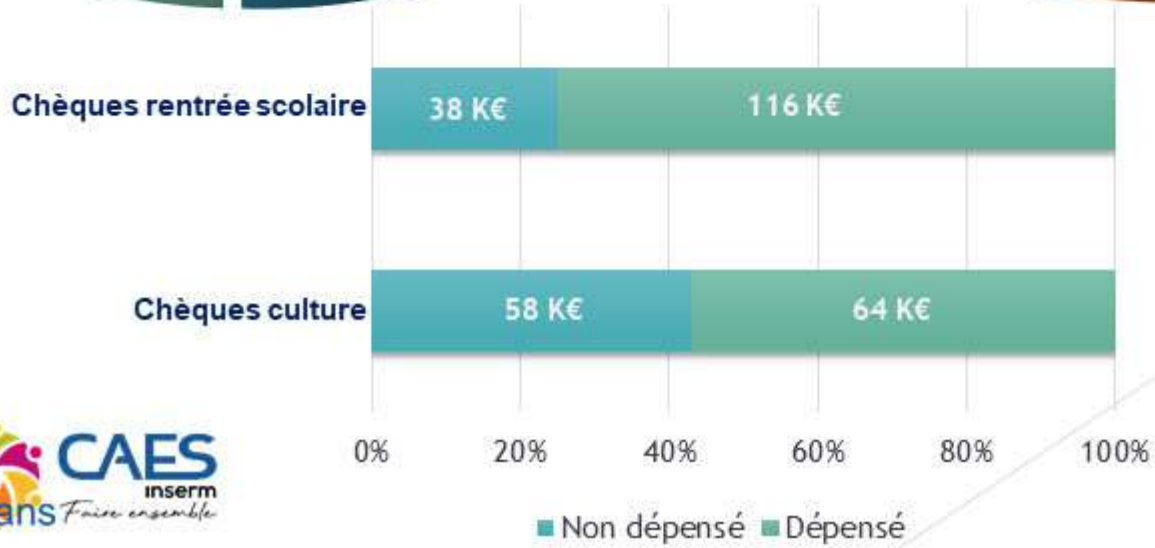

Les charges par secteur 2021

LES CHARGES PAR SECTEUR	2021	2020	Variation	2019
Propositions dans investissements Caes	233 554 €	163 521 €	+ 30%	241 672 €
Subvention *a posteriori*	207 649 €	188 504 €	+ 9%	222 394 €
Amortissements des investissements	49 868 €	52 316 €		55 749 €
Travaux et maintenance investissement	13 454 €	757 €		959 €
Total secteur Vacances	504 524 €	405 098 €	+24%	520 774 €
Proposition Caes	20 272 €	4 791 €		5 807 €
Subvention *a posteriori*	6 428 €	4 693 €		10 402 €
Coupons Sport ANCV + frais envois	25 286 €	22 329 €		29 698 €
Total secteur Sports	51 987 €	31 813 €	+ 39%	45 907 €
Loisirs et Culture	19 769 €	612 €	+ 97%	42 449 €
Retraités	35 420 €	2 071 €	+ 94%	28 789 €
Séjours « Solidarité »	10 351 €	969 €	+ 91%	9 360 €
Billetterie Caes	15 082 €	922 €		3 315 €
Billetterie en ligne (licence du 16/10/18 au 15/10/22)	31 200 €	31 200 €		31 200 €
Concours logo Caes	3 182 €	0 €		0 €
Subvention exceptionnelle Covid / chèques rentrée scolaire et chèque culture	275 838 €	0 €		0 €
Provisions et Reprises	- 372 €	9 807 €		- 1 270 €
Total autres secteurs	390 472 €	45 581 €	+ 88%	113 932 €
Total des charges des secteurs	**1 571 298 €**	**946 839 €**	**29%**	**1 508 163,26 €**

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Résultat analytique des charges 2021

LES CHARGES	2021	2020	Variation	2019
Total charges administratives	677 051 €	660 380 €	+ 2,5%	691 985 €
Total charges des secteurs	1 571 298 €	946 839 €	+ 41,1%	1 508 075 €
TOTAL DES CHARGES CAES	2 248 349 €	1 607 218 €	+ 29,5%	2 200 061 €

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Résultat analytique des charges 2021

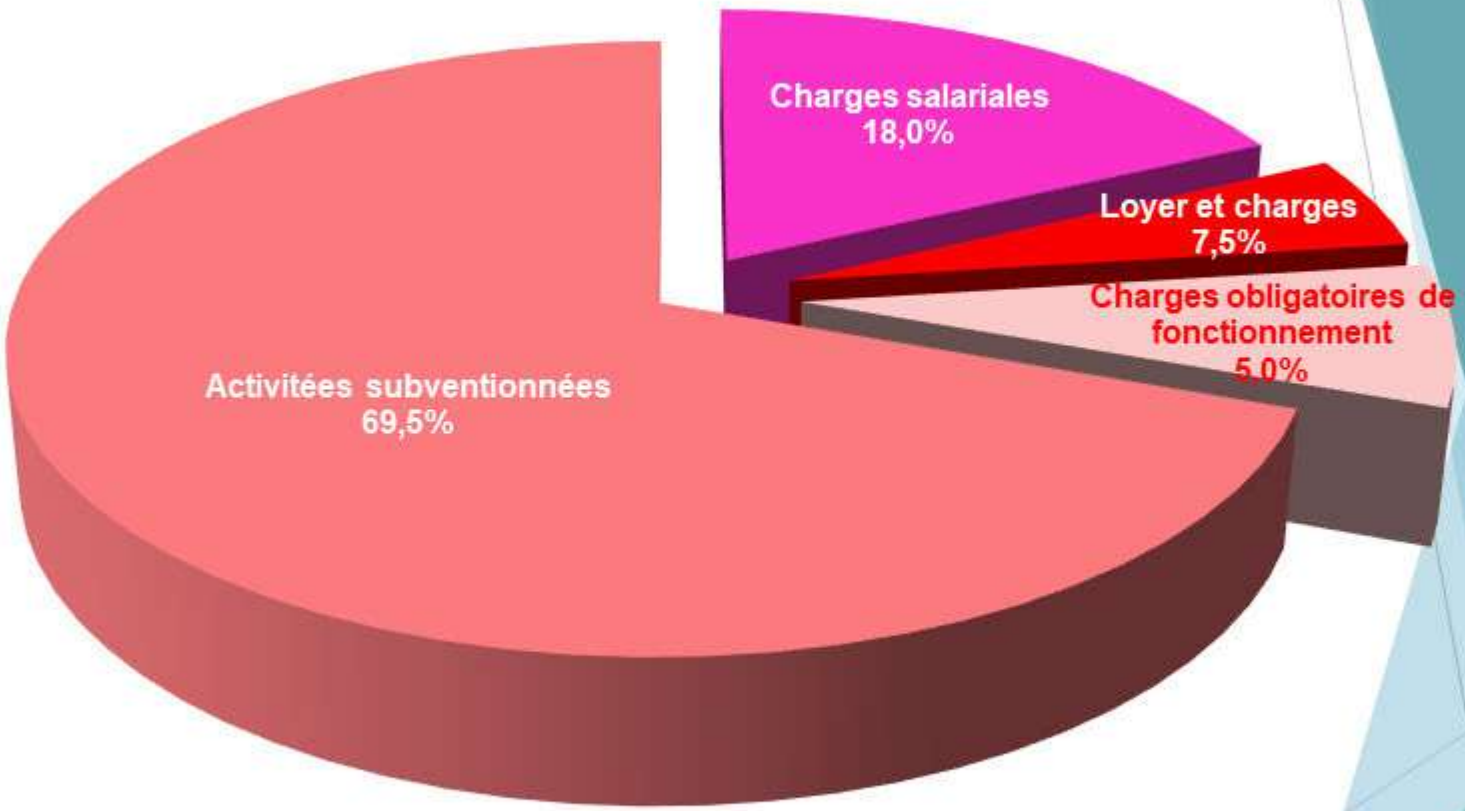

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Répartition analytique des dépenses par secteurs 2021

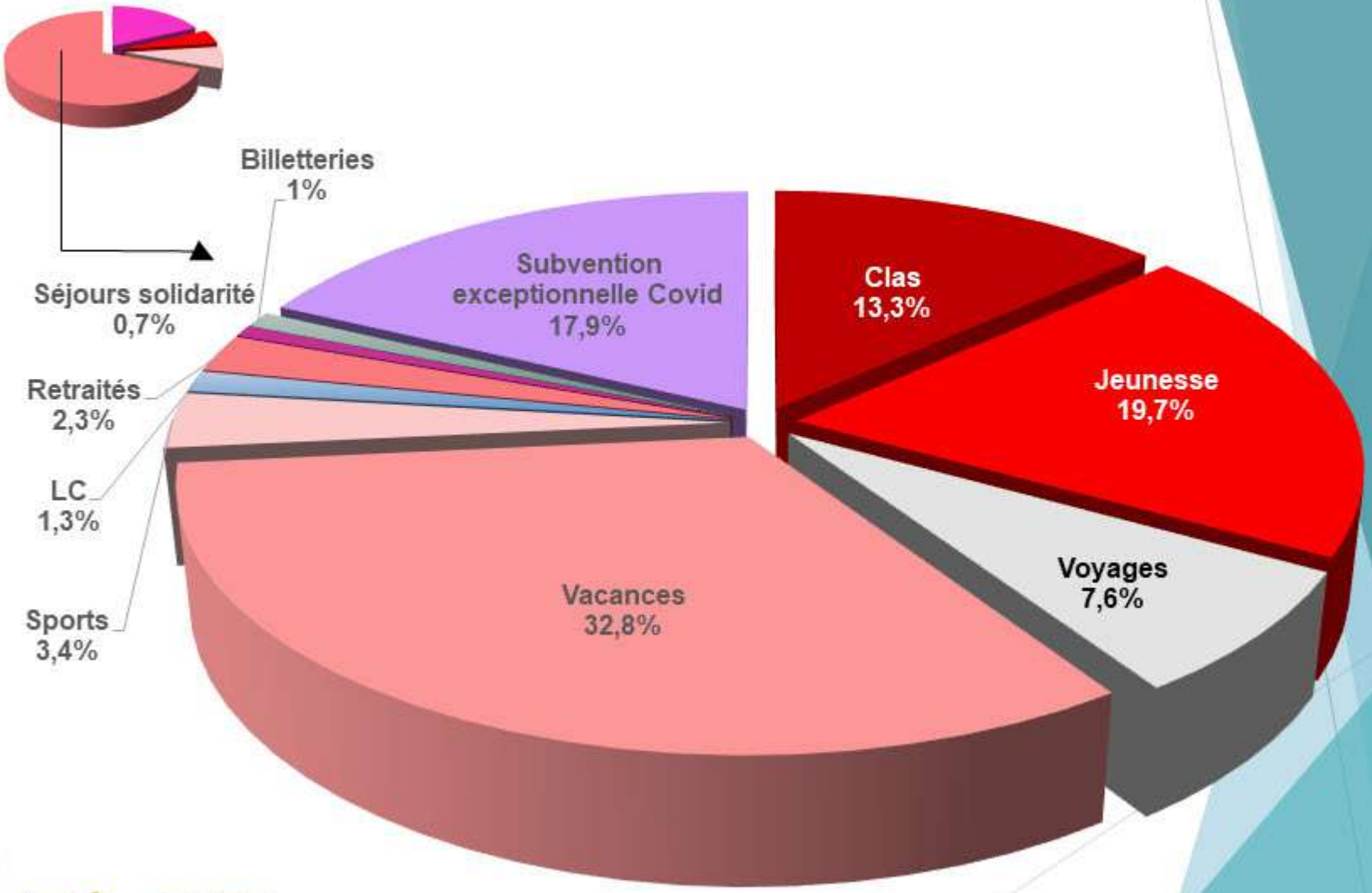

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Résultat analytique 2021

	2021	2020	Variation	2019
Total des produits	2 080 783 €	2 235 882 €	- 9,0%	2 199 819 €
Total des charges	2 248 349 €	1 607 218 €	+ 29,5%	2 200 061 €
RÉSULTAT	-167 566 €	+ 628 664 €		- 241 €

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Bilan comptable 2021

Pour rappel les réserves de l'association sont composées d'une :

- Réserve obligatoire de 391 720 €
- Réserve libre de 836 816 € votée à l'AG 2021

- Résultat comptable déficitaire au 31/12/2021 de 167 566 €

- Si à l'AG 2022, il est voté d'incorporer le déficit de l'exercice 2021, la réserve libre sera alors de 669 249 €.

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Évolution des réserves du Caes

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport du Commissaire aux Comptes

RSM

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport des Contrôleurs de Gestion 2021

Contrôleurs de Gestion 2021 :

- Jacques Brocard (Contrôleur 2020)

- Yoan Le Guennec
- Virginie Angleraux
- Mélanie Charlery

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Intervention de l'Administration

Inserm

Intervient :

Sylvain Bourgoin

Directeur du Département des Ressources Humaines de l'Inserm

Intervention des Représentants syndicaux

Interviennent :

- SNTRS-CGT
- **Stéphane Cailmail -** SNPTES-UNSA
- SNCS-FSU
- **Jean-Luc Carrier -** SGEN-CFDT Recherche EPST

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Résultat des votes des résolutions

50 ans CAES inserm Faire ensemble

1ère Résolution :

Rapport moral du Président du Caes Inserm

- POUR : 1 272
- CONTRE : 52
- ABSTENTION : 96
- NPPPV : 141

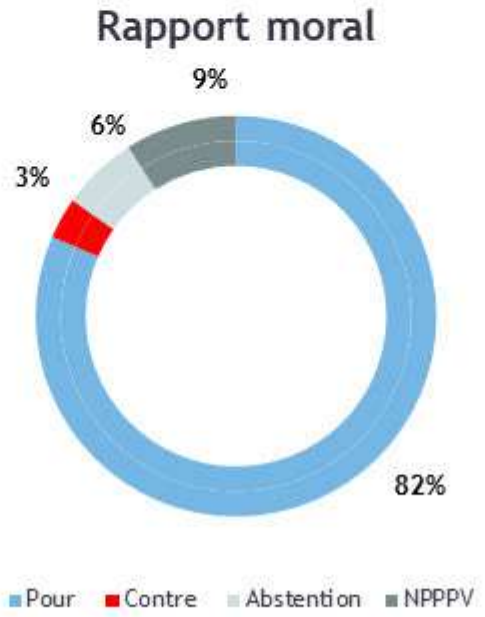

50 ans CAES inserm Faire ensemble

2ème Résolution :

Rapport financier

- POUR : 1 135
- CONTRE : 32
- ABSTENTION : 123
- NPPPV : 148

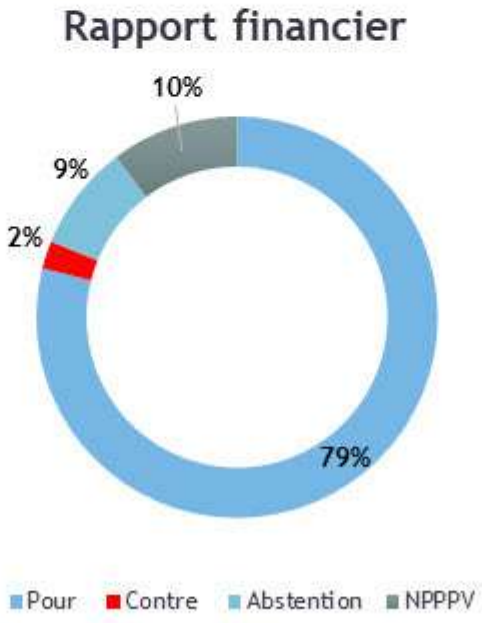

3ème Résolution :

Approbation des comptes :

- POUR : 1 140
- CONTRE : 19
- ABSTENTION : 137
- NPPPV : 158

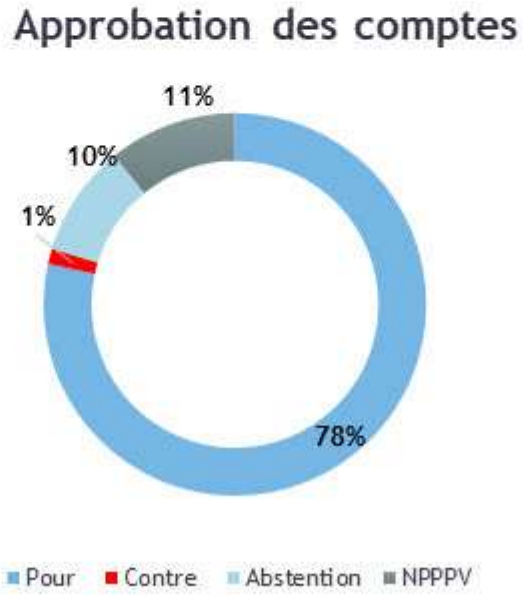

4ème Résolution :

Affectation du résultat à la réserve libre :

Affecter le déficit de 167 566 € de l'exercice 2021 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 669 249 € au 09/06/2022.

- **POUR : 1 144**
- **CONTRE : 32**
- **ABSTENTION : 126**
- **NPPPV : 145**

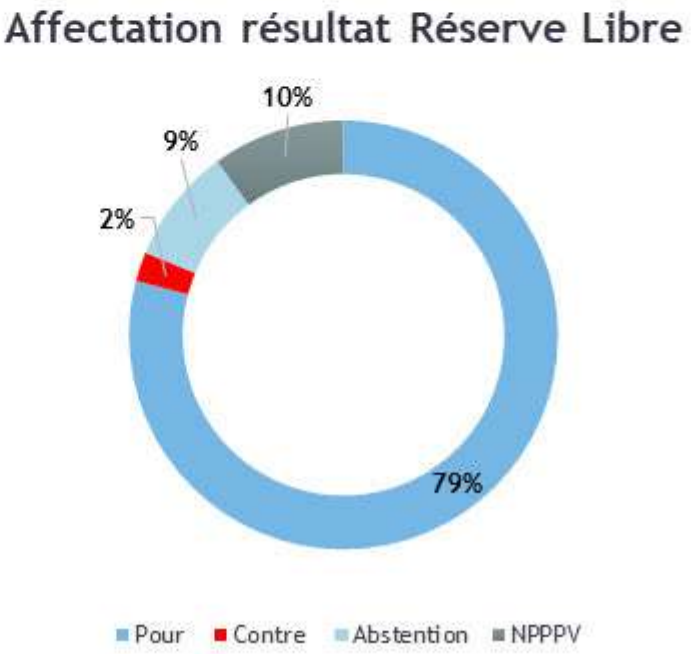

5ème Résolution :

Maintien de la réserve obligatoire:

Maintenir pour 2021, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720,46 €.

- **POUR : 1 162**
- **CONTRE : 26**
- **ABSTENTION : 136**
- **NPPPV : 129**

6ème Résolution :

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes « titulaire ». L'Assemblée Générale du Caes Inserm sur proposition du Cnas décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Gaël Dhalluin, du Cabinet RSM-Rhône-Alpes, pour une durée de 6 exercices, qui prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **POUR : 1 138**
- **CONTRE : 13**
- **ABSTENTION**
- **NPPPV : 162**

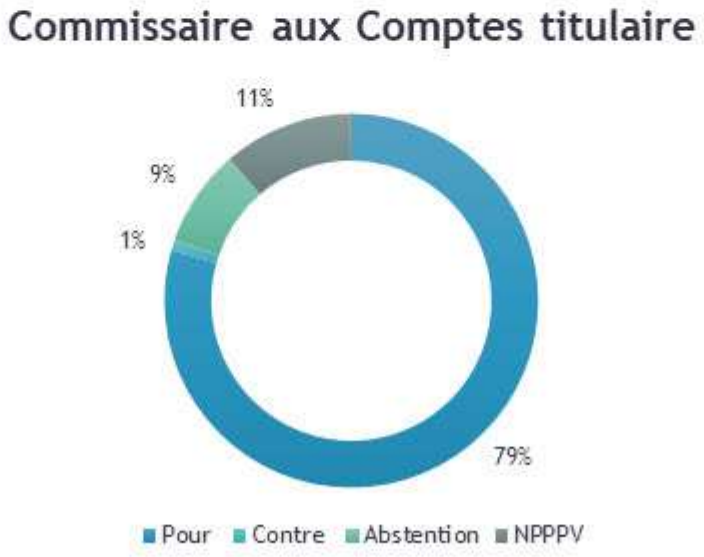

7ème Résolution :

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes « suppléant ». L'Assemblée Générale du Caes Inserm sur proposition du Cnas, décide de nommer comme Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierre-Michel Monneret, du Cabinet RSM-Rhône-Alpes, pour une durée de 6 exercices, qui prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **POUR : 1 131**
- **CONTRE : 17**
- **ABSTENTION**
- **NPPPV : 162**

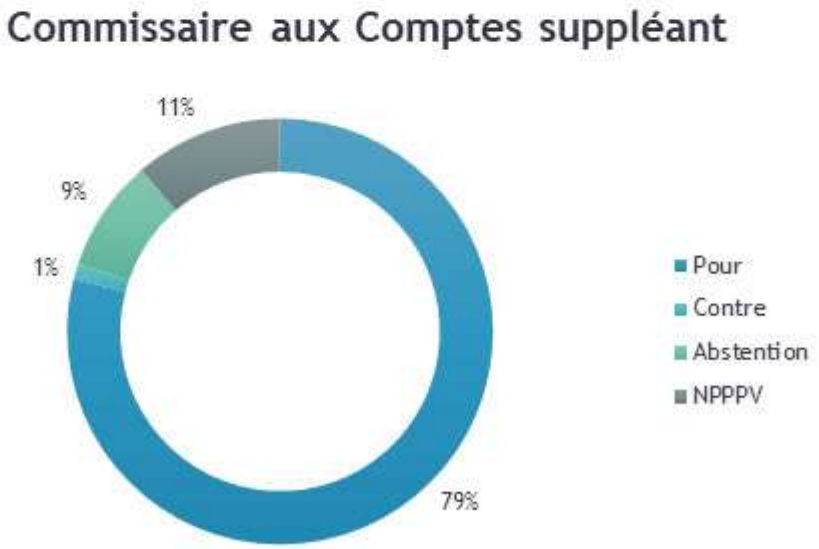

Résultats de l'élection des Contrôleurs de Gestion 2022 :

- LE GUENNEC Yoan 839 votes
- KISSIKIAN, Marie-Pierre 793 votes
- ANGLERAUX, Virginie 735 votes
- ANSEUR, Leila 713 votes
- DESSIRIER, Valérie 615 votes
- RAMANAMIHANTATSOARANA, Christine 533 votes
- BEN YOUNES, Aména 471 votes
- SINGER, Monique 452 votes
- PONTOUX, Christiane 170 votes
- LOGEZ-CADENE, Claudine 130 votes

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Nomination des Contrôleurs de Gestion 2022 :

Titulaires :

- LE GUENNEC Yoan (Nantes) - **839 votes**
- KISSIKIAN, Marie-Pierre (Marseille) - **793 votes**
- ANGLERAUX, Virginie (Bordeaux) - **735 votes**

Suppléants :

- ANSEUR, Leila (Paris Sud) - **713 votes**
- DESSIRIER, Valérie (Paris Nord) - **615 votes**
- RAMANAMIHANTATSOARANA, Christine (Strasbourg) - **533 votes**

Contrôleur 2021 :

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Questions diverses

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Le Bilan d'activité et Rapport des secteurs sont en ligne !

CAES inserm
50 ans Faire ensemble

Secteurs d'activité

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Comités Locaux

Nadine Kaniewski

Sylvie Dupuy

Elections CLAS 2021-2025

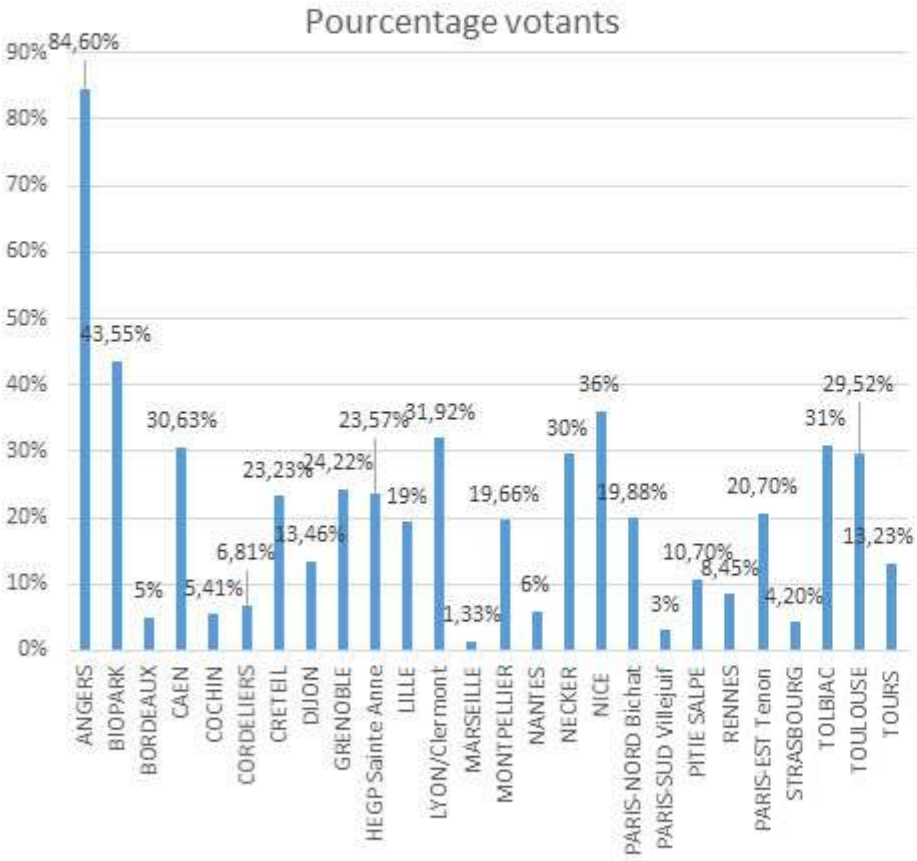

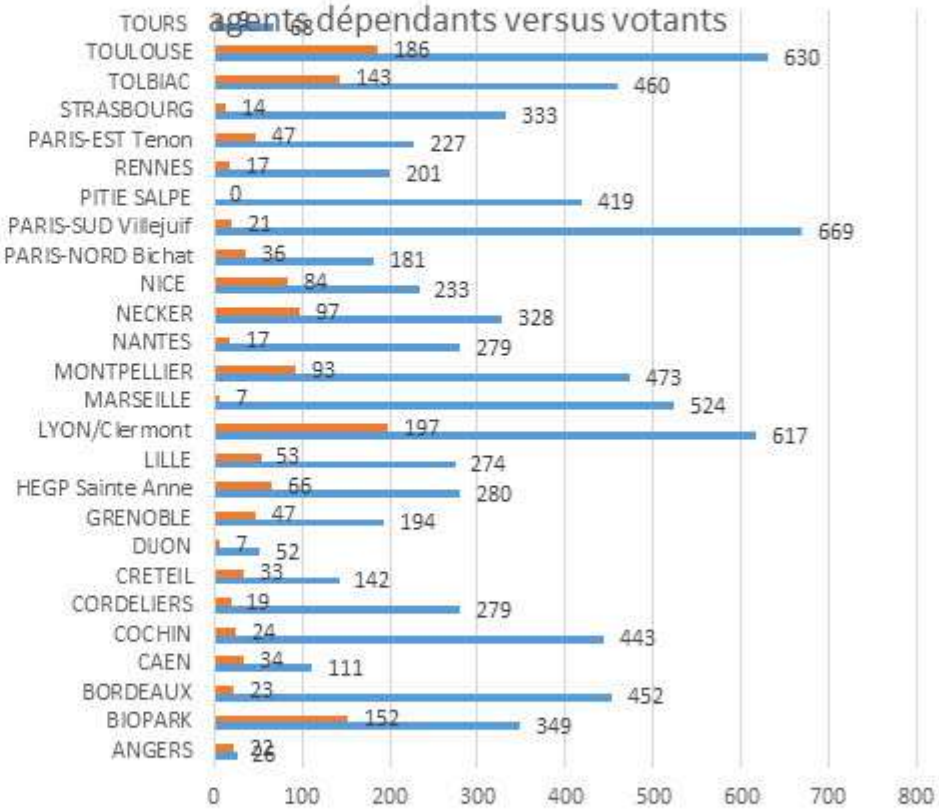

Activités nationales/locales

Répartition des Ouvrants Droit participant aux activités du Caes

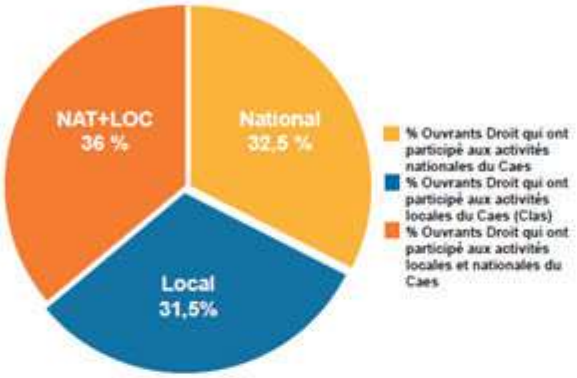

Répartition des participations aux activités du Caes

Total participations : 16 487

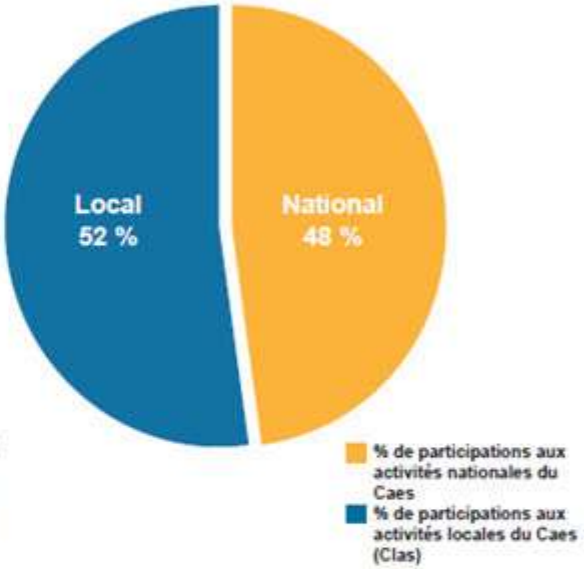

Nombre d'Ouvrants Droit par Clas participant aux activités locales et nationales

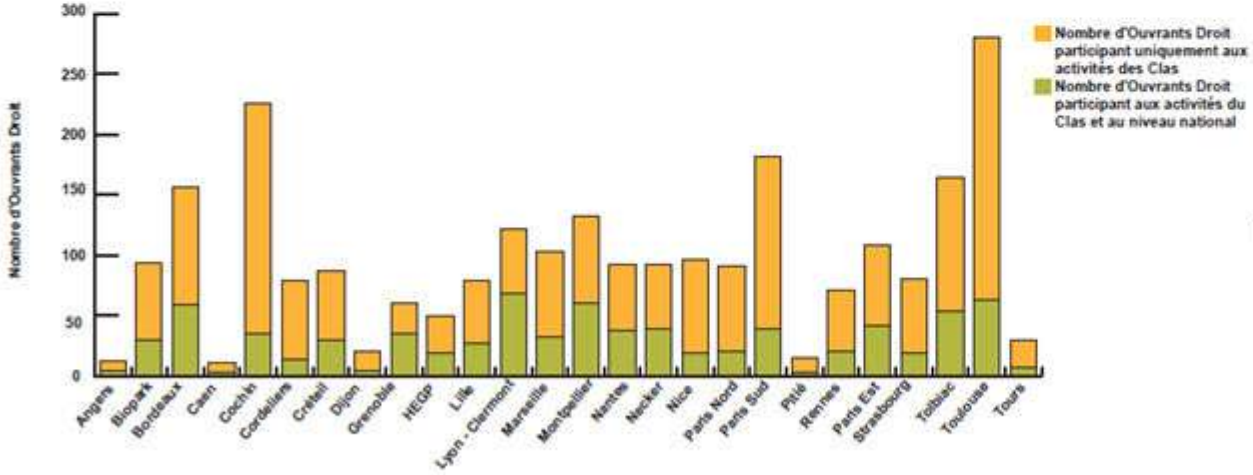

Total participants : 2 184

Comités Locaux d'Action Sociale
CAES inserm

Activités collectives Clas coup de cœur 2021

232 activités collectives

135 activités collectives en coup de cœur dont 14 activités au taux promotionnel 35-85 % et 121 au forfait 50 %

2 567 participations dont 2151 participations d'agents Inserm et 416 autres participations

*****

97 autres activités collectives dont 22 au taux standard 10-60 % et 75 activités collectives au forfait 35 %

1 595 participations dont 1 352 participations d'agents Inserm et 243 autres participations

Perspectives 2022

- Budget Clas 2022 : 328 000 €
- Possibilité pour les activités collectives de les proposer aux taux promotionnels (vote Cnas avril 2022) pour toute l'année
- A ce jour, 17 Clas sur 25 proposent une activité locale « 50 ans du Caes »
- Commission Clas : réflexions sur plusieurs thèmes (rapport d'activité dématérialisé, doc 7, etc). Vos remarques et suggestions sont les bienvenues !

Secteur Communication

François Coulier

Nadine Kaniewski, Marie-Claude Guillemin, Patricia Ferrari

Raquel Cespón Romero

Atteindre un maximum d'agents

- Le but du secteur Communication est de faire en sorte qu'un maximum d'agents, actifs ou retraités, aient connaissance des activités, subventions et aides proposées par le Caes, et puissent ainsi en bénéficier.

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Nos moyens de diffusion

- Diffusion par courrier électronique (118 envois en 2021)
- Flash mensuel
- Lettres Inserm hebdomadaire (44 en 2021)
- Bulletin annuel
- Bilan d'activités et Rapport des secteurs
- Site web

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Secteur Jeunesse

Christine Leste-Lasserre – Kader Boulanouar

Valery's Sainvil

Anne Athimon

Jeunesse

Actions ‘Spécial COVID ’

Opérations COVID:

Chèque « rentrée scolaire »

153 000 € de budget pour cette opération spéciale.

1 310 agents ont fait la demande pour 2 627 enfants

Montant moyen du chèque : 65 €

Opérations COVID:

Soutien Scolaire

Nombre de subventions: 77 familles et 89 enfants

Montant des subventions: 30 779 €

QF moyen: 15 028 €

Taux moyen de subvention: 60,88 % (taux entre 35 et 85 ,%)

Reconduction en 2022

Opérations COVID:

Centre et accueil sans hébergement

Durant l'été les CLSH et ALSH ont été subventionnés au taux promotionnel 35-85 % et le plafond journalier doublé à 60 €/jour

Stages sans hébergement

Plafond journalier doublé à 60 €/jour et taux promotionnel 35-85 %

→ **Reconduction en 2022**

Jeunesse

Résultats préliminaires 2022

Jeunesse I

Subventions 2022 Comparaison à 2021

	2022 au 19/05/22		2021 au 27/05/21	
	Nb enfants	Coût CAES	Nb enfants	Coût Caes
A POSTERIORI	152	15 133 €	18	1 399 €
INSCRIPTIONS	214	119 376	131	72 977 €
TOTAL GENERAL	366	134 509 €	149	74 376 €

Inscriptions:

Hiver: 53 enfants, 30 453 €

Printemps: 26 enfants, 8 586 €

Eté: 135 enfants, 80 337 €

Automne: A venir

Jeunesse II

Subventions 2022 Comparaison aux 3 années précédentes

Du 01/03 au 20/05

	2019	2020	2021	2022
ALSH				
Nb Enfants	139	42	119	161
Montant	7 841 €	1791	7 235 €	10 560
ASCL				
Nb Enfants	202	283	253	407
Montant	23 746 €	35 066 €	32 145 €	48 555 €
TOTAL				
Nb Enfants	**341**	**325**	**372**	568
Montant	**31 587 €**	**36 857 €**	**39 380 €**	59 115 €

Secteur Retraités

Nicole Lacaze

Soraya Louahchi

Secteur Retraités

Activités proposés par le secteur retraités :

- Expositions et conférences
- Sorties culturelles sur 1, 2 ou 3 jours
- Les retrouvailles : découverte d'une région avec visites sur 8 jours
- Randonnée mensuelles avec adhésion à la FFRP
- Théâtre - spectacles et concerts
- Galette annuelle
- Subvention de la carte musée du Louvre et Orsay

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Répartition du budget de l'année 2021

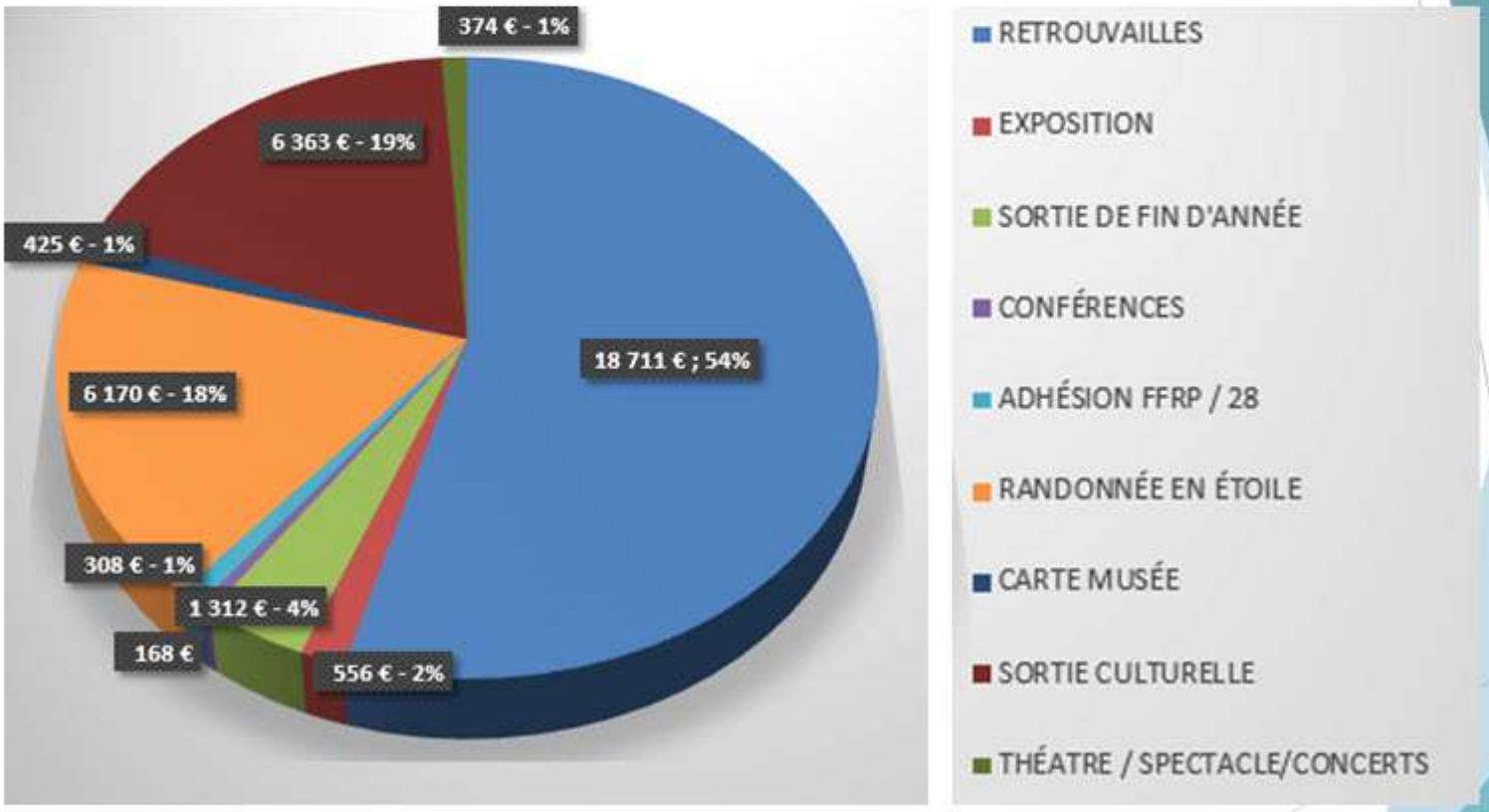

50 ans CAES inserm Faire ensemble

PARC DE BERCY

RETROUVAILLES A BARBASTE

DECOUVERTE DE MARSEILLE

VISITE DE CHÂTEAU THIERRY

RANDONNEE A NEVACHE

50 ans CAES inserm Faire ensemble

Secteur Loisirs-Culture

Céline Lépine

Soraya Louahchi

partage rires
Loisirs VISITES
festivals
Culture
rencontres

Courts séjours en France et à l'étranger

Subvention festival

Pass monuments

Opéra

CAES
inserm
Faire ensemble

partage rires Loisirs VISITES festivals Culture rencontres

Séjours 2021

Découverte de la côte d'Opale

WE CLAS à Bordeaux

Paris

CAES inserm

Faire ensemble

partage rires Loisirs VISITES festivals Culture rencontres

Séjours 2022

Les Lacs Italiens (46 personnes)

La Palmyre (88 personnes)

Amsterdam (42 personnes)

WE CLAS à Nantes (en cours)

Marrakech (45 personnes)

Londres (148 personnes)

CAES inserm Faire ensemble

Secteur Sports

Olivier Lefebvre

Sylvie Dupuy

Le Secteur Sports du CAES est ouvert aux agents Inserm et à leurs ayants droit (conjoint.e et enfants entre 21 et 26 ans)

Nous vous proposons soit:

- Des **activités collectives** subventionnées: randonnées, vélos, canoés, sports de pleine nature…
- Des subventions **à postériori** pour vos compétitions et stages
- Des subventions sur des **coupons Sport ANCV** pour régler vos cotisations sportives dans vos clubs

Répartitions participants 2021

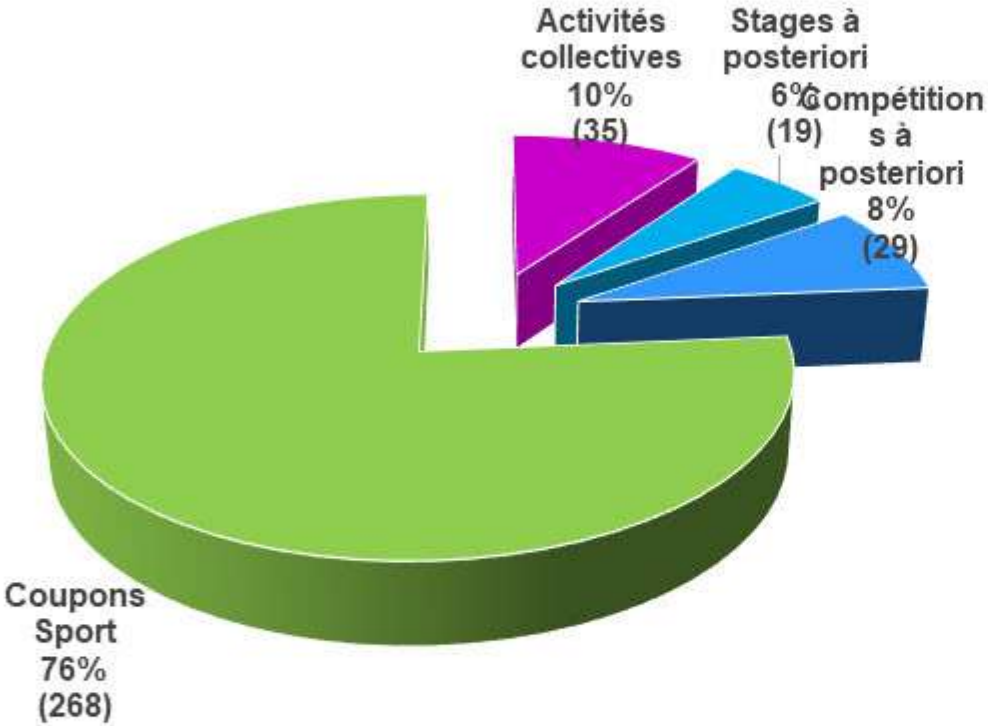

Evolutions du nombre de participants

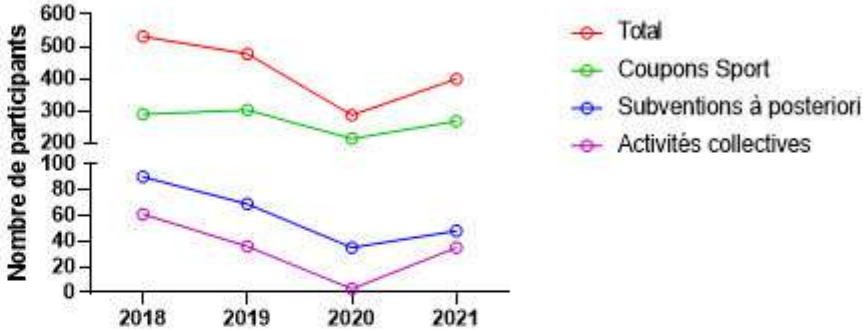

Evolutions du coût CAES

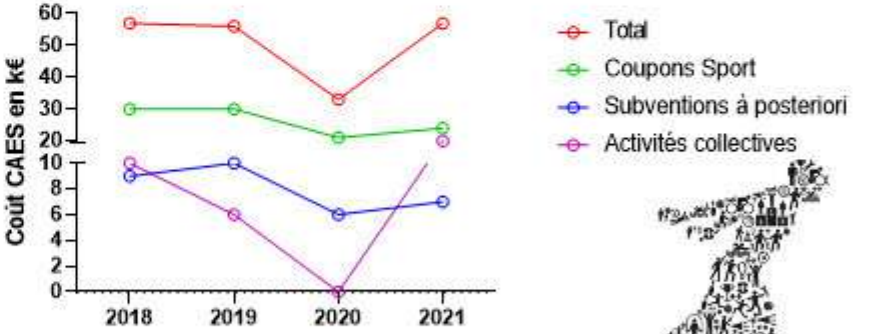

Budget dépensé en 2021: 51.187€ pour 351 personnes

En 2021

Belle Ile en Mer : 16 participants
Découverte du Bugey dans le Jura, 2 groupes : 18 participants
Un Weekend Ski randonnée: 1 participant (difficultés location matériel)

29 agents subventionnés pour des stages sportif
19 pour des compétions ou manifestations sportives

268 personnes bénéficiaires de subvention coupons sport.

Au total 351 bénéficiaires d'une subvention pour une somme de 51587 €

En cours en 2022

Randonnées gorges du Tarn et de la Jonte:
7 participants (Juin)

Trek famille au Maroc
dans la vallée de Ait Bougmez
dans l'Atlas: 43 participants (Octobre)

Secteur Solidarité

Sandrine Curtet Benitski

Sylvie Dupuy

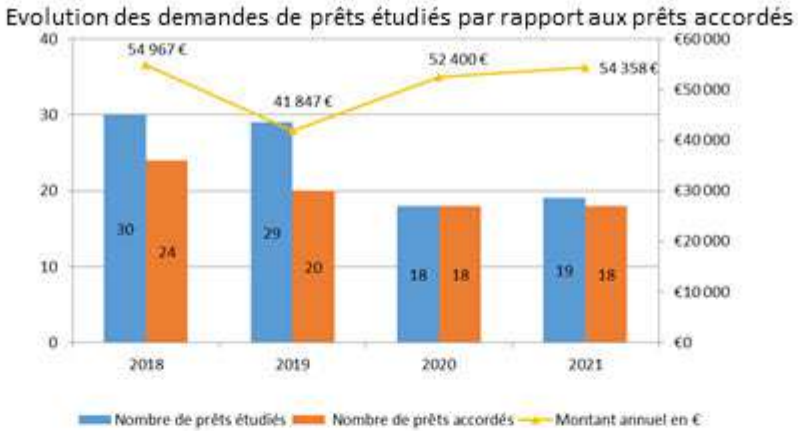

Prêts à Taux Zéro

Montant maximum accordé : 4 200 €

Remboursable en 50 mois maximum

Pour l'achat de matériel ou les aménagements

spécifiques liés au handicap

Montant maximum accordé : 5 000 €

Remboursable en 72 mois maximum

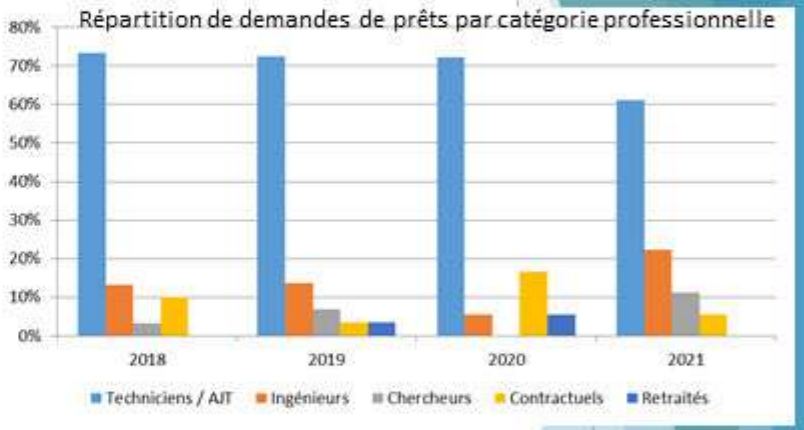

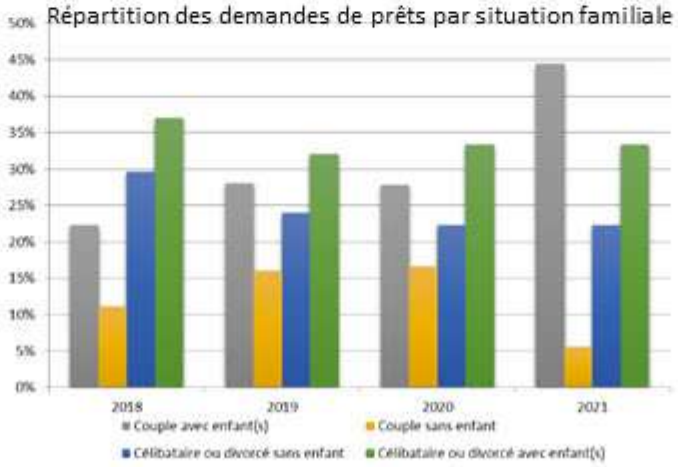

CAES inserm
Faire ensemble

Subventions exceptionnelles à 85%

Permettent aux ouvrants droit en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux prestations proposées par le Caes (hors secteur Voyages) grâce à une subvention.

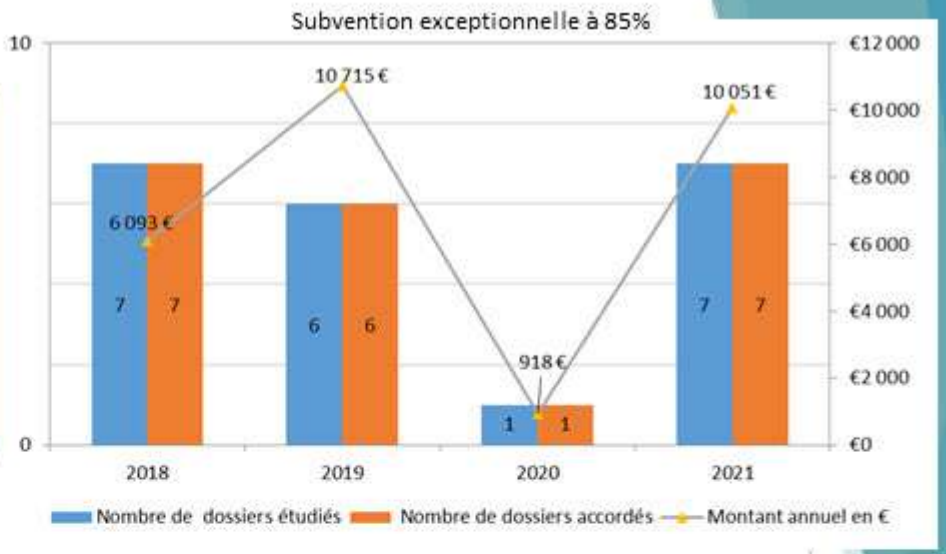

Aides spécifiques pour les personnes en situation de handicap

- *Demi-part supplémentaire pour calculer le QF*
- *Déplafonnement du montant annuel des subventions*
- *Conservation du statut d'ayant-droit des enfants en situation de handicap*
- *Secteur Jeunesse : subvention a posteriori au taux majoré 20-70% pour les colonies*
- *Secteur Vacances : subventions a posteriori sur des séjours auprès de partenaires **non agréés par le Caes** (avec maintien du plafond journalier) ou des subventions hors du plafond journalier pour les séjours proposés sur le **catalogue Caes***

Votes Cnas juin 2022

*1 – Changement de l'intitulé du secteur en **Solidarité et Handicap***

*2 – Subvention a posteriori des activités sportives, culturelles et de loisirs des **ouvrants droit, conjoint et ayants droit de + de 21 ans en situation de handicap** au taux 10-60 % sur un plafond de 300 €*

CAES inserm
Faire ensemble

Secteur Vacances

- Co-responsables

  Patricia Ferrari et Marie-Claude Babron

- Gestionnaire catalogue et résidences hôtelières
  Monique Le Sanne

- Gestionnaires subventions *a posteriori*
  Sabrina Younès (lettres A à K)
  Minh Marrache (lettres L à Z)

https://pro.inserm.fr/caes/activites/vacances

Règles de subvention du secteur

- Nombre de jours subventionnés limité à 30 par an pour tout le secteur vacances par ayant droit.
- Deux catalogues par an
  - Hiver/printemps et Printemps/été
  - Large choix de destinations et formules de séjour
  - Dans le patrimoine Caes et auprès de prestataires
- Résidences hôtelières
  - Minimum 2 nuits et maximum 4 nuits, limité à 10 nuits par an
- Subventions *a posteriori*
  - Auprès de partenaires agréés (code avantage)
  - Minimum 2 nuits consécutives
  - 8 jours avant le départ

Faits marquants 2021

- Opération spéciale COVID
  - ✓ avec application du taux promotionnel (35-85%) sur une sélection de séjours

Action spéciale Covid
Taux de subvention 35-85%

- 1256 séjours en 2021, soit autant qu'en 2019
  - ✓ permettant ainsi à 3 900 personnes de partir en vacances avec l'aide du CAES
- Mise en place d'une calculette pour le coût d'un séjour après subvention

ESTIMEZ LE COÛT DE VOTRE SÉJOUR APRÈS SUBVENTION

- Maintien du patrimoine CAES par l'achat de parts sociales dans des SCI et d'un mobile home

Patrimoine du Caes

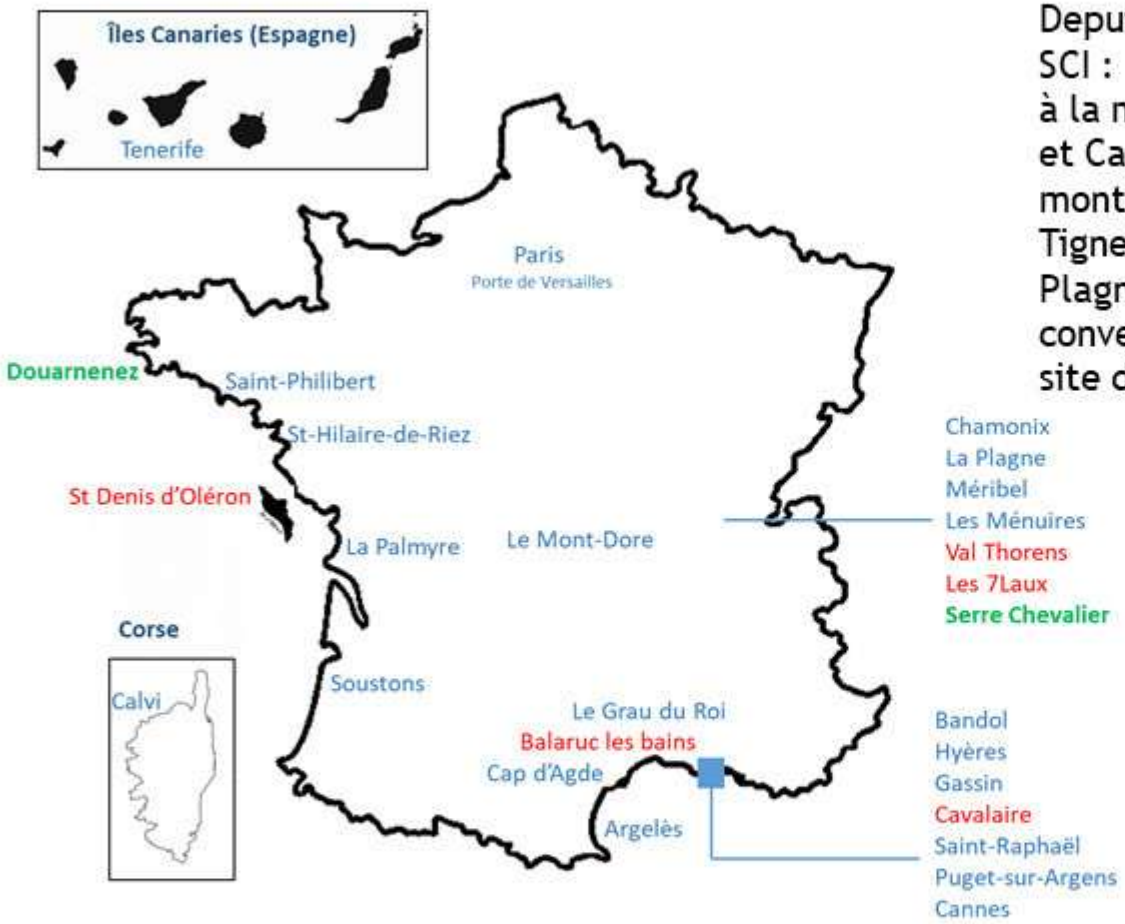

Depuis 2015, fin de 7 SCI :
à la mer Hyères, Biarritz et Cap Coudalère ; à la montagne La Clusaz, Tignes, les 2 Alpes et La Plagne et de la convention CNRS pour le site d'Oléron

Les Beaupins

Les Ramayes

Lo Solehau

8 mobil homes location d'avril à septembre.
4 séjours en PC et 4 en gîtes dans des villages de vacances
12 gîtes en multi propriétés
Nouveaux investissements en 2021
Projet 2022

Le Gypaète

Secteur Voyages

Patrick Robert

Valery's Sainvil

Merci !

50 ans CAES inserm Faire ensemble